

VILLE DE LIEVIN
CONSEIL MUNICIPAL

30 JUIN 2016

Compte rendu

SOMMAIRE

Appel des conseillers.....	5
Désignation du secrétaire de séance	5
III. PRÉSENTATION DU BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS)	7
IV. URBANISME	18
- Liévin : Cités minières – Convention de partenariat entre Maisons & Cités Soginorpa et la Ville de Liévin.....	18
I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 18 mai 2016.....	25
II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)	25
V. FINANCES	26
- Rapport sur les actions entreprises par la Commune de Liévin suite aux observations de la Chambre régionale des comptes	26
- Affectation des résultats 2015 de l'association Arc en Ciel au budget principal de la Ville	27
- Constitution d'une provision pour risques et charges exceptionnels dans le cadre de l'appel formulé par la Société de Coordination Planification (SCP) dans le cadre du dossier du Stade couvert	28
- Constitution d'une provision pour risques et charges relative aux travaux sur le chevalement à proximité du parking Pathé.....	28
- Rapport annuel 2015 du mandataire de la collectivité administrateur de la SEM Territoires 62.....	29
- Admission en non-valeur : budget principal	30
- Régularisation du chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » - Compte 16818 « Autres prêteurs »	30
- Régularisation comptable du compte 2762 « Créances sur transfert de droits à déduction de TVA »	31
- Décision modificative n° 1 : Budget annexe Production d'énergie	31
- Décision modificative n° 1 : Budget annexe Locations de salles.....	31
- Décision modificative n° 1 : Budget annexe Lotissement Fossé à Sec.....	32
- Décision modificative n° 1 : Budget principal.....	32
- Rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées – Régularisation des attributions de compensation pour la période de 2010 à 2014	33
- Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor	34
- Création du budget annexe « Lotissement La Sablière »	35
- Vote du budget annexe « Lotissement La Sablière »	35
- Pas-de-Calais Habitat : demande de garantie d'emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la réhabilitation de 21 logements – Résidence Les Pins à Liévin	36
- Pas-de-Calais Habitat : demande de garantie d'emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la réhabilitation de 21 logements – Résidence Les Acacias à Liévin	36
- Pas-de-Calais Habitat : demande de garantie d'emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la réhabilitation de 20 logements – Résidence Les Aulnes à Liévin	36
- Pas-de-Calais Habitat : demande de garantie d'emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la réhabilitation de 20 logements – Résidence Les Charmes à Liévin	36
- Pas-de-Calais Habitat : demande de garantie d'emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la réhabilitation de 20 logements – Résidence Les Noyers à Liévin.....	36
- Pas-de-Calais Habitat : demande de garantie d'emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la réhabilitation de 27 logements – Résidence Les Cyprès à Liévin	36
- Pas-de-Calais Habitat : demande de garantie d'emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la réhabilitation de 26 logements – Résidence Les Bouleaux à Liévin	36

-	Pas-de-Calais Habitat : demande de garantie d'emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la réhabilitation de 33 logements – Résidence Les Epicéas à Liévin	36
-	Pas-de-Calais Habitat : demande de garantie d'emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la réhabilitation de 32 logements – Résidence Les Peupliers à Liévin	36
-	Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale 2015	37
VI.	MARCHÉS PUBLICS	38
-	Marché achat de livres, manuels scolaires, documents sonores, partitions et périodiques (délibération qui annule et remplace celle du 17 mars 2016)	38
-	Attribution du marché transports.....	38
-	Lancement des procédures marchés du Centre communal d'action sociale par la Ville de Liévin	38
-	Rôle et composition des commissions en matière de commande publique.....	39
-	Modification des seuils applicables aux marchés publics et autres contrats de la commande publique	39
-	Lancement et signature d'un marché pour la réalisation d'un terrain de football synthétique au stade Lelong Voisin	39
-	Construction de la Maison des projets du Vent de Bise.....	40
VII.	ADHÉSIONS	41
-	À l'Association Cinéligue Nord - Pas de Calais	41
-	À l'Association départementale pour les Transports éducatifs de l'enseignement public (ADATEEP)	41
VIII.	AMÉNAGEMENT/FONCIER/URBANISME	41
-	Liévin : 17, rue du 1 ^{er} mai – acquisition d'un terrain à Monsieur Pascal KAPITZA	41
-	Liévin : angle de la rue Emile Zola et chemin d'Aix – Acquisition de terrains au Conseil départemental du Pas-de-Calais	42
-	Liévin : cité Chouard – rues Mermoz et Guynemer – Cession de terrains à Coopartois.....	42
-	Liévin : 81, rue du 1 ^{er} mai – Cession d'un immeuble à Monsieur GOESAERT	42
-	Liévin : rue Entre Deux Monts – Ancien foyer Raymond Vanhollebeke – Cession d'un terrain à la Ligue de l'enseignement	43
-	Liévin : impasse du Bellay – Cession de deux parcelles à la SA UES Habitat PACT	43
-	Liévin : résidence du Grand Siècle – Cession par la Commune de lots à bâtir.....	43
-	Liévin : rue Jules Bédart – Vente des 18, 20, 26 et 28 à la SA UES Habitat PACT et bail à réhabilitation consenti à la SA UES Habitat PACT sur les 16, 22, 32, 34 et 36	43
-	Liévin : chemin d'Aix – Désaffectation et déclassement des parcelles cadastrées section AE n° 1373 et 1374.....	44
-	Liévin : chemin d'Aix – Cession de deux parcelles au Conseil départemental du Pas-de-Calais	44
-	Liévin : Désaffectation et déclassement avant cession à Monsieur et Madame SCALISE – environ 12,70 m ² de trottoir	44
-	Liévin : angle des rues Antoine Dilly et Arthur Lamendin – Ancien foyer municipal – Désaffectation et déclassement d'une emprise d'environ 51 m ²	44
-	Liévin : 189, rue Jean-Baptiste Défernez – Modification du prêt à usage consenti à l'Association culturelle de l'Eglise réformée de Liévin, Hénin-Beaumont, Lens et à l'Association La Fraternité	45
-	Liévin : chemin des Manufactures – Immeuble appartenant à la Commune – Convention d'occupation au profit du Syndicat mixte pour l'exploitation du stade couvert régional	45
-	Liévin : chemin des Manufactures – Transfert de propriété à titre gratuit du terrain de football « Jules Bigot » au profit du Syndicat mixte pour l'exploitation du stade couvert régional	46
-	Liévin : accord-cadre d'intermédiation immobilière.....	46
-	Liévin : concession publique d'aménagement Jaurès/Scientifiques – Avenant n° 3 de résiliation anticipée.....	46
-	Liévin : modification du plan local d'urbanisme - Approbation.....	47
-	Liévin : angle des rues Carton et Mazarin – Convention de servitude entre GRDF et la Commune	47
-	Liévin : convention de gestion et d'entretien pour la conservation du giratoire Pierre de Coubertin et la rue Maurice Garin.....	47
-	Liévin : droit de préemption urbain – Modification de la délégation	48

-	Liévin : Validation et dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap)	48
-	Liévin : cité Jean Jaurès – rue du Docteur Piette – Déclassement d'une emprise	49
IX.	ÉNERGIE	49
-	Marché de services liés à l'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement d'eau des bâtiments – Avenant n° 5.....	49
X.	DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	51
-	Tarifification des mises à disposition de bureaux et autres locaux municipaux à des organismes	51
XI.	CULTURE	51
-	Animations musicales au jardin public les 17, 24 et 31 juillet et les 7, 14, 21 et 28 août 2016	51
-	Frais de participation au marché aux livres 2017 – 14 ^{ème} édition le samedi 14 janvier 2017	52
-	Désherbage bibliothèque municipale 2016 – Braderie aux livres le dimanche 18 septembre 2016.....	52
-	Frais de participation au banquet de la Sainte Cécile de l'Harmonie municipale le samedi 26 novembre 2016.....	52
-	Convention particulière « Arts de jardins en sol mineur »	53
XII.	JEUNESSE-LOISIRS	54
-	Proposition de tarifs pour les séjours colonies de vacances été 2016.....	54
-	Tarifification des voyages à la mer	54
XIII.	CENTRES CULTURELS ET SOCIAUX	55
-	Tarifification des activités socio culturelles – Centre culturel et social Jules Grare	55
XIV.	PERSONNEL	55
-	Renouvellement de poste	55
-	Recrutement d'un chargé de mission marketing territorial	56
-	Recrutement d'un ingénieur territorial contractuel pour assurer les missions d'adjoint au responsable informatique	57
-	Remise gracieuse sur la dette résultant du trop-perçu d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) versées à des agents de catégorie C et B dont l'indice brut est supérieur à 380.....	57
-	Frais de déplacement – Mandat spécial.....	58
XV.	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	58
-	Création d'une police municipale – Recours au référendum local	58
-	Elections présidentielles et législatives 2017 – Campagne électorale – Mise à disposition des salles municipales - Modalités.....	60
-	Désignation d'un membre du Conseil pour siéger au sein des commissions municipales et structures extérieures en remplacement d'un conseiller municipal	60
-	Convention d'occupation du domaine public – Halle couverte	60
-	Demande de gratuité de salles hors dispositions prévues dans la délibération du 16 décembre 2013	61
-	Attribution d'une pochette anniversaire à chaque liévinos âgé de 18 ans	61
-	Attribution des cadeaux offerts par la Commune – Imputation budgétaire 6232	62
-	Comité consultatif des services publics locaux - Désignation.....	63
-	Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ) - Désignation.....	63
XVI.	SUBVENTIONS	63
-	Demandes de subventions.....	63

(La séance est ouverte à 18 heures 10).

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, je vous propose de débiter cette séance du Conseil municipal en date du 30 juin 2016.

Nous allons commencer cette séance du Conseil municipal, si vous le voulez bien, par une minute de silence en hommage à deux policiers, Monsieur Jean-Baptiste SALVAING et son épouse, Madame Jessica SCHNEIDER, qui, vous le savez, le 13 juin dernier, ont été lâchement assassinés à leur domicile et, comble de l'horreur, devant l'un des enfants.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir vous lever et observer une minute de silence.

(Minute de silence).

M. LE MAIRE.- Je vous signale, mes chers collègues, que, en votre nom, j'ai adressé un message au commissaire central de la circonscription de police de Lens, un courrier d'hommage, un courrier de soutien à l'ensemble des forces de police de cette circonscription et à l'ensemble des forces de police de ce pays qui, il faut bien le dire, sont en ce moment cruellement touchées par des événements dramatiques et qui ont une vie bien dangereuse et bien difficile. Je le dis : honneur à la police française qui accomplit aujourd'hui son devoir dans des conditions extrêmement difficiles.

Appel des conseillers

M. LE MAIRE.- Monsieur le Directeur général, je vais vous demander de bien vouloir faire l'appel.

(Il est procédé à l'appel par Monsieur KUZNIAK, Directeur général des services).

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur le Directeur général des services.

Mes chers collègues, je voudrais d'abord presque m'excuser du choix de cette date auprès des amateurs de football, mais surtout auprès des amateurs de football qui ont de lointaines origines avec la Pologne en particulier, puisque, ce soir, c'est Portugal/Pologne. Il ne tiendra qu'à nous de pouvoir éventuellement regarder la seconde mi-temps. En tout cas, j'espère que le match sera beau et que celui de demain le sera encore davantage.

Désignation du secrétaire de séance

M. LE MAIRE.- Comme vous le savez, la secrétaire de séance est la benjamine de ce Conseil municipal, Madame Charlotte VAN WAELSCAPPEL, qui va donc rejoindre sa place habituelle.

Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale

M. LE MAIRE.- Je vous donne quelques informations sur l'actualité des événements du personnel communal.

Je vous annonce :

- la naissance de Jeanne qui est la fille de Xavier TYTGAT, professeur à l'école de musique,
- la naissance d'Auriane, la fille de Laurent POTTIER, le directeur du service des sports,
- la naissance d'Andréa, la fille de Géraldine PUCIATA qui travaille au service des écoles,
- la naissance de Gabriel, le fils de deux employés municipaux, Elodie GALBY-VILET et Thomas GALBY, qui travaillent à la cuisine centrale.

Nous avons eu également

- le mariage d'Aurélié COLNOT qui travaille à l'école de musique comme professeur,
- le mariage de Leila LAKEHAL qui travaille à la cuisine centrale.

Malheureusement, le 16 mai dernier, mes chers collègues, nous avons eu une triste nouvelle concernant quelqu'un que nous connaissions bien parce qu'il était parmi nous, membre de la famille communale,

c'était Gérard LESAGE, qui travaillait au service des cimetières, un petit Monsieur, avec sa petite moustache et ses lunettes, que tout le monde connaissait bien, qui était d'une très grande gentillesse, qui était extrêmement disponible et fortement attaché à la fois à son métier et à la ville de Liévin. Malheureusement, Gérard LESAGE nous a quittés à la suite d'une longue maladie. Il est parti beaucoup trop tôt parce qu'il était encore relativement jeune.

À Agnès, son épouse, j'adresse une nouvelle fois toutes nos condoléances.

Je signale également la reprise de Madame Bernadette DROUVIN le 20 juin dernier.

Je vous informe du recrutement de Monsieur Fabien CHEVAL et de Monsieur Fabrice EVERARD qui ont rejoint le service de la cuisine centrale comme chauffeurs livreurs.

Nous avons également un mouvement de personnel, puisqu'Annick MACHAIN est partie du service jeunesse et a intégré le service de la médiathèque.

Voilà pour ces informations.

Nomination d'un nouveau conseiller municipal délégué à la communication

M. LE MAIRE.- Je vous signale également que, par arrêté, puisque c'est une responsabilité qui m'incombe, à la suite de la démission de Jean-Marie PETITPRE qui était conseiller municipal délégué et qui, je le rappelle, a été remplacé par Anita KACZMAREK, j'ai décidé de confier cette fonction de conseiller municipal délégué à Monsieur Henri JACKOWSKI que je félicite au nom de l'ensemble de l'assemblée.

Monsieur JACKOWSKI, mes félicitations et bon travail.

Je signale que j'ai reçu un courrier de Madame Caroline HIEST qui m'informe de sa démission du parti Europe Ecologie Les Verts pour créer un nouveau groupe, le groupe UDE Artois, nouveau parti écologiste.

Madame HIEST, nous enregistrons votre départ du groupe EELV pour rejoindre le parti UDE Artois, nouveau parti écologiste.

Monsieur KAZNOWSKI, je vous écoute.

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Monsieur le Maire, j'ai juste une petite question.

Un rassemblement devait avoir lieu ce jour à 15 heures à la demande des syndicats pour les salariés de notre commune, ils ont vraisemblablement été reçus hier soir par vous et Monsieur DERNONCOURT. Je voulais savoir ce qui avait été dit lors de cette réunion hier soir par rapport aux revendications du personnel communal.

M. LE MAIRE.- Effectivement, Monsieur DERNONCOURT, Madame Marie-Claire HAAR et moi-même avons reçu les organisations syndicales. Les petits malentendus – puisqu'on peut parler de malentendus – ont été réglés et ont fait l'objet d'un « protocole d'accord » – si l'on peut dire –, en tout cas d'un document qui engage les uns et les autres. Cela s'est déroulé dans une ambiance tout à fait constructive et tout à fait sympathique. Les choses sont donc réglées.

D'ailleurs, à la suite de cette soirée longue, mais nécessaire et particulièrement sympathique, j'ai pris une décision avec Monsieur DERNONCOURT et Madame HAAR ; je prendrai le temps qu'il faut mais, de septembre à juin 2017, j'irai à la rencontre de tout le personnel communal, service après service, aussi petit soit-il, pour tout simplement avoir un temps d'échange qui, je le pense, comme celui d'hier, sera constructif et sympathique.

J'en viens à l'ordre du jour qui appelle quelque chose de très important. Ils nous l'ont montré eux-mêmes. Vous avez vu qu'ils sont arrivés légèrement en retard, ils ont vraisemblablement pris le bus, d'où l'importance du dossier sur lequel nous allons débattre aujourd'hui, celui de la création et de l'arrivée sur ce territoire d'un BHNS, d'un bus à haut niveau de service.

III. PRÉSENTATION DU BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS)

M. LE MAIRE.- Je remercie pour leur présence le Directeur général du SMT, syndicat mixte des transports Artois Gohelle, Monsieur Fabrice SIROP, l'ingénieur en chef, Monsieur Ludwig MAUDRICH, Monsieur Benoît DESCAMPS qui est le responsable de communication et Monsieur DEROULERS qui est le responsable de la ligne BHNS qui va se faire sur Liévin, la ligne Bulles n° 1.

Je vais donc leur confier le micro de suite pour qu'ils nous fassent cette présentation de l'arrivée du bus à haut niveau de service dans cette commune de Liévin, mais plus largement sur l'ensemble de ce territoire du bassin minier et plus exactement des trois communautés d'agglomération qui composent le Syndicat mixte Artois-Gohelle, Lens-Liévin, Artois Comm et Hénin-Carvin. Je les cite dans cet ordre parce que j'ai pris l'ordre démographique pour l'instant, puisqu'Artois Comm va bientôt s'agrandir et va, au 1^{er} janvier 2017, légèrement dépasser la communauté d'agglomération de Lens-Liévin en nombre d'habitants.

Monsieur SIROP, je vous laisse la parole.

M. SIROP.- Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Nous allons essayer de faire une présentation qui ne soit pas trop ennuyeuse et pas trop longue parce que j'ai noté que Pologne/Portugal préoccupait beaucoup de monde ici.

Nous allons entrer dans le vif du sujet. Si certaines choses ne sont pas claires dans notre présentation, n'hésitez pas à demander des éclaircissements, il n'y a pas de sottises questions, il n'y a que des réponses qui ne sont pas bien formulées.

(Projection d'un diaporama).

Le projet BHNS que, au sein du Syndicat mixte des transports, nous persistons à appeler le projet Bulles, est un projet de bus à haut niveau de service dans lequel nous sommes entrés par plusieurs angles, notamment le premier qui est celui de la mobilité.

Nous sommes sur un territoire beaucoup plus vaste que celui de Lens-Liévin, puisque le Syndicat mixte des transports recouvre le territoire des trois Agglomérations d'Hénin-Carvin, de Lens-Liévin et d'Artois Comm, c'est 700 km² de périmètre, 600 000 habitants, soit 40 % de la population du Pas-de-Calais – on n'est pas sur un territoire désert –, soit aussi 10 % de la population de la grande région des Hauts-de-France. Aujourd'hui, nous avons 115 communes desservies. Comme Monsieur le Maire l'a dit tout à l'heure, avec l'extension territoriale que souhaite la préfecture, nous serons plutôt à 640 000 habitants pour 150 communes. Il y aura forcément des préoccupations nouvelles. Vous voyez que nous sommes sur un territoire extrêmement vaste.

Le SMT lui-même n'est pas très connu. Il est plutôt connu par son image commerciale qui est Tadao, le réseau de bus que chacun d'entre vous connaît, qui est le fer de lance du Syndicat mixte, qui est présidé par Monsieur DUPORGE, par ailleurs Maire de Liévin.

Les compétences du SMT – nous n'allons pas passer beaucoup de temps sur ce point, ce n'est pas ce qui vous intéresse – sont les suivantes : nous sommes autorité organisatrice de la mobilité, c'est-à-dire que nous nous occupons des transports en commun sur le périmètre qui est le nôtre, mais également de toutes les problématiques de mobilité, qu'il s'agisse de l'intermodalité (des liaisons avec le train et les autres modes de transport, les modes dits actifs ou doux, piétons, vélos), éventuellement d'un certain nombre d'autres sujets comme le stationnement, parce que cela peut engendrer des contraintes en termes de transports en commun, ou également la livraison de marchandises, toute une série de problématiques sur lesquelles nous sommes un peu en imagination puisque nous ne les avons récupérées que l'année dernière, mais qui sont très importantes et qui viennent compléter notre fonctionnement de transport urbain.

Je reviens au projet.

La mobilité est une priorité pour le territoire :

- pour que les personnes puissent se déplacer : sur certaines parties de notre territoire, jusqu'à 40 ou 45 % des foyers ne sont pas motorisés, ce qui veut dire que les seuls modes de mobilité sont soit d'aller à pied, soit de se faire conduire, soit d'utiliser un transport en commun ;

- pour l'attractivité du territoire, il est très important d'avoir un réseau de transport public qui fonctionne ;
- pour le dynamisme économique : beaucoup d'entreprises, avant de s'installer, se posent la question de savoir si leurs salariés vont pouvoir ou pas venir travailler en transport en commun ;
- pour le développement durable, puisque l'avantage d'un transport en commun est qu'il est en théorie moins polluant que l'accumulation des déplacements individuels en voiture.

On sait que la question de la mobilité est une question centrale, c'est d'ailleurs une des questions centrales du projet de territoire que vous développez au sein de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin.

C'est aussi un réseau qui est mieux à même de répondre aux besoins des habitants. On ne fait pas un réseau de bus pour faire un réseau de bus, on le fait parce qu'il répond à un besoin et nous pensons que cela passe inévitablement par une amélioration du niveau du service offert :

- la fréquence de passages : plus il y a une fréquence de passages importante, moins c'est grave d'avoir raté le bus précédent ;
- une amplitude horaire : il faut que l'on puisse partir tôt le matin et rentrer un peu plus tard le soir notamment quand on veut utiliser le bus pour se rendre à son travail ;
- des informations voyageurs en temps réel : aujourd'hui, on a certes quelques informations dans les bus, mais nous imaginons un système un peu plus performant d'information des voyageurs ;
- des véhicules plus respectueux de l'environnement et plus confortables, on y viendra sur les modèles de bus que nous allons mettre en œuvre ;
- l'accessibilité complète : on parle des personnes à mobilité réduite, mais pas que... Au niveau du Syndicat mixte des transports, nous avons adopté en septembre un plan de mise aux normes de nos installations, de nos quais, en trois ans, c'est un plan extrêmement ambitieux ; cela coûte relativement cher de mettre les quais aux normes, cela ne sert à rien de le faire si les autobus ne les desservent pas correctement. ;
- un strict respect des horaires et des temps de parcours, puisque l'objectif est de rendre le bus le plus prioritaire possible.

C'est donc un projet – j'insiste sur ce point – dimensionné sur le plan de l'efficacité et de la performance. À chaque fois que nous avons souhaité mettre un euro dans ce projet, il fallait que ce soit un euro utile. Je vais vous donner un exemple : nous n'avons pas systématiquement construit des voies bus dédiées, ce que l'on appelle des sites propres, il y a des endroits où les études de fréquentation, la densité de circulation nous ont conduits à dire que cela ne servait à rien de construire un site propre à cet endroit puisque cela allait très bien fonctionner avec la voirie existante – ce n'était ni un problème de technique, ni un problème de riverains. Nous sommes vraiment partis sur un choix de performance et d'efficacité, à la fois économique mais aussi technique.

Les tracés : je vais vous les décrire brièvement en partant du côté d'Artois Comm et en le faisant par ordre alphabétique.

Une des bulles importantes, la Bulle 2 va partir de Beuvry, dans la cité du Ballon. Elle va passer devant l'hôpital de Beuvry où nous avons déjà un site propre. Elle va rejoindre, via la friche Testu, le centre de Béthune ou en tout cas le secteur de la gare. Elle va ensuite sortir de Béthune, elle va traverser la zone d'activité vers Fouquières, arriver à Hesdigneul, Gosnay et rejoindre Bruay par la Porte Nord, avec une divergence un moment donné, c'est-à-dire que les bus n'auront pas le même terminal, un bus sur deux ira à Houdain et un bus sur deux ira à Barlin, ce qui va permettre d'avoir une desserte relativement forte de ces territoires et de faire le lien avec Bruay.

La ligne 6 va faire Bruay-la-Buissière jusqu'à Auchel, en passant par l'hôpital d'Houdain, la gare de Calonne, etc. Là, on va se retrouver en bordure du territoire qui est aujourd'hui le nôtre et qui sera demain bien au-delà de cela puisque la Communauté voisine avec Lillers va intégrer Artois Comm.

Du côté qui nous intéresse davantage, on ne change pas l'itinéraire, on a toujours une ligne très forte, la ligne 1, qui démarre de Liévin – on vous la présentera plus en détail ensuite puisque c'est ce qui vous intéresse –, qui traverse Liévin, qui arrive à la gare de Lens. De là, on repart, via Sallaumines, vers Hénin-Beaumont, on a un terminus à Noyelles-Godault.

La ligne 3 existe déjà aujourd'hui, mais elle va être renforcée. Elle part d'Avion et va, en passant par Lens, à Vendin-le-Veil, à la zone Cora.

Nous créons deux bulles :

- La bulle 5 qui part de la gare de Lens, qui remonte via Loison, Harnes, Carvin et qui va jusqu'à Libercourt où il y a une gare.
- La ligne 7 qui part de Libercourt et qui va jusqu'à Noyelles-Godault en desservant la zone d'activité de Dourges.

Une des particularités est que nous nous sommes efforcés dans les tracés de desservir les zones d'activité : celle de Dourges, d'autres zones ici ou là, celle de Ruitz sur l'autre secteur. C'est vraiment un mode de transport qui ne sert pas simplement à transporter des scolaires, mais qui a bien un impact sur le transport de tous les gens et pour tous les objets de mobilité.

Le projet Bulles – je ne vais pas vous lire le slide complet, mais c'est tout cela.

- C'est un mode de déplacement performant. Nous avons fait des études, nous ne faisons pas cela simplement de manière ressentie. Le temps de roulage de nos bus aujourd'hui représente la moitié du temps passé à l'extérieur. Les bus passent un quart de leur temps aux arrêts, plus d'un quart de leur temps aux carrefours ou dans des bouchons. Cela veut donc dire que, si l'on réussit à améliorer le temps passé notamment dans les carrefours et aussi aux arrêts, on va améliorer globalement la vitesse du bus et sa fiabilité. Nous avons imaginé un certain nombre d'aménagements pour donner la priorité aux bus dans les carrefours, quand bien même on n'aurait pas ce qu'on appelle un site propre, c'est-à-dire un site sur lequel le bus est seul et unique utilisateur de la voirie.
- Créer une dynamique pour l'ensemble du réseau Tadao : effectivement, on est là sur une espèce de grand squelette mais, à côté de ce grand squelette du projet Bulles et ses sept lignes, il y aura également – on l'a déjà – un réseau complémentaire qui sera repensé pour être à la fois en complémentarité de ce réseau Bulles, mais aussi pour desservir des endroits où il y a un peu moins de densité humaine.
- Donner une autre image des transports en commun sur le territoire : c'est un des sujets relativement majeurs. On l'a vu récemment avec l'Euro de foot ; de toutes les villes qui accueillent les matchs de l'Euro, Lens est la seule ville où il n'y a pas un mode de transport dit lourd, il n'y a ni métro, ni tramway. L'image du transport en commun sur le territoire est un peu désuète.
- Nous souhaitons aussi, en complémentarité de ce transport en commun, développer les modes de déplacement doux. Notamment, nous allons créer, chaque fois que l'on créera du site propre, des pistes cyclables le long de ce transport en commun. Ce seront des voies vertes qui seront mixtes, piétons - cyclistes, des voies de 2,70 mètres à 3 mètres qui vont permettre une cohabitation tout à fait sereine entre les cyclistes et les piétons.
- Être vecteur de développement social : je vous signalais tout à l'heure la desserte difficile. On peut dire un mot de notre gamme tarifaire. Il y a eu un débat : fallait-il que le transport en commun soit gratuit ou pas ? C'est un autre débat, ce n'est pas ce que je veux vous montrer ce soir. Nous avons aujourd'hui une des grilles tarifaires les plus attractives. Que ce soit sur l'abonnement pour les habitants, l'abonnement tout public ou pour les jeunes, nous avons un prix très compétitif mais qui permet surtout un accès illimité aux bus et aux TER, c'est-à-dire que, si vous voulez vous rendre d'une gare à une autre, vous pouvez avec votre abonnement bus prendre le train sans payer de supplément. C'est donc quelque chose qui est très peu cher et nous sommes, notamment sur l'abonnement « jeunes » (5 € par mois), sur une forme d'appropriation des jeunes. En effet, le nombre a très fortement augmenté ; au départ, nous avions 1 000 jeunes abonnés et, aujourd'hui, nous sommes à 15 000 en moins de deux ans. C'est une procédure relativement intéressante, nous espérons à terme fidéliser ces gens puisque, lorsqu'on prend le transport en commun en étant jeune, en général on continue quand on est content du transport utilisé.
- Faire entrer le bus dans la troisième révolution industrielle (les émissions de CO2) : on va le voir avec le matériel retenu.
- Contribuer à la requalification des espaces publics : il ne s'agit pas de tracer un ruban de bitume, mais bien d'imaginer que, autour du bus, il va pouvoir se passer quelque chose en termes de revitalisation. C'est le cas ici à Liévin.

- Participer à donner une nouvelle attractivité au développement économique : nous sommes réellement dans une démarche stratégique. Aucune entreprise ne s'installe plus au milieu de la pampa sans avoir d'assurance de desserte.
- S'inscrire dans le plan de déplacement urbain : le plan de déplacement urbain est un document un peu structurant qui a été adopté en 2015 pour l'ensemble des trois agglomérations, ce qui est un peu nouveau. Il existait sur votre agglomération un PDU, mais il a été fondu dans le PDU des autres. Ce document stratégique donne des orientations pour les dix ans à venir en matière de mobilité. Dans ce document, il y a le projet Bulles.

Le projet Bulles prévoit une amélioration de la fréquence. Les objectifs sont les suivants :

- Sur les Bulles 1, 2, 3, l'idée est d'avoir aux heures de pointe (7 h/9 h, 16 h 30/18 h 30) un bus toutes les 8 minutes ; aux heures creuses, un bus toutes les 15 minutes.
- Sur les trois autres Bulles, un bus pour les 15 minutes aux heures de pointe et, aux heures creuses, un bus toutes les 30 minutes.

Aujourd'hui, dans le meilleur des cas, on a un bus toutes les 20 minutes. Cela veut dire que, avec un bus toutes les 8 minutes, on peut se permettre de prendre le bus, notamment si on est en capacité, au-delà de la fréquence, de garantir la régularité.

Au niveau de la vitesse commerciale, nous avons des objectifs. Les bureaux d'études qui travaillent avec nous ne sont pas toujours d'accord avec nos objectifs de vitesse commerciale, ils trouvent que c'est beaucoup trop haut, de même que les exploitants de bus. Ce n'est pas grave, nous avons des objectifs relativement ambitieux. Les réseaux de transports en commun sont en général sur des vitesses commerciales autour de 16 km/heure, mais c'est aussi lié à notre configuration, puisque nous sommes sur un secteur très grand, avec beaucoup de villes qui se relient entre elles et pas une ville centrale qui créerait un fonctionnement en étoile du réseau de transport autour d'elle.

Les services : c'est important. Que veut dire le haut niveau de service ? Au-delà de tout ce que nous vous avons dit, cela veut dire aussi une information voyageurs précise. Il est très désagréable, lorsqu'on monte dans un bus, de ne pas savoir à quel moment on va descendre. Il arrive que l'on se demande si on est dans le bon sens, etc. Pour que l'utilisateur reprenne le chemin du bus, il faut absolument qu'il soit complètement rasséréné et accompagné dans son trajet.

En station, il y aura des panneaux d'information voyageurs, peut-être sous les abribus, et des distributeurs automatiques de billets. En effet, notamment sur la Bulle 1, le chauffeur ne vendra plus de ticket à la montée du bus. Chacun achètera son ticket à une borne, avec de l'argent liquide, une carte bleue ou un Smartphone et validera dans la montée du bus.

Sur nos stations, nous allons essayer de systématiser les arceaux vélos. Nous ne garantissons pas que le propriétaire retrouvera son vélo quand il rentrera ; nous allons équiper un certain nombre de stations avec des caméras vidéo mais qui ne serviront qu'aux forces de police et à la justice pour constater ex-post les infractions et essayer d'en découvrir les auteurs. Il nous paraît important que nous ayons un système d'accompagnement de vélo. Il y aura aussi, sur un certain nombre d'arrêts, des abris vélos, je pense notamment aux pôles gares.

L'accessibilité pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite : cela peut être aussi très pratique pour les mamans avec des poussettes ou les dames ou messieurs un peu âgés qui font les courses, qui ont du mal à porter leur cabas et qui ont une petite charrette à roulettes.

Les véhicules : sur la ligne 1 qui est la vôtre et la ligne 2 qui fait Bruay, Béthune, Houdain, Barlin, vous aurez un nouveau modèle de bus, des bus qui seront spécialement designés. Ces bus vont faire 18 mètres de long – ce ne sera pas ce que vous voyez sur la diapositive, c'est un modèle pour vous expliquer puisque, aujourd'hui, la procédure de consultation est lancée, le design est secret.

Il y aura une particularité par rapport à notre parc actuel. Aujourd'hui, sur le SMT, nous avons un parc en propre d'une centaine de véhicules, avec ces magnifiques couleurs qui nous permettent une identification rapide de nos bus, qui sont tous au gasoil. Nous avons une flotte à 100 % au gasoil, ce n'est pas une vieille flotte, elle répond à des normes Euro5, Euro6, elle a une moyenne d'âge autour de 7 ou 8 ans, ce qui est plutôt bien dans le transport en commun, mais qui est purement au gasoil. À l'occasion du BHNS, les questions ont été posées : quelle motorisation pour le BHNS ? Je vais faire très simple, parce que cela

a fait l'objet de longs débats au SMT et de longs travaux. Nous avons choisi une motorisation hybride, qui est à la base électrique, avec un moteur d'appoint à l'arrière du bus qui sera diesel. L'avantage de cette motorisation est que, en ville, on est souvent sur une motorisation électrique, le diesel n'intervient pas beaucoup, donc une pollution moindre, une consommation moindre. On a surtout une évolutivité complète du bus puisque, à un moment, si une autre méthode de propulsion prenait le dessus – je pense clairement à l'hydrogène –, on pourrait parfaitement changer la motorisation diesel pour une pile à combustible.

C'est donc un modèle qui est relativement en amélioration par rapport à ce que nous avons aujourd'hui, puisque nous n'avons que du diesel. Nous n'avons pas retenu le gaz – c'était une grande question – à cause des retours d'expérience des autres agglomérations notamment pour ce qui concerne le bruit en ville. En motorisation électrique, on est silencieux et, lorsqu'on est au gaz, on est un peu bruyant. Nous n'avons pas retenu l'électrique parce qu'on a des lignes d'une telle longueur – certaines d'entre elles dépassent les 20 kilomètres –, que, avec ce qui existe aujourd'hui en technologie électrique, même avec ce qu'on appelle des biberonnages, c'est-à-dire des recharges temporaires quand on s'arrête dans les stations, on ne peut pas aller jusqu'au bout de la ligne. Aujourd'hui, nous n'étions donc pas rassurés sur la fiabilité.

Une particularité de ce réseau : les élus du SMT ont fait le choix que la Bulle 6, que nous vous avons présentée tout à l'heure sur le territoire d'Artois Comm, qui va de Bruay à Auchel, soit assurée par propulsion hydrogène. Nous achèterons donc six bus hydrogènes, c'est une technologie non polluante. C'est la première fois qu'un réseau de bus se mettra complètement à l'hydrogène sur une ligne. En effet, aujourd'hui, des bus à hydrogène fonctionnent un peu partout, notamment à l'étranger, mais il n'existe pas en France de ligne complète qui soit assurée avec des bus à hydrogène. On quitte le champ de l'expérimentation pour celui de la mise en pratique réelle d'un nouveau mode de propulsion pour le transport en commun. Nous y croyons assez fortement.

L'amplitude théorique horaire sera étendue. Nous avons mis 5 h, ce sera peut-être 5 h 30, ce sera peut-être 5 h 45. L'avantage du bus est que, si on s'aperçoit que cela ne fonctionne pas, on peut toujours retravailler les horaires et les parcours. 5 h/23 h pour la semaine, 6 h/23 h le samedi. Le dimanche, il y a sans doute des gens qui prennent le bus, mais peut-être moins pour des usages professionnels, l'amplitude sera donc sur 7 h/20 h.

Où en sommes-nous ?

Les études réglementaires : nous avons aujourd'hui une enquête publique. Nous avons fait beaucoup d'études techniques, beaucoup d'études environnementales. Nous avons déposé un dossier pour obtenir une déclaration d'utilité publique. Dans le cadre de cette procédure de déclaration d'utilité publique, la préfecture a organisé une enquête publique qui aura lieu du 16 août au 15 septembre 2016. Selon des modalités qui restent à préciser puisque nous n'avons pas eu l'arrêté, il y aura des registres d'enquête, des permanences des commissaires enquêteurs, vraisemblablement pas de réunions publiques dans le cadre de cette enquête publique, les commissaires enquêteurs ayant estimé que toute la phase préalable avait déjà fait l'objet de beaucoup de réunions publiques. Cette enquête publique est relativement importante, puisque cela va conditionner l'existence ou pas du BHNS. Les commissaires enquêteurs vont faire un rapport qui sera remis à Madame la Préfète. Nous aurons eu l'occasion, avant la conclusion de ce rapport, de présenter nos observations, nous espérons n'avoir que des observations relativement marginales. Puis, au vu du rapport des commissaires enquêteurs, de nos observations, la Préfète décidera de la déclaration d'utilité publique de nos projets ou pas.

C'est donc une déclaration d'utilité publique qui devrait intervenir à la fin de cette année ou au tout début de l'année prochaine. Ce n'est pas trop grave puisque nous avons prévu le démarrage de nos travaux dans le courant du premier trimestre 2017, vers mars-avril, ce sera peut-être mai dans certains secteurs.

La fin de nos travaux est prévue fin 2018 pour une mise en service du BHNS.

Vous voyez que c'est un exercice très contraint puisque nous avons entre le début 2017 et la fin 2018 pour réaliser les travaux, 110 kilomètres de ligne qui vont être impactés. Nous avons découpé les travaux en 16 parties. Liévin sera à elle seule une de ces 16 parties. Nous allons avoir énormément de travaux et de marchés publics à passer, ce sera une période extrêmement « rock and roll » pour nous, mais nous croyons assez fortement à ce projet pour nous y lancer.

Je vais passer la parole à Monsieur MAUDRICH pour présenter la Bulle sur Liévin.

M. MAUDRICH.- Monsieur le Maire, Messieurs, Mesdames, je vais rapidement reprendre le tracé.

On part du rond-point avec la rue de Cracovie, on remonte le chemin de marquage avec un arrêt rue de l'Université et un P+R. Nous allons voir avec Territoires 62 et la gestion pour pouvoir marquer une partie du parking actuel en P+R pour inciter les gens à laisser leur voiture et à prendre le BHNS.

Ensuite, on remonte le chemin de marquage avec un arrêt au niveau du lycée Darras. Là, on est sur une insertion assez douce avec essentiellement un travail sur les arrêts minutes pour le collège et pour le lycée et un travail sur les carrefours. Sur le reste, on s'inscrit dans la voirie actuelle.

Ensuite, nous avons un arrêt Rollencourt-Nauticaa, avant d'aborder le rond-point Mouscron qui est maintenu. On est sur la rue De Lattre de Tassigny avant d'arriver au niveau de Nauticaa avec, là, une refonte plus globale sur ce carrefour et sur cet espace, notamment sur le parvis de Nauticaa qui est travaillé et refondu en lien avec la Ville de Liévin pour faire là un point fort à l'entrée du centre-ville et un réaménagement du parking.

Ensuite, on aborde l'hyper-centre, avec la rue Défernez et la rue Jean Jaurès, avec un arrêt centre-ville, un arrêt Grands Bureaux, puis un arrêt Haute ville et un arrêt Jaurès. Là, on est sur une insertion à voie centrale, c'est-à-dire qu'on réinvestit la voie centrale quasi existante pour y mettre une voie bus qui fonctionne parfois dans un sens, parfois dans l'autre sens. On maintient deux voies de circulation VL et du stationnement.

Ensuite, on prend la rue Elysée Reclus pour monter vers la ZAC de l'An 2000, prendre le rond-point, la rue Jacquard et redescendre par la rue Piette pour rejoindre de nouveau la rue Jean Jaurès avec un arrêt Cité 9bis et rejoindre ensuite Lens via la rue Maes.

Quand on continue, on traverse l'ancien vélodrome pour rejoindre ensuite le stade Bollaert via le nouvel ouvrage qui vient d'être creusé et redescendre ensuite sur la gare, pour faire un lien fort entre l'hyper-centre de Liévin et la gare de Lens.

Vous voyez là l'insertion qui prévaut sur les rues Défernez, Jean Jaurès et De Lattre de Tassigny. Le principe est que l'on réinvestit la voie centrale qui est existante, on la réaménage, et, lorsque le bus approche d'un carrefour, il prend la voie centrale pour pouvoir doubler les voitures qui sont en arrêt sur le carrefour et passer en tête sur le carrefour, il prend la priorité et, ensuite, il se réinsère avec les voitures. Dans l'autre sens, il prend la voie centrale et il passe en tête sur le carrefour. Ce système permet à la fois d'assurer une priorité de bus au niveau du carrefour, de passer d'éventuelles congestions tout en maintenant les usages actuels, notamment les deux voies VL et notamment du stationnement. Avec la Ville de Liévin, on pense à un aménagement façade à façade pour que, notamment dans l'hyper centre, un travail soit fait sur les matériaux et la qualité.

Quelques précisions sur le stationnement : nous maintenons une grande partie du stationnement en centre-ville. Malgré tout, il y a un impact que nous avons limité au maximum sur le stationnement en centre-ville et, pour compenser cet impact, une réflexion a été menée avec la Ville sur des pôles de stationnement complémentaires : un parking de 25 à 30 places est aménagé au tennis club, le parking Nauticaa est repensé et un parking au niveau de Marie Liétard est créé, parking d'une centaine de places à 100 mètres de l'hyper-centre. Le principe est que nous ne commencerons pas les travaux en centre-ville avant que ces parkings soient aménagés et disponibles.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur SIROP et Monsieur MAUDRICH.

Le débat est ouvert si vous souhaitez poser des questions à Monsieur SIROP, à Monsieur MAUDRICH, à Monsieur DEROULERS, à Monsieur DESCAMPS ou à moi-même. Nous sommes à votre écoute.

Monsieur KAZNOWSKI.

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Merci, Monsieur le Maire.

C'est un projet qui semble être intéressant mais qui, pour moi, n'est pas complet. Premièrement, vous ne nous avez pas annoncé le coût de ce projet. Concernant la durée des travaux, il me semble qu'on n'a pas tablé sur la durée exacte de ce qui pourrait être.

Vous avez parlé des zones d'activité. À Liévin, il y a le parc d'activité Les Alouettes et, dans le schéma, on voit qu'il ne sera pas desservi par le BHNS, ni le stade couvert régional qui devrait normalement ouvrir l'année prochaine, il y a un arrêt à proximité, mais pas au stade couvert en lui-même, ce qui est regrettable.

J'ai ensuite des questions sur l'utilité de ce BHNS. Selon vos études – puisque je pense que des études ont été faites –, combien de véhicules le BHNS permettra-t-il de retirer de la circulation par jour ? Honnêtement, fera-t-il baisser le trafic automobile ? Combien de voyageurs envisage-t-il d'attirer en plus par rapport aux bus actuels ?

On dit que, pour le TER, on va s'équiper de la Wi-Fi. D'après ce que vous avez expliqué, visiblement, il ne sera pas équipé de ce moyen très utile pour les usagers.

Comme vous l'avez dit, le BHNS est un bus rapide qui, pour être rentable en temps de parcours, ne doit pas cumuler trop d'arrêts. Vous tablez sur 8 minutes d'après vos chiffres. J'ai du mal à croire que l'on puisse passer de 20 minutes à 8 minutes malgré les moyens qui vont être mis en place pour la circulation. Je ne sais pas comment vous avez établi ces études, mais cela me semble très peu réalisable.

Ce qui m'inquiète surtout, c'est le nombre d'arrêts de bus. Quand on sait que les personnes âgées vont sans doute devoir l'emprunter et que l'on voit le temps de parcours entre chaque arrêt, la répartition de ces arrêts me pose problème.

Entre ce qui existe actuellement et ce que vous envisagez de faire, il n'y aura pas vraiment de différence. C'est un projet qui, malheureusement, va encore coûter très cher aux contribuables.

M. LE MAIRE.- Pour que l'on puisse répondre en globalité, y a-t-il d'autres expressions sur ce BHNS ?

Monsieur LAMAND.

M. LAMAND.- Merci, Monsieur le Maire.

Je rejoins un peu mon collègue du Front National – une fois n'est pas coutume –, juste pour connaître le coût de ce BHNS, le taux de remplissage. Quand on voit actuellement le taux de remplissage des bus Tadao – c'est le verre à moitié vide ou à moitié plein, cela dépend si on est optimiste ou pessimiste –, je me pose la question de savoir si c'est un projet utile ou pas. Le coût en vaut-il la chandelle ?

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Madame Elodie DUVAL.

Mme DUVAL.- J'ai juste une petite question concernant le prix. On a vu le prix à l'unité. Est-ce que, pour les enfants en bas âge, ce serait gratuit et à partir de quel âge ?

M. LE MAIRE.- On va vous répondre.

Y a-t-il d'autres questions sur ce BHNS ?

M. DERNONCOURT.- Je n'ai pas de question, mais j'interviendrai après sur l'approche que l'on peut avoir.

M. LE MAIRE.- Monsieur SIROP nous apportera quelques compléments plus techniques sur les questions auxquelles je ne pourrai pas répondre dans l'immédiat.

Monsieur KAZNOWSKI, il faut bien regarder les cartes. Vous avez raison, la zone industrielle n'est pas desservie, mais beaucoup d'autres zones industrielles le seront désormais avec le BHNS sur l'ensemble du territoire. Un projet comme celui-là, il ne faut pas le regarder par le petit de la lorgnette, mais il faut le regarder dans sa globalité. Vous vous apercevrez que, sur l'ensemble des tracés de ce BHNS sur les trois communautés d'agglomération, le monde économique est beaucoup mieux desservi qu'il ne l'était auparavant et ce, à juste titre.

On va parler du coût sans aucun problème. Le coût du BHNS est d'environ 450 M€ hors taxe, dont – Monsieur KAZNOWSKI, vous ne le savez sans doute pas – un tiers est financé par des subventions !

J'ai le plaisir de rappeler – et j'ai déjà eu l'occasion de le dire – que le SMT est l'autorité organisatrice de transport et de mobilité qui a obtenu, dans le cadre des appels à projets, le plus fort taux de subvention

auprès de l'État et également le plus fort taux d'aide du Conseil régional, dans lequel vous siégez, Monsieur KAZNOWSKI. Vous n'y étiez pas à l'époque, sinon, je n'aurais sans doute pas eu 110 M€ comme je les ai eus cette fois-ci grâce au travail d'Alain WACHEUX et de Daniel PERCHERON. Effectivement, si vous aviez déjà été à la Région à ce moment-là, je pense que nous n'aurions pas eu cet argent et nous n'aurions été aidés par la Région Nord - Pas de Calais désormais Hauts-de-France, au vu du discours qui est le vôtre sur la question du bus à haut niveau de service.

Le stade couvert est bien desservi. Relisez bien vos cartes et vous verrez qu'on part même de là et de la Fac des sports. On a pensé aux étudiants : vous voyez le stade couvert, la Fac des sports, le lycée Henri Darras. La ligne 1 part de là. Monsieur SIROP l'avait pourtant bien montré et Monsieur MAUDRICH l'avait confirmé.

Vous êtes au moins rassuré. Le stade couvert qui va effectivement rouvrir, grâce à l'investissement de sa Vice-présidente, qui est une femme courageuse, de combat et qui veut rouvrir à juste raison ce stade couvert très prochainement, sera desservi.

Sur le coût, Monsieur KAZNOWSKI, je vous donne une autre information que vous n'avez sans doute pas. Ce sont les entreprises qui financeront principalement ce BHNS. En effet, le Syndicat mixte des transports fonctionne avec ce qu'on appelle « le versement transport », le VT qui est versé par les entreprises. Seul un complément sera apporté par les trois Communautés d'agglomération, celles de Lens-Liévin, d'Hénin-Carvin et d'Artois Comm. Je peux vous assurer que, par rapport à la contribution des entreprises, cette contribution publique, cette contribution de l'habitant, du citoyen, est particulièrement modeste.

Pour autant, le service qui sera apporté aux citoyens sera-t-il modeste ? Je vous dis non ! C'est là que, entre la vision de Monsieur LAMAND, la vôtre, Monsieur KAZNOWSKI, et la nôtre, un monde nous sépare. Et je l'assume avec fierté !

Selon votre propre vision, à la limite, rien ne doit se faire sur ce territoire, rien ne doit évoluer, il ne faut surtout pas offrir d'espoir à la population, surtout pas lui offrir de services publics supplémentaires et de qualité, surtout ne rien toucher.

Eh bien, je fais partie de ces élus qui pensent le contraire ! Ce territoire mérite les mêmes chances que les autres, il doit être doté des mêmes outils que les autres. Nous sommes la septième autorité organisatrice de mobilité de France et nous sommes la seule à ne pas disposer d'un tramway ou d'un bus à haut niveau de service. Je ne suis pas là pour traîner la patte, je ne suis pas là pour faire en sorte que ce territoire reste un territoire de relégation comme vous le dites si souvent ! Je dis que ce territoire est un territoire d'espoir où des projets doivent être mis en valeur et être développés pour que, sur ce territoire, il y ait du développement et de la prospérité, pour que sur ce territoire il y ait tout simplement de l'avenir !

J'assume donc avec fierté ce projet de bus à haut niveau de service. C'est d'ailleurs l'un des plus grands projets structurants que l'on ait pu connaître sur ce territoire depuis bien longtemps. Il a été difficile à faire accoucher, j'en conviens. En effet, pendant longtemps, on a parlé d'un tramway et on a pu penser que le projet avait été abandonné. Eh bien non ! Aujourd'hui, nous sommes au bout de ce long processus de décision qui a concerné tout le monde, le citoyen comme les autorités politiques. Le 16 août prochain, l'enquête publique démarrera pour obtenir cette déclaration d'utilité publique qui, j'en suis persuadé, sera signée par la suite par Madame la Préfète, pour que, enfin, on puisse démarrer les travaux de ce BHNS sur ce territoire.

Quant à la fréquentation, Monsieur KAZNOWSKI, on peut toujours dire il n'y a personne dans les bus, on peut voir par le petit bout de la lorgnette et on peut toujours considérer qu'il n'y aura jamais assez de personnes dans les bus. Le projet qui est ici présent est justement de faire en sorte que, demain, de plus en plus de personnes fréquentent nos bus, que de plus en plus de personnes aient ce réflexe d'utiliser les transports publics.

Quand nous faisons le pari de la jeunesse, quand vous voyez les chiffres passer de 1 000 ou 1 500 abonnements à 15 000, c'est le pari de l'avenir. Quand vous commencez à utiliser le transport public, on peut penser que, plus tard, en étant adulte, vous continuerez à utiliser le transport public. D'ailleurs, au-delà de l'augmentation du nombre d'abonnements jeunes, on constate aussi une augmentation du nombre de transports. Cela veut dire que les jeunes l'utilisent de plus en plus et pas simplement pour aller au lycée, au collège ou à l'université, mais également pour leur vie de tous les jours, pour aller sur les

lieux culturels, les lieux sportifs, les lieux de divertissement ou de restauration de cette région. Je m'en félicite, c'est tout simplement la démonstration que, lorsqu'on est responsable, il faut avoir une vision d'espoir et pas une vision d'abandon !

Ce bus à haut niveau de service, ce projet qui est développé par les trois Communautés d'agglomération de Lens-Liévin, d'Hénin-Carvin et d'Artois Comm au travers de l'outil qu'est le SMT, je l'assume avec fierté ! Il fait partie de ces politiques qui sont mises en place aujourd'hui sur nos territoires pour faire en sorte qu'il y ait demain prospérité sur ce territoire, qu'il y ait développement pour ce territoire, qu'il y ait services nouveaux apportés à la population et tout simplement, Monsieur KAZNOWSKI, pour que, pour la population de ce territoire, derrière les difficultés qui sont les leurs aujourd'hui, il y ait l'espoir que ce qui les attend ne soit pas pire mais beaucoup mieux ! Notre rôle est de faire en sorte que ce soit beaucoup mieux.

Aujourd'hui, quelque part, en vous présentant ce projet de BHNS, personnellement en tout cas, j'ai le sentiment de faire en sorte que, demain, l'avenir de nos populations soit meilleur.

Monsieur SIROP, il y a peut-être quelques questions techniques auxquelles je n'ai pas répondu. Il y a par exemple la question de Madame Elodie DUVAL.

M. SIROP.- Ce n'est pas une question technique, c'est vraiment une question politique. Cela dépendra de ce que décidera le Conseil syndical du SMT. C'est lui qui a décidé de la création de ces tarifs. Il peut être amené à revoir les tarifs et à créer une catégorie d'exonération. Aujourd'hui, ce n'est pas à l'ordre du jour, mais cela peut démarrer d'ici et être étudié ensuite pour voir quel est l'impact.

M. DESCAMPS.- C'est d'ores et déjà gratuit pour les moins de 6 ans, ce n'est payant qu'à partir de 6 ans sur le réseau. Si vous voyagez avec des enfants en bas âge, c'est d'ores et déjà gratuit.

M. SIROP.- Mes enfants ont plus de 6 ans, tout s'explique.

(Rires).

Je ne l'ai pas vu dans les exonérations, je vous prie de m'excuser de ma réponse erronée.

Il y avait la question du passage de 20 minutes à 8 minutes. C'est un problème de cadencement, un problème de moyens, un problème de mathématiques. Vous pouvez faire passer le bus toutes les 5 minutes si vous le voulez, si vous avez un trajet minuté et un nombre de bus suffisant, ce n'est pas un souci. C'est simplement un problème de cadencement. Là, je vous rassure.

Y aura-t-il plus de monde dans les bus ? Nous l'espérons, sinon, nous ne nous lancerions pas là-dedans. J'ai été parisien pendant plusieurs années, il m'est arrivé de prendre le métro en pleine journée, à 11 heures, à 15 heures, il n'y a personne dans le métro et, pourtant, le métro tourne. Il tourne un peu moins, il n'y en a pas un toutes les 2 ou 3 minutes, il passe toutes les 7 ou 8 minutes, mais il tourne. Effectivement, le bus peut tourner avec moins de monde dedans par moments. C'est la difficulté du transport en commun, les usages que l'on fait du transport sont souvent aux heures de pointe pour aller à l'école ou au travail et il y a un peu moins d'usage aux autres heures.

Concernant le web qui existe aujourd'hui dans la plupart des trains, nous sommes en procédure de délégation de service public, c'est-à-dire que nous sommes en train de choisir au niveau du SMT quel sera l'exploitant futur du réseau Tadao. Dans les offres qui nous ont été remises, il y a la possibilité de mettre du Wi-Fi dans les bus. Je vous rassure sur ce point, nous ne sommes pas sur une approche technologique complètement passéiste, nous essayons d'être ouverts à la fois sur l'information voyageurs, sur les distributeurs automatiques de tickets (DAT) où nous allons essayer de développer des procédures pour pouvoir payer avec son Smartphone. Nous allons essayer d'être modernes et également dans l'usage du bus avec la possibilité d'avoir du Wi-Fi. La difficulté va être importante dans certains secteurs, mais pas sur Liévin.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur SIROP.

Monsieur KAZNOWSKI, vous souhaitez reposer une question ?

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Pour revenir aux amplitudes horaires, vous dites que le dernier bus sera à 23 h. Cela me gêne pour les utilisateurs car, dans le futur, lorsqu'ils iront voir un concert au stade couvert, cela finit bien plus tard ; quand les usagers travaillent la journée et veulent aller au cinéma le

soir, cela finit après 23 h ; de même lorsqu'il y a un match de foot à Lens, il y a beaucoup de jeunes qui fréquentent le stade à Lens et qui veulent y aller avec ce transport. Je ne sais pas si ce sera ajusté en fonction des événements, mais je pense que cela pose problème pour les usagers.

M. LE MAIRE.- Monsieur KAZNOWSKI, on ne peut pas répondre à toutes les demandes. D'ailleurs, l'amplitude horaire qui est présentée ici est tout à fait théorique. Il est prévu par exemple de démarrer à 5 h du matin, je pense que l'on démarrera sans doute plus tard. On l'inscrit comme cela, il y aura de toute façon une période expérimentale et nous verrons s'il y a nécessité ou pas de modifier les horaires. Personnellement, je pense que démarrer à 5 h, c'est un peu tôt.

Il y a aussi une question importante qu'il faut régler, c'est la connexion de notre système de BHNS au réseau TER. Il faut faire en sorte que les horaires puissent coïncider et que cette connexion puisse s'établir dans l'intérêt de l'utilisateur.

En revanche, en cas d'événement exceptionnel – on peut imaginer qu'un concert au stade couvert de Liévin, il n'y en aura pas tous les jours –, on peut tout à fait imaginer de mobiliser – c'est l'avantage d'un bus contrairement à un mode de transport fixe – et élargir exceptionnellement cette amplitude horaire de manière à pouvoir répondre à cet exemple précis d'un concert au stade couvert régional de Liévin.

Monsieur DERNONCOURT.

M. DERNONCOURT.- Monsieur le Maire, je voudrais avoir une approche un peu plus fondamentale du problème. En effet, comme vous l'avez souligné, c'est un projet qui va un peu révolutionner tout notre secteur, sans doute le plus grand projet de ces 20 dernières années dans notre arrondissement.

Beaucoup d'entre nous ont encore en mémoire le projet de tramway, ce qu'il a engendré et son retrait. Aujourd'hui, nous sommes engagés avec un nouveau type de transport, le BHNS. Nous avons d'ailleurs eu à Liévin de multiples réunions sur le tracé avec Françoise, Jean-Bernard, Jérôme, avec nos services et avec les représentants du SMT. Il y a eu beaucoup d'interrogations, beaucoup de questions, de préoccupations chez les riverains au sujet du tracé.

Je dois dire que, aujourd'hui, nous avons une responsabilité particulière en ce qui nous concerne. En effet, maintenant que nous allons entrer dans la phase de réalisation du BHNS, il nous faut apporter toute notre attention pour faire que ce projet soit partagé et surtout qu'il soit réussi.

Je crois que nous avons besoin de ce type de transport compte tenu du développement important de la voiture et de ce que cela entraîne sur nos routes, mais il faut faire attention à ce que nous le réussissions. Il nous appartient donc à chacun et en premier lieu aux élus à porter résolument ce projet pour convaincre nos concitoyens qui sont encore un peu réticents au projet. J'insiste sur ce point parce que, comme vous l'avez dit, c'est un investissement très important, mais je pense qu'il répond aux besoins de notre époque.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Vous avez raison. Il faut se souvenir que, pour le tramway, c'était 20 kilomètres de ligne de tramway et que nous étions déjà à 750 M€. Là, c'est 450 M€, mais 110 kilomètres de BHNS. Vous voyez que l'échelle du coût est totalement différente de cet épisode un peu douloureux dans nos souvenirs du tramway qui était un projet extrêmement coûteux pour une desserte finalement en peu de kilomètres. Là, ce n'est pas du tout le cas.

Nous sommes d'ailleurs très atypiques. C'est la première fois en France que l'on va avoir à mener un projet de BHNS de ce type. En effet, vous savez très bien, Monsieur DERNONCOURT, que nous ne sommes pas dans une agglomération comme les autres. Nous n'avons pas une ville centre d'où il conviendrait de desservir les villes périphériques. Nous sommes une conurbation urbaine, il y a cinq ou six villes moyennes et tout cela doit s'organiser en termes de transport, ce qui explique qu'il va être réalisé 110 kilomètres de ligne BHNS pour un coût de 450 M€.

Je rappelle une fois de plus qu'il faut remercier le monde économique puisque c'est ce dernier, au travers du versement transport, qui le finance. Il convient aussi de dire la vérité aux citoyens. Ce n'est pas l'impôt du citoyen qui finance le SMT et le BHNS, c'est le monde économique, d'où l'importance de veiller à la meilleure desserte possible de ce monde économique. Plutôt que de frôler une zone industrielle comme c'était le cas avant, maintenant, on y entre de manière à la desservir. C'est ce qui a été mis en œuvre

dans le cadre de ces lignes BHNS de manière à ce que le monde économique puisse s'y retrouver et que les salariés puissent venir fréquenter ces zones d'activité.

Je suis d'accord avec vous, Monsieur DERNONCOURT. Nous avons la responsabilité de réussir ce BHNS et de donner envie aux citoyens de l'utiliser. En effet, le poids du transport en voiture – nous avons eu l'occasion de le constater lorsque nous avons réalisé le plan de déplacement urbain – est particulièrement trop important dans cette agglomération. Il y a donc un enjeu fondamental, celui de diminuer le poids de cet usage automobile au bénéfice du transport public. C'est l'un des grands objectifs.

Je pourrais me tourner vers Monsieur LUDWIKOWSKI, vers Monsieur Mouloud AMOUZ ou vers Madame HIEST. Il y a également une dimension de développement durable, de protection de l'environnement qui est extrêmement importante puisque le BHNS va mettre en œuvre un matériel hybride beaucoup plus soucieux de l'environnement et surtout, pour la première fois en France, une ligne entière va fonctionner à l'hydrogène. Cela existe certes en Suède et en Allemagne, mais pas encore en France. Dans ce bassin minier dont certains parlent si mal, avec si peu d'aspects positifs et d'envie, pour la première fois, les trois agglomérations de ce bassin minier vont mener une mise en pratique d'une technologie nouvelle qui est l'hydrogène. Je trouve que, en termes de retournement d'image, il n'est pas mal que l'on puisse porter aussi ce projet. Quelle bonne nouvelle pour ce territoire car, pour une fois, on va le montrer comme un territoire pionnier, un territoire qui est devant les autres et je m'en félicite !

Oui, il faut réussir à tout prix ce projet. Sur Liévin, nous nous y sommes attelés il n'y a pas très longtemps. Nous avons rencontré en particulier les commerçants de Liévin qui, légitimement, ont des inquiétudes. En effet, quand on fait des travaux dans une ville et en particulier dans un centre-ville, cela peut impacter les habitants pour qui c'est une gêne, mais, pour le monde économique, pour les commerçants, c'est leur vie, leur moyen de subsistance. Nous avons discuté de cela avec eux, nous avons bien vu les problématiques posées : la durée du chantier, l'accompagnement pendant le chantier, les places de stationnement, les dépose-minute, les livraisons. Tout cela va faire l'objet d'un travail approfondi avec eux. L'une des premières réponses qui a été apportée est la construction d'un parking relais dans la rue Marie Liétard, avant même que les travaux soient réalisés pour que l'on puisse retrouver du stationnement. Avec les services municipaux, nous allons travailler sur la livraison et les dépose-minute en relation avec le SMT pour apporter des solutions. Je remercie en particulier Monsieur Jérôme DARRAS de travailler sur cette question, parce qu'il est souvent en compagnie de nos représentants du SMT. Bref, il faut le réussir à tout prix.

D'ailleurs, même si je ne souhaite jamais avoir à faire appel à cela, parce que l'objectif est de l'éviter, nous avons anticipé les éventuelles pertes de recettes que pourraient avoir les commerçants, puisqu'une procédure d'indemnisation sera mise en place. Nous avons tenu compte parfois des échecs du passé, nous ne serons pas là pour payer l'enterrement mais, bien au contraire, pour indemniser très en amont le commerce qui pourrait éventuellement être impacté par des travaux, de manière à ce que celui-ci puisse, non pas fermer boutique, mais tout simplement continuer de la faire vivre.

Je vous rejoins, Monsieur DERNONCOURT. Oui, il faut réussir ce projet, il faut donner envie à la population d'utiliser ce BHNS, ce bel outil structurant de notre agglomération, ce bel outil au service du citoyen.

N'oubliez pas non plus une chose, mes chers collègues, le poids de la voiture est important, mais tout le monde n'a pas une voiture. Lorsqu'on fait des enquêtes – il n'y a pas longtemps, on a fait des enquêtes par micro-trottoir sur l'agglomération de Lens-Liévin –, l'une des choses qui est souvent remontée est la suivante : « pour se déplacer, on est obligé d'utiliser le bus, on voudrait un bus qui desserve plus rapidement, plus efficacement, qui soit à l'heure, etc. ».

Le problème de la mobilité est un vrai problème qui se pose dans ce territoire. Avec ce projet de BHNS, je pense que nous lui apporterons une réponse qui, comme vous le dites, Monsieur DERNONCOURT, doit être une réponse réussie.

Je tenais en tout cas à ce que cette assemblée prenne connaissance de ce projet de BHNS.

Madame VANCAILLE.

Mme VANCAILLE.- Je voudrais faire une petite remarque. Faites-nous une belle application informatique, qui ne nous mène pas à télécharger un PDF parce que c'est dépassé, mais qui fasse que je

puisse me connecter avec mon mobile pour savoir quand arrive le prochain bus, où il va, d'où il vient. À Paris, on se met n'importe où, on est géolocalisé, on sait que la ligne 42 arrive dans 3 minutes à l'arrêt.

M. SIROP.- C'est l'idée et c'est ce que nous sommes en train de calibrer avec le futur délégataire que nous ne connaissons pas encore. C'est prévu dans le cahier des charges.

M. LE MAIRE.- Merci.

Messieurs, nous allons vous libérer.

(Départ des représentants de SMT).

Nous allons demander aux responsables de Maisons & Cités de bien vouloir prendre place.

IV. URBANISME

- Liévin : Cités minières – Convention de partenariat entre Maisons & Cités Soginorpa et la Ville de Liévin

M. LE MAIRE.- J'ai le plaisir d'accueillir Monsieur Dominique SOYER, le Directeur général de Maisons & Cités. Monsieur Patrick FESSIER, le Directeur général adjoint – qui revient un peu aux sources, puisqu'il a été un temps salarié de la Ville de Liévin – et Monsieur Patrick KLIMCZAK qui est le Directeur des Maisons & Cités pour l'agence de Lens-Liévin.

Ils vont vous parler d'une convention de partenariat qui pourrait unir la Ville de Liévin à Maisons & Cités.

Souvenez-vous, comme cela m'arrive parfois, j'ai eu un « petit coup de gueule » sur Maisons & Cités en faisant part devant cette assemblée de mon insatisfaction au sujet de certaines choses et en particulier sur la vacance dans le parc Soginorpa et dans cette ville de Liévin ; j'avais fait part également des insuffisances en matière d'accompagnement social de celles et ceux qui sont locataires et aussi de cette volonté de pouvoir engager un travail plus partenarial entre nous.

La réaction a été assez rapide puisque, vous le voyez, aujourd'hui, le Directeur général et ses collègues viennent nous présenter les objectifs de cette convention de partenariat.

Monsieur SOYER, je vous donne le micro.

M. SOYER.- Merci, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus.

Merci, Monsieur le Maire, de nous donner l'occasion de présenter ce projet de convention, de nous exprimer devant vous pour présenter l'activité de Maisons & Cités sur votre territoire. Je suis très heureux d'être parmi vous ce soir, notamment parce que c'est une nouveauté de travailler ainsi sous forme d'une convention entre une Commune et Maisons & Cités. C'est une nouveauté que vous avez effectivement initiée, Monsieur le Maire, puisque votre colère a provoqué quelques réunions de travail et, au cours de ces réunions de travail, nous avons finalement décidé de reprendre l'ensemble de l'activité de Maisons & Cités et d'en faire un document qui vous donne de la lisibilité sur notre action sur votre territoire et qui permet de jouer la transparence entre les élus, les habitants de Liévin et Maisons & Cités.

C'est une nouveauté dont s'est saisi le Conseil d'administration de Maisons & Cités la semaine dernière et nous allons désormais renouveler ce type de conventionnement entre une Commune et Maisons & Cités sur les principales communes du bassin minier, de façon à faire ce même travail de transparence entre les villes et nos services.

(Projection d'un diaporama).

Quelques mots sur Maisons & Cités : même si vous connaissiez bien Soginorpa qui a désormais changé de nom et qui s'appelle Maisons & Cités de manière définitive, après une délibération de notre Assemblée générale la semaine dernière, vous savez que Maisons & Cités est ce qu'on appelle une entreprise sociale pour l'habitat, c'est-à-dire une société anonyme HLM. Elle est rentrée dans la famille du logement HLM depuis le 1^{er} janvier 2014 grâce à une initiative de nos parlementaires du bassin minier, sénateurs et députés, qui ont déposé des amendements sur le projet de loi DUFLOT en 2013 de façon à permettre notre transformation juridique en société anonyme HLM. J'insiste là-dessus, parce que les décisions à l'Assemblée nationale et au Sénat ont été prises à l'unanimité de tous les groupes de l'Assemblée et du

Sénat. C'est donc pour nous un signe de reconnaissance et de satisfaction que la représentation nationale se soit intéressé à notre sujet et nous ait permis notre transformation pour évoluer.

Si nous avons souhaité cette transformation en société anonyme HLM, c'est pour organiser notre développement, ce qui est très important. En effet, notre statut juridique et social antérieur de société anonyme de droit privé ne nous permettait pas de nous développer de manière importante et notamment de produire du logement neuf. C'est évidemment un sujet important pour un organisme de logement social de pouvoir renouveler son parc et de pouvoir participer au développement territorial des communes sur lesquelles il est implanté.

C'est donc désormais chose faite. Depuis le 1^{er} janvier 2014, nous avons un statut de SA d'HLM, nous disposons désormais des avantages financiers du monde du logement social et notamment des crédits long terme de la Caisse des dépôts qui nous permettent de nous développer.

Maisons & Cités sur la commune de Liévin est un partenaire important pour vous et vous êtes un partenaire important pour nous. En effet, nous avons 3 200 logements sur la commune, ce qui doit représenter environ un quart du parc de logement total sur la commune de Liévin.

Sur ces trois tableaux, vous voyez les principales caractéristiques de ce parc. La première information importante est que ce parc est considéré pour nous comme pérenne. En effet, il n'y aura pas d'activités de démolition significative sur la commune de Liévin dans les années qui viennent, puisque, une fois que ce parc aura pu être réhabilité en totalité et notamment un peu en thermique, il correspondra aux besoins des locataires et pourra être pérennisé.

Il y a une petite centaine de logements sur lesquels nous nous interrogeons et sur lesquels nous pourrions envisager éventuellement une démolition dans les années qui viennent. Cette répartition du statut de nos logements est d'ailleurs un sujet que nous évoquerons avec vous dans un exercice de concertation dans les mois qui viennent. Nous allons en effet refaire un exercice que l'on appelle « plan stratégique de patrimoine » qui nous amènera à signer avec l'État et les Agglomérations une convention d'utilité sociale qui nous permet de définir ce qu'est la stratégie d'un bailleur social sur son territoire, à la fois sous l'angle de ses investissements et de sa gestion locative. Pour signer ce contrat entre l'État et un bailleur social, cette CUS, il faut définir au préalable le devenir de notre patrimoine, c'est-à-dire la façon dont on le diagnostique techniquement. Nous serons donc amenés à revenir vers vous dans les mois qui viennent pour nous interroger mutuellement sur la façon dont nous jugeons la situation technique et sociale de notre patrimoine sur la commune de Liévin.

Ces logements sont en partie seulement réhabilités. 1 200 logements ont été totalement réhabilités ces dernières années par Soginorpa. 1 640 restent à réhabiliter thermiquement, c'est-à-dire qu'on trouve à Liévin, comme sur le reste du parc, une part importante de logements qui ont fait l'objet de réhabilitations anciennes, mais qui ne répondent pas aux normes thermiques d'aujourd'hui au niveau des performances que l'on est en droit d'attendre d'un logement social, tout simplement parce que, pendant de nombreuses années, Charbonnages de France n'avait pas réhabilité son parc. Un rattrapage important a été réalisé depuis 2002 par Soginorpa, puisque je vous rappelle que Soginorpa a réhabilité près de 2000 logements par an sur l'ensemble de son patrimoine, c'est-à-dire que, depuis 2002, nous avons investi environ 2 Md€ sur l'ensemble de notre patrimoine pour rattraper le temps perdu des années antérieures. Néanmoins, malgré cet effort important qui a permis de sauver le logement minier, ce qui est un élément important, avec l'effort qui a été fait par les collectivités publiques sur le GIRZOM, il nous reste beaucoup de logements à réhabiliter au plan thermique. C'est notre préoccupation principale d'aujourd'hui et c'est d'ailleurs celle qui a justifié une saisine du ministère du Logement et même du Premier ministre puisqu'il s'est saisi de cette question et il est venu en parler hier lors d'une conférence de presse au musée du Louvre. C'est notre sujet principal, celui sur lequel nous souhaitons l'appui du ministère du Logement et des collectivités locales de façon à ce que l'on puisse aller plus vite dans la réhabilitation thermique du parc que ce que l'on pourrait faire avec nos propres moyens tels qu'ils sont définis aujourd'hui.

Vous voyez là un camembert sur la répartition, sur ce que l'on appelle le conventionnement du patrimoine, c'est-à-dire du PLAI, du PLUS et du PLLS qui sont les trois catégories de logement social. Le PLAI est le logement très social, le PLUS est logement social moyen et le PLLS est le logement social de « haut de gamme ». Nous avons inventé une catégorie pour le bassin minier, qui l'appelle le PLM – j'y reviendrai.

Lorsque nous avons organisé la transformation de Soginorpa en société HLM, il fallait définir les catégories de logements. À chaque catégorie de logements correspondent un niveau de loyer et un niveau de ressources maximum des demandeurs de logement. C'est évidemment très important puisque cela dessine la géographie sociale du patrimoine.

Avec les services de l'État, nous avons d'abord souhaité copier ce qui se passe ailleurs, avoir la même répartition sociale de notre parc que dans l'ensemble du patrimoine social, c'est-à-dire en gros 25 % de logements à bas loyer de type PLAI et 60 % de logements moyens.

Il y a une catégorie particulière qui s'appelle le PLM. C'est une invention. Avec les services de l'État, nous avons produit une catégorie de logements qui répond à un objectif de loyer de type PLAI, c'est-à-dire bas loyer, mais dont l'accès est permis à des gens dont le niveau de revenu est de type PLUS, le niveau moyenne gamme. Cela permet d'avoir un peu de liberté sur les politiques de peuplement, dont nous parlerons, qui est un sujet extrêmement important pour les communes et les agglomérations.

Sur la diapositive suivante, je ne vais pas commenter le camembert de droite qui est le patrimoine de Maisons & Cités habitat, qui est marginal (58 logements).

Nous en arrivons au sujet qui avait provoqué nos rencontres récentes sur la vacance de logement.

Vous voyez sur le camembert de gauche que nous avons 190 logements vacants sur le territoire de la commune, c'est important, dont 140 sont en vacance technique. C'est ceux-là qui nous intéressent et c'est ceux-là qui sont en nombre trop important – vous nous aviez effectivement interpellés sur cette question, Monsieur le Maire.

Pourquoi avons-nous un nombre aussi important de logements vacants sur la commune ? C'est lié à une histoire malheureuse, une série de contentieux que nous avons eus avec une entreprise du bassin minier. Vous savez que nous sommes, comme vous, soumis au Code des marchés publics puisque nous sommes une entreprise à caractère public. Or, à deux reprises, nos marchés de réhabilitation de logement ont fait l'objet de contentieux et le tribunal nous a sursis à statuer, c'est-à-dire que, pendant la phase de jugement, nous avons dû arrêter les travaux. De ce fait, pendant près de 14 ou 15 mois, nous n'avons pas été dans la possibilité de réaliser des travaux avec des marchés en bonne et due forme comme la loi nous l'impose et nous avons dû « bricoler » avec des appels à concurrence partiels. Pendant ce temps, les logements vacants continuaient de se produire et, malheureusement, nous ne pouvions pas les attribuer puisqu'ils ne répondaient pas aux normes souhaitables, notamment au plan thermique. Nous avons donc accumulé un nombre important de logements vacants, 140, ce qui est beaucoup trop.

Depuis, nous avons pu heureusement passer nos marchés en bonne et due forme et interpellier les entreprises pour rattraper ce retard. Nous pouvons vous promettre que, à la fin de l'été prochain, fin juillet 2017, nous aurons rattrapé notre retard et résorbé ce stock de logements vacants qui vous pose des problèmes, qui nous pose des problèmes parce que, évidemment, des logements vacants, ce sont des loyers qui ne rentrent pas pour le bailleur, mais c'est aussi des problèmes d'incivilités importants dont nous souffrons également. Nous pourrions donc réhabiliter ces 140 logements dans l'année qui vient.

Sur le reste du patrimoine, Liévin n'est pas original de ce point de vue, un nombre important de logements sont occupés par des ayants droit. L'âge moyen des ayants droit est de 83 ans, ce sont pour beaucoup des veuves de mineur. Il faut savoir aussi que l'âge des ayants droit est concentré sur des âges élevés, aux alentours de 85 - 90 ans, ce qui signifie que, malheureusement, les ayants droit vont disparaître en peu d'années. Ces 700 et quelques logements vont être réattribués et retourner dans le marché locatif classique.

Sur la diapositive suivante, nous avons caractérisé nos principales lignes d'investissement sur la commune de Liévin :

- De gros efforts sont faits en matière d'intervention sur le patrimoine existant, notamment sur la cité 2/5 de Calonne, que nous avons visitée hier avec le Premier ministre, pour une opération de réhabilitation de 35 logements et aussi des opérations – qui ne sont pas inscrites là parce qu'elles ne sont pas programmées – de réhabilitation thermique des logements au fur et à mesure de la libération des logements. Nous avons environ 500 logements par exemple sur la cité 2/5 de Calonne qui sont des passoires thermiques et, au fur et à mesure, que les logements se libèrent sur ce type de logement, ils font l'objet d'une réhabilitation thermique. Comme nous avons un

taux de rotation de 6 à 8 % sur notre parc, nous pouvons considérer que nous réaliserons de l'ordre de 40 logements par an en réhabilitation thermique par exemple sur la cité 2/5 de Calonne.

- Nous avons des opérations d'amélioration d'habitat, des opérations de traitement de façade et notamment sur les cités des Marionnettes et Saint-Albert et également, à partir de septembre 2016 jusqu'en 2019, sur les logements de la cité Saint-Albert.
- Nous avons un chantier important de pose de clôtures sur 69 logements sur la cité Saint-Albert, qui devrait se terminer dans le courant du second semestre 2017.
- Nous avons une activité importante d'entretiens courants, que nous n'avons pas chiffrée parce qu'elle est forcément aléatoire. Maisons & Cités dépense de l'ordre de 56 M€ par an sur l'entretien courant de son parc sur l'ensemble du bassin minier. C'est donc une activité financière extrêmement importante qui s'exprime à Liévin comme ailleurs au fur et à mesure des besoins de travaux dans les logements.
- Nous avons une activité importante en matière de développement du patrimoine, avec la mise en service de 110 logements neufs en 2017 et en 2018.
- Des projets sont en cours de montage sur le 2/5 de Calonne et sur l'îlot Marie Liétard, qui ont fait l'objet, pour Marie Liétard, d'un concours que l'on vient de juger la semaine dernière et, pour le 2/5 de Calonne, d'une procédure de concours qui est en train de se monter, de façon à définir les caractéristiques urbaines et architecturales que nous allons construire sur ces deux sites importants.

Les investissements se chiffrent à des montants importants. Nous avons programmé 62 M€ de travaux sur la commune de Liévin, dont 13 M€ au titre de la réhabilitation, 16 M€ au titre de la production de logements neufs et de l'ordre de 33 M€ sur le quartier 2/5 de Calonne et Marie Liétard.

Quelques mots sur la gestion locative : c'est évidemment un sujet très important, notamment le peuplement. Je dois dire que les relations entre les services de la Ville et les services de Maisons & Cités pour la gestion des attributions de logement se passent très bien. Nos services se rencontrent au moins une fois tous les deux mois pour préparer les commissions d'attribution et anticiper sur les demandes de logement. Je ne vais pas revenir ici sur le fonctionnement des commissions d'attribution, mais je dirai que nous partageons les mêmes points de vue, la Ville et le bailleur social que nous sommes, sur les mécanismes et sur les conditions d'attribution de logement. Sur l'attention que nous portons à la situation des familles, à leur situation financière, à leur situation familiale, au taux d'effort, au reste à charge après paiement du loyer et des charges, nous sommes sur les mêmes objectifs, je ne développe donc pas davantage.

Je vous signale également que nous avons en agence un médiateur qui est présent, qui permet de gérer éventuellement des conflits ou des contentieux entre nos locataires et nos services, de façon à chercher, dans le maximum de cas possible, des conciliations positives.

Nous participons évidemment à la vie territoriale, aux animations territoriales dans les quartiers avec des fêtes de la soupe, des fêtes de voisins, des participations aux activités sportives. Je sais que c'est un élément important pour la municipalité et c'est un élément important pour nous aussi. La vie de nos cités, le bien vivre ensemble, le fait de se rencontrer et de partager des moments de détente à caractère culturel et sportif sont aussi un objectif pour nous.

Voilà, Monsieur le Maire, les principales questions qui sont évoquées dans la convention que nous avons proposée et que je vous remercie d'avoir pu présenter aujourd'hui.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur SOYER.

Je voudrais en préambule me féliciter de ce travail. Cela ne veut pas dire que je sois totalement satisfait. Il y a un chiffre qui est important, il y a 3 200 logements Maisons & Cités sur la commune de Liévin, un quart des habitations sont propriétés de Maisons & Cités. Vous imaginez bien que, dans ce travail de reconversion, de reconquête de la ville, du bassin minier, l'opérateur Maisons & Cités est essentiel, fondamental. Je ne peux donc pas imaginer que l'on puisse traîner la patte sur une question aussi importante que celle-là. Au contraire, je souhaite un bailleur innovant, impliqué et engagé dans ce combat qui est le nôtre. Au travers de cette convention de partenariat, c'est quelque part ce que nous inscrivons, ce que nous mettons sur papier, c'est donc le travail qui nous attend.

Je suis toujours persuadé que, lorsque l'on travaille ensemble, les choses vont quand même beaucoup mieux. Je pense qu'il est important que ce grand opérateur qui s'appelait Soginorpa auparavant, qui s'appelle Maisons & Cités, évolue aussi avec son temps, avec les changements institutionnels, le fonctionnement. Je pense que la relation entre l'opérateur Maisons & Cités et la Commune en particulier – on pourrait aussi parler de l'Agglomération dans le cadre du programme d'intérêt majeur qui a été annoncé par le Premier ministre – est fondamentale. En effet, nous nous devons de discuter du devenir du patrimoine, de discuter sur la programmation des travaux, là où nous souhaitons intervenir en priorité, parce que nous connaissons très bien notre population et ses besoins.

Nous avons aussi besoin de savoir là où vous allez vous engager parce que nous pouvons peut-être aussi vous accompagner. Je ne dis pas, comme je peux parfois l'entendre, que c'est le problème de Maisons & Cités. Non, c'est le problème de tout le monde. Je fais partie de ceux qui pensent que, lorsqu'on rénove une cité, on peut peut-être accompagner l'opérateur. Il s'occupe du logement, c'est son travail, c'est sa propriété, mais les logements se situent au milieu d'espaces publics. Je pense que si, au-delà de la réhabilitation, de la mise en valeur du patrimoine bâti, des logements, des façades, des clôtures, la Ville est en capacité – parce qu'on l'aura vu ensemble avant – d'intervenir sur ses espaces publics et de faire en sorte que, lorsque quelqu'un entrera dans cette cité, il dise « ici, qu'est-ce que cela a changé », qu'il ait un regard complètement différent sur la cité minière, nous aurons accompli un grand pas dans la reconquête de ces cités minières et dans leur attractivité. Je suis persuadé que ces logements miniers sont attractifs pour la population, ils peuvent apporter une réponse « logement » particulièrement intéressante pour la population de ce secteur.

C'est tout ce qui est inscrit dans cette convention de partenariat.

Des engagements fermes ont également été pris concernant les logements vacants – j'ai pris mes précautions, je les ai tous fait photographier, je vous l'avais d'ailleurs dit – et, puisque c'est inscrit dans la convention, je ferai le tour avec mes adjoints pour vérifier que, dans ces maisons qui sont aujourd'hui fermées et murées, où il y a des blindages, il y aura des locataires qui seront heureux parce que ces maisons sont souvent remarquables.

Il y a aussi une autre chose à laquelle je tiens – je me tourne vers Monsieur KLIMCZAK, j'ai pu constater qu'il y avait également une prise de conscience – et qui est importante pour vous, c'est la relation avec le locataire qui, pour moi, est fondamentale. On ne traite pas le locataire d'aujourd'hui de la même manière que l'on traitait l'ayant droit d'hier. Les demandes sont différentes. Les ayants droit étaient des gens absolument remarquables, mais, en même temps, ils ne demandaient pas grand-chose. Le locataire d'aujourd'hui est en droit d'exiger un niveau de performance de son logement et c'est légitime parce qu'il paye un loyer. Cette relation avec le locataire doit être forte, cela doit être une relation de confiance. Dans l'accompagnement social, dans le rôle des agents de cité, c'est quelque chose d'extrêmement important. J'y tiens beaucoup. Là également, un travail va être engagé entre nous pour que cette relation soit la plus forte possible et qu'il y ait une restauration de confiance entre le bailleur et le locataire, non pas pour tout le monde car, souvent, cela se passe très bien, il faut le souligner, mais, pour ceux qui n'ont pas cette satisfaction aujourd'hui, il faut l'obtenir pour demain. L'objectif est 100 % de satisfaction, je sais que c'est votre objectif, vous faites d'ailleurs régulièrement des enquêtes sur cette question et vous avez raison.

Voilà donc ce qu'est cette convention de partenariat qui nous unit. Je suis heureux que cela se fasse à Liévin en premier. Il faut dire aussi que nous avons été les premiers à l'imaginer ensemble et je pense que nous avons accompli un grand pas parce que cela va désormais peut-être servir de canevas pour les autres grandes communes de ce bassin minier de manière à ce qu'on puisse l'élargir à l'ensemble du bassin minier.

Monsieur SOYER, vous avez parlé de la performance énergétique de ces logements. Je fais encore référence à la visite d'hier avec le Premier ministre, chez Monsieur DUBOIS, dans le logement rénové à la fin des années 1980. Ce Monsieur disait que sa dépense en charbon était de 4 000 € par an. Je ne sais pas si vous vous rendez compte : 4 000 € de dépenses de charbon pour se chauffer ! Vous imaginez tout ce qui se perd à l'extérieur.

Même si j'ai déjà vu des choses aberrantes sur les réseaux sociaux, je me félicite que le gouvernement en la personne du Premier ministre – et ce n'est pas n'importe qui – soit venu dans le bassin minier, à Lens,

à Liévin et ait pris un engagement dans le cadre du projet d'intérêt majeur pour vous aider à faire que 40 % de ce parc qui est en déperdition énergétique très importante puisse ne pas l'être demain. C'est fondamental pour le locataire. Si demain, au lieu de 4 000 €, on peut passer à 1 000 ou 1 500 €, vous imaginez ce que le locataire va gagner en pouvoir d'achat et en confort de vie. C'est vrai que, aujourd'hui, derrière ce PIM, sur lequel une mission va être engagée par Monsieur SUBILEAU, nous n'avons pas encore les engagements concrets – et on voit tout de suite certains s'agiter en disant qu'il n'y a encore rien de concret –, laissez-les quand même travailler et laissez travailler Monsieur SUBILEAU qui est un homme remarquable, qui a gagné le concours national d'urbanisme, premier prix. Laissez-le travailler et laissez le gouvernement, Maisons & Cités et Monsieur SUBILEAU prendre ensuite ces engagements concrets.

En tout cas, je me réjouis que, plutôt que d'être oubliés, on puisse voir des responsables publics nationaux, gouvernementaux venir sur un territoire et se préoccuper de la question. Cela, Monsieur SOYER, avec votre Président Monsieur VERNIER, c'est aussi une victoire parce que vous avez beaucoup œuvré pour cela. En effet, le logement minier avait été un peu oublié dans le cadre des projets ANRU, on en était resté sur le logement locatif en appartement et le logement minier avait été un peu abandonné. Vous êtes monté au créneau, aidé par d'autres élus – je pense à des parlementaires en particulier –, votre Président a bien œuvré et il y a eu cette reconnaissance.

Le voyage du Premier ministre est tout sauf anodin. Je suis persuadé que, derrière, il y aura une vraie prise de conscience et que vous serez aidé dans ce beau challenge qui est le vôtre, celui de faire en sorte que, demain, ce parc retrouve toutes ses lettres de noblesse, lettres de noblesse qu'il n'a jamais perdues, mais il y a tout simplement une remise à niveau de ce parc qui est à faire. Pendant longtemps, jusqu'en 2002, il n'y a pas eu beaucoup d'engagements ni beaucoup d'investissements sur ce parc. Eh bien, maintenant, les choses vont changer et je ne peux que m'en féliciter.

En tout cas, ici localement, je suis heureux de ce partenariat, de ce dialogue renoué entre l'opérateur Maisons & Cités et la Ville de Liévin. J'espère que, lorsque nous ferons un premier bilan de cette convention dans un an, nous aurons des choses encore plus intéressantes – elles sont déjà très importantes, car 62,5 M€ d'investissements dans une commune, ce n'est pas neutre, il faut aussi le souligner –, mais qu'on ira bien au-delà et en particulier sur tous les points que j'ai pu évoquer préalablement.

Je vous laisse la parole.

Monsieur GOGUILLON.

M. GOGUILLON.- Monsieur le Maire, je voudrais poser une question à Monsieur SOYER. J'habite le quartier du Val de Souchez. J'ai vu que beaucoup de rénovations avaient été faites à la cité des Garennes pour les clôtures, les façades, les bruyères, les toitures. Vous êtes arrivé à la cité des Marionnettes avec la réfection des façades. Quand je vois la diapositive qui est projetée, c'est le quartier des Petits-Bois. Que va devenir ce quartier ? Est-ce que cela passe au patrimoine minier ? Beaucoup de personnes se posent la question.

M. SOYER.- Vous savez que, sur cette cité, nous avons des problèmes hydrauliques et des problèmes de stabilité de terrain. Nous sommes donc en phase d'étude avec les services de l'Agglomération pour comprendre ce qui se passe notamment dans la circulation de l'eau sur l'ensemble de la cité et dans les adductions, de façon à bien identifier les causes de ces mouvements de terre qu'on identifie et de pouvoir ensemble, avec l'Agglomération, mettre en place les dispositions qui nous permettront de régler ces difficultés. Ensuite, se posera la question du devenir de cette cité, de la façon dont nous la réhabilitons, de voir si nous la réhabilitons en l'état ou si nous en profitons pour construire à certains endroits du logement neuf pour accompagner les travaux de rénovation. C'est un chantier que nous vous présenterons, qui n'est pas encore programmé, mais nous avons d'abord besoin de réaliser ces études techniques pour bien comprendre ce qui se passe avant de projeter des programmes de réhabilitation et de construction.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur SOYER.

Rassurez-vous, Monsieur GOGUILLON, la cité des Petits-Bois ne va pas être démolie, bien au contraire. Vous pouvez en avoir une quasi-certitude, puisqu'elle est classée Unesco. En revanche, il y a parfois

certaines contraintes qui sont liées à ce classement Unesco, mais cela va obliger les services à être innovants et à trouver toutes les réponses avec Madame l'architecte des bâtiments de France.

Madame HIEST.

Mme HIEST.- Ma question s'adresse à Monsieur SOYEZ. J'habite cité des 80. Elle a été rénovée il y a quelques années. Vous parlez de réhabilitation. Dans notre quartier, beaucoup de personnes se plaignent d'humidité au niveau des murs. Avez-vous une solution à apporter à ce problème ?

M. SOYER.- C'est tout le sens de la réhabilitation thermique des logements, puisque l'humidité vient souvent de logements qui ont fait l'objet d'installation de chauffages il y a quelques années par Charbonnages de France sans avoir procédé à l'isolation des logements. Effectivement, beaucoup de nos logements souffrent d'humidité parce qu'il n'y a rien de pire que d'installer du chauffage sans installer l'isolation.

Ces logements font donc partie des 20 000 logements de Maisons & Cités qui sont dans une situation insatisfaisante du point de vue de ces performances thermiques. Au fur et à mesure des libérations de logement, nous traitons ce problème thermique. Nous avons un programme qui nous permet d'en faire 700 par an.

C'est justement le sens de l'interpellation que nous avons faite auprès du gouvernement pour nous permettre d'aller plus vite, parce que nous considérons que 10 ans, 15 ans ou 20 ans pour traiter l'ensemble de ce parc, c'est beaucoup trop long. Nous avons donc besoin d'un partenariat public important pour accélérer le mouvement et améliorer davantage le confort thermique de notre clientèle. Nous y pensons tous les jours, nous sommes obsédés par cela. Si le Premier ministre est venu, c'est parce que nous avons beaucoup tapé sur le clou pour avoir une écoute de cette question, nos locataires en ont besoin.

Mme HIEST.- Je voulais ajouter que j'étais tout à fait satisfaite de la maison. Les gens autour de moi le disent : « c'est une bonne petite maison, on a notre petit jardin, on est très bien dans le quartier ». Il y a juste ce problème d'humidité qui nous embête.

M. LE MAIRE.- Voilà un bon petit agent de cité.

Monsieur DARRAS.

M. DARRAS.- Monsieur le Maire, pour ma part, je souhaiterais remercier les services de Maisons & Cités. Monsieur le Directeur général a évoqué les réunions « peuplement » que nous tenons régulièrement entre les services de la Ville de Liévin qui sont présents ici et les services de Maisons & Cités. Il s'avère que nous avons une réunion cet après-midi et tous les cas qui avaient été examinés lors de la précédente réunion ont été traités. Je pense qu'il était bon de le souligner ce soir.

M. LE MAIRE.- Vous avez raison, Monsieur DARRAS.

Monsieur SOYER.

M. SOYER.- Nous vous proposerons d'ailleurs, Monsieur le Maire, de signer une deuxième convention dans quelque temps, parce que nous aimerions pouvoir aussi convenir du peuplement entre nous. Nous avons besoin que se fasse au préalable un travail au niveau de l'Agglomération, puisque vous savez qu'il y a tout un cadre qui se doit se mettre en place au niveau de l'administration de l'Agglomération pour convenir des mécanismes de peuplement, mais, dès lors que ce cadre sera réalisé au niveau de l'Agglomération, il me semble important de le décliner au niveau municipal pour que nous puissions bien nous entendre sur la façon dont on procède au peuplement de nos cités car c'est évidemment un des enjeux majeurs.

M. LE MAIRE.- Très bien.

Mes chers collègues, Je vais mettre aux voix cette délibération m'autorisant à signer cette convention. Nous avons déjà préparé tous les documents, nous en avons donc déduit que ce serait un vote positif, mais j'attends votre décision et votre main levée.

Qui donne un avis favorable pour la signature de cette convention entre Maisons & Cités et la Ville de Liévin ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

On m'autorise donc à signer cette convention.

Monsieur SOYER, vous avez été autorisé lors de votre dernier Conseil d'administration qui date de deux ou trois jours.

Monsieur SOYER, nous allons nous rendre à cette table et signer le document.

(Signature de la convention par Monsieur le Maire et Monsieur SOYER).

(Applaudissements).

M. LE MAIRE.- Monsieur SOYER, Monsieur KLIMCZAK, Monsieur FESSIER, je vais vous remercier du fond du cœur. Maintenant, « au boulot » – comme on dit –, mais main dans la main et je suis persuadé que nous allons faire de grandes choses.

Je vous remercie en tout cas de la qualité de votre prestation.

Nous allons poursuivre l'ordre du jour.

I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 18 mai 2016

M. LE MAIRE.- Monsieur le Directeur général des services me signale que je n'ai pas fait approuver le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 18 mai.

Y a-t-il des oppositions à l'approbation de ce compte rendu ? Il n'y en a pas.

(Compte rendu approuvé à l'unanimité.)

Je vous remercie.

II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'explication ?

Monsieur LAMAND.

M. LAMAND.- J'aurais voulu une petite précision, Monsieur le Maire. La décision n° 99 en date du 2 juin évoque les colis alimentaires destinés aux aînés. Nous y sommes bien sûr favorables, mais nous aimerions en connaître le coût.

M. LE MAIRE.- Monsieur KUZNIAK, connaissez-vous le coût de ces colis alimentaires ?

M. KUZNIAK.- C'est un marché de 43 000 € maximum.

M. LE MAIRE.- C'est le repas des anciens.

Mme CLEMENT.- Non. C'est l'après-midi du dimanche 2 juillet.

M. LAMAND.- Pour 43 000 €, ils devaient être nombreux.

Mme CLEMENT.- C'est le montant du marché, mais la facture s'élevait à environ 25 000 €.

M. LE MAIRE.- Monsieur LAMAND, nous allons vous adresser une copie de la facture, non pas pour la payer, mais pour que vous ayez le montant exact.

Avez-vous d'autres remarques sur ces décisions ?

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais juste une explication de texte sur la décision n° 77 : « travaux d'entretien, de réfection, d'aménagement et de réparation - voiries - réseaux divers 2016 ». En quoi cela consiste-t-il ?

M. LE MAIRE.- Madame DIART.

Mme DIART.- Il s'agit de petits travaux d'aménagement sur les espaces publics, comme la pose de ralentisseurs, la réfection de trottoirs en lien avec les interventions du centre technique municipal par exemple.

M. LUDWIKOWSKI.- Ce sont donc des travaux qui sont confiés à des entreprises externes ?

Mme DIART.- Oui.

M. LUDWIKOWSKI.- Merci, Madame DIART.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres demandes d'explication ? *(Aucune autre).*

Je mets ce compte rendu au vote. Tout le monde l'approuve ?

(Compte rendu adopté à l'unanimité).

Je vous remercie.

Nous passons aux finances, Monsieur DERNONCOURT.

V. FINANCES

- Rapport sur les actions entreprises par la Commune de Liévin suite aux observations de la Chambre régionale des comptes

M. DERNONCOURT.- On se souvient que la CRC avait, en novembre 2014, arrêté les observations faites quant à la gestion de notre Commune sur la période 2007-2012. L'article L.243-7 du code des juridictions financières indique que, dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations, nous devons présenter un rapport exposant les actions entreprises à la suite des observations de la CRC. C'est l'objet de cette délibération.

Chacun a pu prendre connaissance de l'important dossier annexé qui présente toutes les mesures qui ont été prises par nos services et qui répondent aux sollicitations de la Chambre régionale des comptes.

Il est tout de même à noter que, malgré les recherches, il fut parfois difficile – nous en avons déjà parlé ici –, voire impossible de retrouver les origines de certaines opérations très anciennes. Nous verrons d'ailleurs par la suite que c'est encore le cas aujourd'hui.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

C'est la loi qui nous oblige désormais à rendre ce rapport un an après. Il est vrai que, sur le plan de la situation financière, les choses se sont assainies. L'information financière est aujourd'hui beaucoup plus fidèle et sincère qu'elle ne l'était auparavant. Il faut noter également le suivi et la plus grande rigueur dans le suivi des concessions d'aménagement.

Il reste encore des choses à faire – nous avons encore une ou deux années pour cela – sur la mise à jour de l'actif où il y a encore un gros travail de régularisation à faire, sur la tenue d'un inventaire physique et sur la régularisation des cessions. Là, tout n'est pas encore régularisé, c'est le travail de Monsieur Romuald GALLO et de son service. Nous le connaissons, nous pouvons lui faire confiance, je pense que, dans un ou deux ans, on pourra revenir avec des informations pour vous dire que tout cela est désormais réglé.

M. DERNONCOURT.- J'ajoute une précision importante : 21 recommandations qui avaient été faites par la Chambre régionale des comptes sont maintenant régularisées.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas mal.

Y a-t-il des prises de parole sur cette délibération ?

Monsieur LAMAND.

M. LAMAND.- Monsieur le Maire, je suis toujours effaré par ces régularisations qui viennent depuis des années. C'est toujours la même question : qui n'a pas fait son travail ? Si ces régularisations sont faites, c'est parce qu'il y a eu des errements, un manquement à un moment donné. Sinon, il n'y en aurait pas.

M. LE MAIRE.- Vous avez raison, mais... Est-ce qu'on va sortir le martinet ? Il faut aussi voir le temps que cela nécessite parfois. Il faut voir que tout ce que l'on peut demander au service de la comptabilité est de plus en plus important. Effectivement, il y a eu dans le passé, non pas des errements, mais des oublis, des choses qu'on a mises un peu de côté. Aujourd'hui, tout cela est réparé. Il faut dire aussi que nous avons un Directeur des services financiers qui est pleinement investi et qui souhaite à tout prix que tout cela soit remis en ordre le plus rapidement possible. Beaucoup de chemin a déjà été accompli. Il en reste aujourd'hui un peu, mais le peu sera accompli également. Vous verrez donc encore des choses comme cela pendant un ou deux ans, mais de moins en moins.

Ceci dit, personne n'est parfait, je vous l'assure, et il y aura toujours ici ou là quelque oubli ou quelque élément qu'on aurait pu mettre sur le côté, mais vous pourrez constater que ce ne sont que des régularisations, il n'y a jamais d'irrégularité.

Monsieur DARRAS.

M. DARRAS.- Je voudrais rassurer tout le monde. Je pense que, dans quatre ans, dans huit ans, dans 20 ans, la Chambre régionale des comptes trouvera toujours quelque chose à améliorer. C'est la même chose pour toutes les collectivités. Je n'en connais aucune pour laquelle la Chambre régionale des comptes ait dit « nous n'avons rien constaté ».

Quant aux questions qui relèvent de l'actif, il faut savoir que les collectivités n'ont pas de comptabilité patrimoniale. Depuis un certain nombre d'années, petit à petit, elles essaient de reconstituer leur actif. Cela dit, pour dresser le patrimoine d'une commune comme Liévin, le jour où nous arriverons à en donner une vision exhaustive n'est pas près d'arriver.

M. LE MAIRE.- Ce sera effectivement compliqué.

Y a-t-il des votes contraires sur cette délibération ? *(Aucun).*

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT, pour l'affectation des résultats.

- Affectation des résultats 2015 de l'association Arc en Ciel au budget principal de la Ville

M. DERNONCOURT.- Le 10 juin 2015, nous avons décidé de réintégrer les comptes de l'association Arc en Ciel au budget de la Commune compte tenu de la municipalisation d'Arc en Ciel.

Les chiffres à retenir sont les suivants :

- l'excédent de fonctionnement pour 237 999,29 €,
- le déficit d'investissement à hauteur de 17 038 €, couvert par l'excédent de fonctionnement,
- le résultat est de 220 961,29 € que nous retrouverons tout à l'heure dans les discussions relatives aux décisions modificatives du budget principal.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Avez-vous des remarques ? *(Aucune).*

Est-ce le même vote que précédemment ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS.

- **Constitution d'une provision pour risques et charges exceptionnels dans le cadre de l'appel formulé par la Société de Coordination Planification (SCP) dans le cadre du dossier du Stade couvert**

M. DARRAS.- Il s'agit, Monsieur le Maire, d'une délibération d'ordre. En fait, lors de la présentation du budget primitif, nous avons déjà voté des crédits pour la constitution d'une provision pour risques et charges exceptionnels dans le cadre du dossier du Stade couvert que Monsieur l'adjoint aux finances nous avait présenté, je n'y reviens donc pas. Il s'avère simplement que nous devons prendre une délibération spécifique en plus du vote du budget primitif, c'est ce qui nous est proposé ce soir.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

Avez-vous des observations ?

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Je n'ai pas très bien compris l'explication de texte. Nous avons voté une même délibération lors du budget primitif..

M. DARRAS.- Nous avons voté le budget primitif. Monsieur l'adjoint aux finances a présenté le budget primitif. Dans ce cadre, il a présenté les provisions qui étaient inscrites dans ce budget dont cette provision pour risques et charges. Nous l'avons donc déjà votée. Il faut simplement prendre une délibération spécifique en plus du vote du budget. C'est pourquoi nous la présentons ce soir.

M. LUDWIKOWSKI.- Merci, Monsieur DARRAS.

Lorsqu'il y a une volonté, il y a un chemin. Je ne sais plus qui a dit cela.

(Rires).

M. DARRAS.- C'est Lénine.

M. LE MAIRE.- Etes-vous satisfait, Monsieur LUDWIKOWSKI ?

M. LUDWIKOWSKI.- Tout à fait.

M. LE MAIRE.- Est-ce le même vote ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur MICHALAK.

- **Constitution d'une provision pour risques et charges relative aux travaux sur le chevalement à proximité du parking Pathé**

M. MICHALAK.- Monsieur le Maire, la présente délibération a pour objet d'autoriser la constitution d'une provision de 50 000 € pour faire face à de futurs travaux sur le chevalement à proximité du cinéma Pathé.

En effet, dès lors que le risque envisagé est certain, mais que la date de réalisation n'est pas définie avec certitude, il convient de constituer une provision pour faire face à cette charge future.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MICHALAK.

Pourquoi faisons-nous cette provision ? Il y aura forcément à un moment donné des travaux à réaliser sur ce chevalement, ne serait-ce qu'une couche de peinture et une couche antirouille. De plus, il y a quelque temps, je me suis rendu avec certains de mes collègues au pied de ce chevalement et j'ai pu constater que ce pied était particulièrement entamé par la rouille. Cela veut dire qu'il va falloir à un moment donné faire des travaux de consolidation de ces pieds, en tout cas faire en sorte qu'il n'y ait plus ces trous qui existent aujourd'hui. Comme j'imagine que les travaux en question vont coûter assez cher, je préfère commencer à faire les provisions nécessaires, à l'inscrire au budget, de manière à ce que, lorsque ces travaux seront nécessaires et indispensables, nous puissions les réaliser. Je pense même que nous ferons ces travaux avant qu'ils ne soient indispensables.

Monsieur DARRAS.

M. DARRAS.- Pour ceux qui s'intéressent à l'histoire, j'indique que ce chevalement a été acheté par la Ville aux Houillères dans les années 1970 au poids de la ferraille pour 50 000 francs, à l'époque.

M. LE MAIRE.- L'histoire me dit qu'il semblerait que ce soit Jean-Pierre KUCHEIDA, adjoint à l'époque, qui ait convaincu votre papa Henri DARRAS de procéder à cet achat. C'est une version de l'histoire que j'ai. Avons-nous la même ?

M. DARRAS.- Oui.

M. LE MAIRE.- Sur cette délibération, est-ce le même vote ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame GACI.

- **Rapport annuel 2015 du mandataire de la collectivité administrateur de la SEM Territoires 62**

Mme GACI.- Il vous est présenté une délibération vous demandant d'approuver le fait qu'une présentation de l'exercice 2015 de Territoires 62 vous a bien été faite.

Je ne vais pas entrer dans une lecture fastidieuse du rapport que vous avez en annexe, mais simplement vous en faire une présentation synthétique.

Nous savons que, depuis plusieurs années, la SEM Territoires 62 rencontre des difficultés financières susceptibles de mettre en péril la poursuite de son activité. Pour parvenir à redresser la situation, un certain nombre de mesures ont été prises et l'année 2015 a été consacrée, d'une part, au redressement de la trésorerie et, d'autre part, à l'adaptation de financement d'opérations en décalage recettes/dépenses et à la gestion de crise liée à d'importants contentieux.

Trois événements majeurs ont ainsi marqué l'année 2015 :

- La décision unanime du Conseil d'administration du 7 mai d'adopter un plan nommé « Mazars », un plan de continuation de développement à l'horizon 2025. La SEM a décidé de faire appel au cabinet Mazars pour l'accompagner dans la restructuration de la situation financière. De ce plan, sont sortis trois scénarii : le premier, l'arrêt de l'activité à cinq ans, en 2020 ; le deuxième scénario, l'arrêt de l'activité à dix ans ; le troisième scénario, qui a fait l'objet d'une validation à l'unanimité du Conseil d'administration, un arrêt de l'activité en fonction du dernier terme des contrats de concession, soit en 2033.
- Un nouveau probable résultat de 2015 largement déficitaire, principalement en raison de constitution de provisions qui ont impacté les résultats avec un déficit qui s'élevait à 5 M€.
- Une nouvelle augmentation de capital et des avances en compte-courant d'associés rendues nécessaires selon la société par :
 - o la constitution d'importantes provisions (plus de 11 Md€) – en effet, un important contentieux dans le cadre d'une concession publique d'aménagement a contraint la société à provisionner la somme de 9,9 M€ et cet événement a eu un impact significatif sur le plan de redressement envisagé par la société, ce qui explique, pour l'exercice 2015, une grande partie du déficit défini – ;
 - o des retards de paiement sur les participations des concédants, selon la société ;
 - o une diminution importante du découvert à court terme accordé par la Caisse des dépôts et consignations, le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne.

Cette augmentation de capital a été actée le 7 décembre 2015 par les membres du Conseil d'administration, portant celui-ci de plus de 25 M€ à plus de 33 M€.

Néanmoins, les perspectives 2016 semblent meilleures et la société, au travers de la mise en application de son plan Mazars, entend revenir à un résultat équilibré.

Cette prévision repose sur des hypothèses raisonnables de développement, un élargissement de l'activité pour enrayer la baisse des produits liés au recul des concessions publiques d'aménagement. La société entend poursuivre la diversification de ses activités par des opérations propres tant en lotissements qu'en constructions d'immeubles de bureau, d'activités de logements – je parle bien de construction et non pas de gestion –, par des VEFA (ventes en état futur d'achèvement), des conventions de mandat et la poursuite d'une politique stricte de gestion des dépenses.

L'exercice 2016 devrait donc être bien meilleur que les deux années qui viennent de s'écouler et il est évident que l'issue des contentieux en cours aura un impact non négligeable sur l'évolution de la situation financière.

Il faut rappeler que la Ville de Liévin est l'un des plus petits actionnaires. Nous détenons 13 241 actions qui coûtent chacune 20 €, soit pour la somme de 264 820 €, et nous bénéficions tout de même d'un poste au Conseil d'administration au titre des assemblées spéciales.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame GACI.

C'est une information qui est portée à l'ensemble de ce Conseil municipal, qui fait l'objet d'une délibération. Nous devons tout simplement prendre acte de ce rapport annuel.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*.

Est-ce le même vote ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame GACI.

- Admission en non-valeur : budget principal

Mme GACI.- Il conviendrait, selon l'écriture des deux listes en pièce jointe, d'autoriser la prise en charge sur le budget principal des titres non recouverts et de procéder à leur mise en non-valeur pour une somme à hauteur de 4 638 €

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'explications ? *(Aucune)*.

Est-ce le même vote ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT.

- Régularisation du chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » - Compte 16818 « Autres prêteurs »

M. DERNONCOURT.- Pour satisfaire Monsieur LAMAND, nous en venons aux régularisations qui se poursuivent.

Cette première régularisation porte sur le chapitre 16 et concerne un dossier de la CRAM-CARSAT qui date de 1993. Nous avons déjà procédé à une première actualisation de 3 539 € en juin 2015. Le service financier de la Ville et le comptable municipal ont continué leurs recherches en remontant jusqu'en 1997, année avant laquelle ni la Trésorerie, ni la Ville ne sont plus en mesure de retrouver les éléments d'information puisque nous n'avons aucune indication qui nous permette de déterminer l'origine de l'écart constaté.

Il s'agit donc ici d'une opération d'ordre non budgétaire, portant sur 10 000 € qui passent en débit au compte 16818 et en crédit au compte 1068.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? *(Aucune)*.

Est-ce le même vote ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

- **Régularisation comptable du compte 2762 « Créances sur transfert de droits à déduction de TVA »**

M. DERNONCOURT.- Cette régularisation du compte 2762 « Créances sur transfert de droits à déduction de TVA », qui présente un solde anormalement débiteur de 82 322,47 €, concerne Nausicaa. Je n'entre pas dans le détail, c'est très compliqué. Il s'agit d'une TVA que nous avons récupérée alors que nous n'aurions pas dû le faire puisque Nausicaa était en gestion par une DSP. Nous devons donc régulariser cette situation.

Dans la mesure où, ni la Trésorerie, ni le Centre des impôts ne sont en mesure de retrouver les justificatifs de cette situation – ce qui est quand même assez extraordinaire –, nous ne pouvons que nous en tenir à une régularisation très administrative. Je pense qu'il faut que nous la votions.

M. LE MAIRE.- Je le pense aussi. J'étais en train de me dire que ce que vous faites est passionnant... C'est un casse-tête permanent.

M. DERNONCOURT.- C'est très compliqué. J'ai dû y retourner trois ou quatre fois pour essayer de comprendre.

M. LE MAIRE.- Pas de problème sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Toujours Monsieur DERNONCOURT, pour les décisions modificatives.

- **Décision modificative n° 1 : Budget annexe Production d'énergie**

M. DERNONCOURT.- Cette décision modificative n'appelle aucun commentaire puisqu'il s'agit d'une modification de consommation photovoltaïque 2015 d'un montant de 7 790 €, équilibrée en recettes et dépenses.

M. LE MAIRE.- Pas de souci ?

Est-ce le même vote ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

- **Décision modificative n° 1 : Budget annexe Locations de salles**

M. DERNONCOURT.- Chacun a pu mesurer l'importance de cette décision modificative d'un montant de 0,50 € pour la section de fonctionnement.

Par contre, la somme est plus conséquente pour ce qui est de la régularisation du compte 238 qui présente un solde anormalement créditeur de 16 375,77 € – entre le texte et le tableau, il y a une erreur de frappe.

Cela concerne la salle polyvalente de la Cité des Petits-Bois réalisée sous mandat par Territoires 62, ex-Adevia, opération que le Conseil municipal avait clôturée dans sa séance du 25 mars 2002.

Si les écritures comptables ont bien été passées, les avances régularisées au compte 238 l'ont été hors taxes alors qu'il n'y a pas de TVA sur les avances. Il convient donc d'opérer cette régularisation en TTC.

M. LE MAIRE.- Comme je le disais, Monsieur DERNONCOURT, c'est passionnant.

Est-ce le même vote ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

- **Décision modificative n° 1 : Budget annexe Lotissement Fossé à Sec**

M. DERNONCOURT.- Cette décision modificative, qui concerne tant la section de fonctionnement que la section d'investissement, a pour objet :

- d'assurer la couverture de remboursement de la dette par des ressources propres ; il est proposé de prévoir les crédits au chapitre 021 et 023 à hauteur de 100 000 €, cette inscription devra être financée par l'inscription d'une subvention exceptionnelle du budget principal au budget annexe ;
- de prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de travaux : afin d'assurer le règlement des prestations relatives à des travaux sur le lotissement du Fossé à Sec, il convient d'inscrire des crédits à hauteur de 50 000 €.

Enfin, il est proposé de procéder à un changement d'imputation comptable concernant le stock de terrains à aménager en l'affectant au 6015 au lieu du 315, à hauteur de 2 628 542 €.

Cette décision modificative se présente donc de façon équilibrée en recettes et en dépenses à 2 778 542 € en fonctionnement et à 50 000 € en investissement.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Je signale que, sur ce lotissement du Fossé à Sec, je me suis rendu sur la partie qui a été réalisée par Coopartois et j'ai pu m'apercevoir, lors de l'inauguration de la rue, que les résidents étaient un peu ennuyés par le manque de places de stationnement. Cela avait été effectivement sous-calibré. C'est satisfaisant pour les propriétaires, mais cela ne l'est pas dès lors qu'ils désirent accueillir des visiteurs et, dans ce cas, il y a effectivement un manque total de places de stationnement. Nous sommes en train d'y travailler.

Parallèlement, dans la partie qui n'est pas encore construite, j'ai demandé à mes services de revoir le plan qui avait été réalisé par Territoires 62 au départ, de manière à ce qu'on y intègre de suite des places de stationnement pour les personnes qui souhaitent venir rendre visite à celles et ceux qui habiteront ce quartier, pour éviter que nous soyons soumis aux mêmes revendications que celles auxquelles j'ai été soumis lors de l'inauguration de cette rue et ce, à juste titre. J'ai pu en effet observer que, pour ceux qui étaient par exemple au milieu de la rue, il n'y avait pas 36 solutions, il fallait aller soit dans la rue Emile Zola, soit tout au fond du lotissement et être en forme pour bien marcher.

Avez-vous des observations ? *(Aucune).*

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

- **Décision modificative n° 1 : Budget principal**

M. DERNONCOURT.- Je rappelle que, lors de la présentation du budget 2016, nous avons souligné le fait que nos inscriptions, tant en recettes qu'en dépenses, l'étaient à minima et ce, à partir des éléments budgétaires 2015. Il apparaît aujourd'hui que certaines recettes s'avèrent plus importantes que nos estimations, nous permettant ainsi d'envisager de nouvelles propositions de dépenses, que ce soit en fonctionnement ou en investissement.

Nous avons des recettes supérieures à celles que nous avons estimées en intégration et affectation des comptes de l'association Arc en Ciel :

- le compte « excédent de fonctionnement reporté » est augmenté de 220 961,29 €,
- le compte « excédent de fonctionnement capitalisé » augmente de 17 038 €,
- le compte « déficit d'investissement reporté » est augmenté de 17 038 €.

Par contre, au chapitre « personnel », en dépenses, il y aura lieu de rajouter 30 000 €. Vous avez l'explication dans le document, il s'agit d'un agent recruté sur Arc en Ciel.

Au-delà de l'intégration du compte Arc en Ciel, les dotations définitives 2016 sont aujourd'hui connues et permettent une recette supplémentaire de 150 173 €, à laquelle s'ajoutent :

- 373 412 € au titre de la fiscalité locale,
- les amendes de police pour 89 600 €,
- une subvention de la Région pour 50 000 €,
- deux subventions du Département de 15 000 € et 38 000 €.

Ces recettes supplémentaires nous permettent donc d'envisager des dépenses nouvelles. Notons :

- 85 000 € pour les travaux sur parking de la Halle Vézillier,
- 15 000 € pour l'acquisition d'une auto-laveuse,
- etc.

Vous avez tout cela dans le document.

M. LE MAIRE.- Sur cette décision modificative, y a-t-il des problèmes ?

Monsieur LAMAND.

M. LAMAND.- Monsieur le Maire, comme nous n'avons pas voté le budget principal, je me vois mal voter la modification. Nous voterons donc contre.

M. LE MAIRE.- Ce que vous dites n'est pas évident. Imaginez que la décision modificative ait rectifié ce qui ne vous convenait pas dans le budget principal.

M. LAMAND.- Là, ce n'est pas le cas, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres expressions ? *(Aucune autre).*

En dehors de Liévin Ensemble, c'est donc un vote favorable pour cette décision modificative.

(Délibération adoptée par le groupe majoritaire, Ecologie et Citoyenneté, Liévin Bleu Marine ; Liévin Ensemble ayant voté contre.)

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT.

- Rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées – Régularisation des attributions de compensation pour la période de 2010 à 2014

M. DERNONCOURT.- La commission d'évaluation des transferts de charges de la Communauté d'agglomération ne s'est pas réunie depuis 2009 et les communes ont continué à percevoir les montants d'attribution de compensation déterminés sur l'exercice 2009, alors qu'il aurait dû y avoir une prise en compte de l'extinction de la dette.

Des propositions de répartition de l'attribution de compensation pour les exercices 2010, 2011, 2012, 2013, 2014 reposent sur les principes suivants : le maintien de la prise en compte de l'extinction des annuités de la dette au sein de l'attribution de compensation et la prise en compte des rôles supplémentaires de 1999.

Conformément à l'article 86 de la loi du 12 juillet 1999, le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges a été adopté lors de la réunion de la CALL du 9 décembre 2014, puis a été transmis à la commune de Liévin pour approbation.

Il est proposé aujourd'hui de donner un avis favorable sur la régularisation des attributions de compensation pour cette période 2010-2014 telle que reprise dans le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées, soit un montant de 1 375 802 € à effectuer pour la Ville de Liévin. C'est intéressant.

M. LE MAIRE.- Effectivement, 1,3 M€ u bénéfice de la Ville de Liévin, mais nous les avons déjà intégrés dans nos comptes depuis 2014. Cela ne jouera donc que sur la trésorerie.

M. DERNONCOURT.- C'est important. Je me souviens d'une époque où notre trésorerie était tendue.

M. LE MAIRE.- On peut le dire, elle était sur le fil rouge. Là, effectivement, nous aurons une trésorerie confortable qui posera moins de soucis à Monsieur GALLO. Il sait que nous pourrons assurer tous les mandatements.

Y a-t-il des expressions sur cette délibération ?

Est-ce un vote à l'unanimité, Monsieur LAMAND ?

M. LAMAND.- Oui.

M. LE MAIRE.- Très bien.

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT.

- Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor

M. DERNONCOURT.- Le receveur municipal n'aura pas de souci de trésorerie. Il est donc proposé de porter au niveau le plus élevé l'indemnité qui lui est versée par la collectivité, c'est-à-dire au taux de 100 % du barème actuel.

M. LE MAIRE.- Il faut dire que la relation est aujourd'hui excellente.

Monsieur LAMAND.

M. LAMAND.- Je vais rebondir sur ce que vous venez de dire. Si je ne m'abuse, l'année dernière, c'était tout à fait le contraire.

M. LE MAIRE.- C'était il y a deux ans. Je crois que, l'année dernière, c'était remonté à 50 %.

M. LAMAND.- Cela veut dire que cette personne est remontée dans l'estime de la Commune.

M. LE MAIRE.- Bien sûr.

M. LAMAND.- Pour quelle raison ?

M. LE MAIRE.- Quand quelqu'un arrive, ce n'est pas forcément comme avant, il ne travaille pas de la même manière que son prédécesseur. En l'occurrence, nous avons une méthode de travail avec Madame BAZZET qui était particulièrement bonne. Or, là, dans les premiers temps avec Monsieur DERACHE, cela a été plus que tendu. Quand le partenariat ne s'établit pas comme il doit s'établir normalement, en tout cas tel que nous le considérons, c'est nous qui payons l'indemnité, nous sommes donc en droit de décider si le partenariat est bon, moins bon ou pas bon du tout. À l'époque, comme nous pensions à juste raison qu'il n'était pas bon, nous avons décidé, comme je vous l'avais proposé, de traduire cette insatisfaction au travers d'une baisse de cette indemnité.

Aujourd'hui, nous avons retrouvé des méthodes de travail qui conviennent à tout le monde, à nous comme à Monsieur le receveur percepteur. Ne vous inquiétez pas, on ne l'oblige pas à faire ceci ou cela, chacun est dans son rôle et dans ses fonctions, mais, en tout cas, il y a un dialogue et un vrai travail qui se fait entre nos services et les siens. Nous sommes donc dans une relation de travail qui est excellente. À ce titre, considérant que cette relation est excellente, il est normal que ce receveur percepteur retrouve son indemnité au taux maximal.

Voilà donc ce que je vous propose.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame VANCAILLE.

- **Création du budget annexe « Lotissement La Sablière »**
- **Vote du budget annexe « Lotissement La Sablière »**

Mme VANCAILLE.- Le 31 décembre 2015, la Ville de Liévin a clôturé la CPA et va reprendre en gestion directe les opérations de commercialisation. Il convient donc de créer un nouveau budget annexe qui est le copier-coller de ce que nous avons fait avec le Fossé à Sec. La première délibération a pour objet de créer le budget.

La deuxième délibération, une fois que le budget est créé, a pour objet d'affecter les sommes à ce budget. En fonctionnement, le budget sera équilibré à hauteur de 5 826 000 € et, en investissement, à hauteur 5 799 000 € avec les mêmes opérations que pour le Fossé à Sec.

M. LE MAIRE.- En parlant de La Sablière, j'en profite pour vous donner quelques informations.

Vous savez que nous avons connu des épisodes pluvieux extrêmement difficiles. Fort heureusement, la ville de Liévin a été préservée de ces épisodes pluvieux, nous n'avons pas connu d'inondations très importantes ou, en tout cas, les habitations sinistrées ont été en très petit nombre par rapport à ce qui s'est passé dans d'autres communes à proximité – je pense en particulier à Ablain-Saint-Nazaire et à Souchez. Je dois vous dire, mes chers collègues, que, hier, je me suis senti un peu coupable et je l'exprime ici parce que je voudrais que cette réflexion soit intégrée par nos services. En effet, hier, à juste titre, Bernard BAUDE, au nom du groupe communiste à la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, a fait part de ses regrets que nous ne nous soyons pas davantage mobilisés, que les communes qui n'ont pas été affectées par ces épisodes d'une manière importante n'aient pas apporté un soutien matériel au travers de nos services à ces petites communes. Nous savons que Souchez et Ablain-Saint-Nazaire, etc. n'ont pas beaucoup de services techniques. La réflexion de Bernard BAUDE était juste et il ne faut pas que cela se reproduise.

Je le dis aux services. Il faudra avoir le réflexe de la solidarité. Même si c'est de la compétence de la Communauté de Lens-Liévin, cela ne nous empêche pas, dans un mouvement de solidarité, d'apporter un soutien à des petites collectivités. Je l'exprime pour que ce soit noté et que mes services le notent si jamais cela devait se reproduire, même si j'espère que cela ne se reproduira pas.

En tout cas, à Liévin, les gros secteurs ont été la rue de la Bruyère, la rue Fabre d'Eglantine où les rues ont été inondées et également le secteur de La Sablière. Là, en revanche, quelques habitations ont été touchées par des torrents d'eau. Nous nous sommes penchés sur la question. Le problème tient tout simplement à la réalisation de tout ce qui est réseau d'écoulement d'eau et ces réseaux sont malheureusement insuffisants.

Hier, je suis allé à la rencontre des habitants de La Sablière et j'ai pris l'engagement auprès d'eux que des travaux complémentaires de renforcement des réseaux seraient réalisés. Il y en a pour une somme estimative de travaux d'environ 100 000 €. Cela fera sans doute l'objet d'une délibération ici lors de notre prochain Conseil municipal au mois d'octobre, lorsque nous engagerons la procédure. Il y aura ensuite les appels d'offres et je ferai réaliser ces travaux pour que les résidents de La Sablière ne connaissent plus ces péripéties.

En dehors de cela, la ville a été plutôt préservée et cela grâce à plusieurs bassins qui sont fonctionnels. Il y en a déjà deux. Le troisième ne l'était malheureusement pas au moment des inondations, puisque celui des Petits-Bois qui est tout récent n'était pas fonctionnel pour des raisons de malfaçons. Il y a donc un contentieux entre la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin et l'entreprise. Des travaux sont à refaire et vous imaginez bien que l'on ne met pas en service un bassin qui n'a pas été bien fait. Je pense que ce sera réparé prochainement et ce qu'on a connu à La Bruyère et rue Fabre d'Eglantine ne devrait plus arriver grâce à ce bassin supplémentaire.

Je signale également que la commune a été reconnue en catastrophe naturelle, ce qui est très bien car les personnes dont l'habitation a été touchée pourront bénéficier d'une procédure d'indemnisation beaucoup plus facile.

Sur ces deux délibérations, y a-t-il des votes contraires ? (*Aucun*).

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur WITCZAK pour des garanties d'emprunts.

- **Pas-de-Calais Habitat : demande de garantie d'emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la réhabilitation de 21 logements – Résidence Les Pins à Liévin**
- **Pas-de-Calais Habitat : demande de garantie d'emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la réhabilitation de 21 logements – Résidence Les Acacias à Liévin**
- **Pas-de-Calais Habitat : demande de garantie d'emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la réhabilitation de 20 logements – Résidence Les Aulnes à Liévin**
- **Pas-de-Calais Habitat : demande de garantie d'emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la réhabilitation de 20 logements – Résidence Les Charmes à Liévin**
- **Pas-de-Calais Habitat : demande de garantie d'emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la réhabilitation de 20 logements – Résidence Les Noyers à Liévin**
- **Pas-de-Calais Habitat : demande de garantie d'emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la réhabilitation de 27 logements – Résidence Les Cyprès à Liévin**
- **Pas-de-Calais Habitat : demande de garantie d'emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la réhabilitation de 26 logements – Résidence Les Bouleaux à Liévin**
- **Pas-de-Calais Habitat : demande de garantie d'emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la réhabilitation de 33 logements – Résidence Les Epicéas à Liévin**
- **Pas-de-Calais Habitat : demande de garantie d'emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la réhabilitation de 32 logements – Résidence Les Peupliers à Liévin**

M. WITCZAK.- Monsieur le Maire, il s'agit de garantir, à 100 % et pendant tout le temps du remboursement du prêt, les emprunts contractés par Pas-de-Calais Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la réhabilitation des résidences suivantes :

- 320 326 € pour 21 logements Résidence des pins
- 336 000 € pour 21 logements Résidence Les Acacias,
- 376 706 € pour 20 logements Résidence Les Aulnes,
- 376 706 € pour 20 logements Résidence Les Charmes,
- 376 706 € pour 20 logements Résidence Les Noyers,
- 411 846 € pour 27 logements Résidence Les Cyprès,
- 416 000 € pour 26 logements Résidence Les Bouleaux,
- 503 368 € pour 33 logements Résidence Les Epicéas,
- 512 000 € pour 32 logements Résidence Les Peupliers.

Je voulais simplement dire que c'est bien Vladimir Ilitch Oulianov, dit Lénine, qui a dit « là où il y a une volonté, il y a un chemin ».

M. LE MAIRE.- Nous vous faisons confiance là-dessus, Monsieur WITCZAK.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

M. LAMAND.- Monsieur le Maire, comme d'habitude, sur les garanties d'emprunt, le groupe Liévin Ensemble s'abstiendra.

M. LE MAIRE.- Je ne comprends pas. Vous en avez le droit, mais, franchement, ces garanties d'emprunt sont indispensables si on veut réaliser du logement. De plus, notre ratio de garanties d'emprunt est très loin du maximum. Si vous n'accordez pas ces garanties d'emprunt, Monsieur LAMAND, on ne peut pas construire, on ne peut pas réhabiliter. C'est une prise de décision qui me surprend.

M. LAMAND.- Je sais bien, Monsieur le Maire, vous dites la même chose à chaque fois et je vous réponds la même chose à chaque fois. On met cela sur les épaules de nos enfants, voire de nos petits-enfants. Là, il s'agit peut-être de garanties d'emprunt un peu moins conséquentes, mais il y a des garanties d'emprunt de 40 à 50 ans, cela me paraît surréaliste !

Je suis tout à fait conscient que ces garanties d'emprunt sont nécessaires pour tout ce qui a trait au logement, mais il y aurait peut-être une réflexion à avoir là-dessus pour trouver un autre moyen, plutôt que mettre – j'espère que non, notamment lorsqu'il s'agit de la SEM 62 – en péril l'avenir de nos concitoyens.

M. LE MAIRE.- Nous n'arriverons donc pas à nous comprendre. Ce n'est pas grave. Vous êtes, vous aussi, constant dans vos prises de position.

Nous notons donc une abstention du groupe Liévin Ensemble.

Pour les autres, est-ce un vote positif ?

(Délibération adoptée par le groupe majoritaire, Ecologie et Citoyenneté, Liévin Bleu Marine ; Liévin Ensemble s'étant abstenu.)

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT.

- **Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale 2015**

M. DERNONCOURT.- Monsieur le Maire, l'article L.111-2 du Code général des collectivités territoriales stipule que nous devons présenter au Conseil municipal et ce, avant la fin du premier semestre 2016, un rapport qui retrace les actions de développement urbain de l'année précédente 2015 et leur financement.

Nous avons perçu en 2015 au titre de la DSU 78 502 419 € euros qui ont été dépensés de la façon suivante :

- 894 295 € pour des actions d'animation sportive et culturelle,
- 6 784 301 € sous forme de participations au CCAS et autres actions municipales à caractère social, scolaire et de la jeunesse,
- 171 653 € pour des actions d'accompagnement social notamment en direction des associations et établissements publics œuvrant en direction des populations des quartiers prioritaires.

Nous avons donc utilisé pleinement la dotation de solidarité urbaine.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

On ne dira jamais assez combien cette dotation est importante pour nos communes et elle l'est d'autant plus que cette dotation a fortement augmenté, ce qui a permis de compenser la baisse de DGF et même plus, puisque nous avons été gagnants. Cette dotation de solidarité urbaine est donc très importante pour le budget communal.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Nous passons aux marchés publics. Monsieur DARRAS, vous rapportez à la place de Madame HAUTECOEUR.

VI. MARCHÉS PUBLICS

- **Marché achat de livres, manuels scolaires, documents sonores, partitions et périodiques (délibération qui annule et remplace celle du 17 mars 2016)**

M. DARRAS.- Il s'agit d'annuler une délibération que nous avons prise en mars dernier sur le lancement d'un marché de livres, manuels scolaires, documents sonores, partitions et périodiques, puisque – simplification administrative oblige – un décret nous fait passer sous le seuil des marchés. Il n'y a donc plus lieu de délibérer.

M. LE MAIRE.- Nous allons donc pouvoir faire une simple mise en concurrence. Cela va surtout permettre de pouvoir consulter en priorité nos libraires locaux pour pouvoir acquérir ces manuels. Nos libraires locaux pourront davantage profiter de nos marchés plutôt que d'avoir des grosses centrales d'achat que l'on méconnaît complètement.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur LARDEZ.

- **Attribution du marché transports**

M. LARDEZ.- Dans le cadre du renouvellement des prestations du service de transports, le marché se décompose en trois lots.

- Le lot 1, les différents besoins des services de la Ville : la commission d'appel d'offres a attribué ce lot à la société ID Voyages.
- Le lot 2, transport pour les cantines scolaires, est attribué à la société Westeel.
- Le lot 3 concerne les transports piscines, il est attribué à la société Mullie.

M. LE MAIRE.- Ce sont là également des acteurs locaux.

Pas de souci ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame GERMA.

- **Lancement des procédures marchés du Centre communal d'action sociale par la Ville de Liévin**

Mme GERMA.- Il nous faut prévoir les coûts engendrés annuellement pour la réalisation de procédures formalisées ou adaptées pour le CCAS et par le service des marchés publics de la Ville.

Les différents coûts à définir sont :

- la plate-forme de dématérialisation des procédures (marchés sécurisés),
- le logiciel de rédaction des marchés publics,
- le personnel.

Les pourcentages appliqués à ces coûts figurent dans la délibération.

M. LE MAIRE.- Merci.

Aucun souci ? Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur MACQUART.

- **Rôle et composition des commissions en matière de commande publique**

M. MACQUART.- Suite à des ordonnances de juillet 2015 et mars 2015 relatives aux marchés publics, le rôle des commissions en matière de commande publique est désormais fixé par différents articles du Code général des collectivités territoriales. Je vous fais grâce de la lecture de tous ces articles.

En revanche, l'ordonnance ne fixe pas les dispositions spécifiques au fonctionnement de la commission d'appel d'offres. Il appartient donc à chaque collectivité de définir ses propres règles de fonctionnement.

M. LE MAIRE.- Sur cette délibération, sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

- **Modification des seuils applicables aux marchés publics et autres contrats de la commande publique**

M. MACQUART.- Suivant que l'on est en procédure négociée, en marché à procédure adaptée, soit pour les fournitures, soit pour les travaux, ou en procédure formalisée pour les fournitures ou les services, afin de ne pas avoir à délibérer tous les deux ans sur l'évolution de ces seuils, la présente délibération renverra directement à l'article 42 de l'ordonnance susmentionnée et permettra de suivre leur évolution fixée par décret.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MACQUART.

Est-ce le même vote ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame GACI.

- **Lancement et signature d'un marché pour la réalisation d'un terrain de football synthétique au stade Lelong Voisin**

Mme GACI.- Dans le cadre de ce projet maintes fois évoqué ici sur la réalisation d'un terrain synthétique au stade Lelong Voisin et au vu de l'article 2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient de délibérer sur la procédure et les montants prévisionnels qui sont définis pour le lancement d'un appel d'offres ouvert pour un montant de 1 380 000 € pour la tranche ferme et de 120 000 € pour la tranche optionnelle.

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à autoriser la procédure de passation du marché.

M. LE MAIRE.- Engagement tenu. J'avais dit que chaque club de foot devait avoir son terrain synthétique. Lelong Voisin, le club Diana, aura aussi son terrain synthétique. Si tout se passe bien, nous pouvons espérer un début des travaux avant la fin de l'année ; mais je suis désormais prudent – n'est-ce pas, Madame BENEZIT – quand on parle de synthétique. Si tout se passe bien, il en sera ainsi, mais on n'est parfois pas à l'abri de certaines surprises. Là, nous devrions l'être davantage, parce que nous allons faire l'étude granulométrique d'une manière très poussée pour que nous ne soyons pas surpris par certaines choses qu'il y a dans le sous-sol.

En tout cas, le CS Diana, qui est aussi un beau club, aura son terrain synthétique. Ce sera le quatrième qui aura été réalisé à Liévin, un par club. Certains clubs en ont même un peu plus parce qu'un demi-terrain synthétique a été réalisé à Rollencourt, il y en a donc là un et demi, mais il y a surtout une utilisation par le pôle d'excellence, les pôles sportifs et le centre de préformation, c'est donc tout à fait normal.

Pas de problème pour le terrain Lelong Voisin ?

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Abstention du groupe.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres abstentions ? *(Aucune autre).*

(Délibération adoptée par le groupe majoritaire, Liévin Ensemble, Ecologie et Citoyenneté ; groupe Liévin Bleu Marine s'étant abstenu).

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS.

- **Construction de la Maison des projets du Vent de Bise**

M. DARRAS.- Le quartier du Vent de Bise a été retenu au titre de l'ANRU 2. Il vous est proposé ce soir de délibérer pour la construction de la Maison des projets, qui sera un lieu de proximité, de rencontres, de participation des habitants, de convivialité et d'entraide, mais également un lieu d'informations, de conseils, d'animation du quartier, d'accompagnement de la vie associative.

Monsieur le Préfet nous a informés de son accord de subvention à hauteur de 224 000 € et le bailleur Pas-de-Calais Habitat à hauteur de 28 000 €.

L'opération se décomposera en deux tranches :

- une tranche ferme pour la création de la Maison des projets proprement dite, ainsi que la reprise des aménagements paysagers, pour un coût prévisionnel estimatif de 410 000 € ;
- une tranche conditionnelle qui concerne la démolition et la reconstruction du CAJ actuel, pour un montant de 200 000 €.

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché public de travaux et de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

Ce sera le début de la reconquête de ce quartier du Vent de Bise. C'est le premier projet qui se mettra en œuvre. Des choses importantes se joueront d'ailleurs en septembre ou octobre prochain, lors du comité national de l'ANRU. En effet, le projet de l'agglomération de Lens-Liévin qui concerne Avion à La République, Liévin au Vent de Bise et tout le secteur du 12-14 à Lens sera présenté au comité national de l'ANRU. Dans le cadre de ce comité, Liévin sollicitera en particulier une dérogation, une anticipation de début de travaux de façon à pouvoir commencer à libérer certaines barres pour les démolir et reconstruire derrière. Nous sommes prêts, l'opérateur Pas-de-Calais Habitat l'est tout autant, il ne manque plus que le feu vert de ce comité national. J'espère que nous l'obtiendrons en septembre-octobre.

En tout cas, la première chose qui démarrera sera cette maison des projets.

Sommes-nous d'accord ?

Monsieur LAMAND.

M. LAMAND.- Monsieur le Maire, j'ai juste une question. Est-ce que cette maison des projets remplace le centre culturel et social qui aurait dû voir le jour ou pas ?

M. LE MAIRE.- De quel centre social parlez-vous ?

M. LAMAND.- Du quatrième.

M. LE MAIRE.- Le quatrième centre social est en cours. Il a été validé par la CAF. C'est effectivement un lieu dans lequel le quatrième centre social pourra réaliser des actions et mettre en œuvre des activités, au-delà d'être un lieu de rencontres, d'échanges, de dialogue dans le cadre du projet ANRU 2 Vent de Bise.

M. LAMAND.- C'était le but de ma question.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Nous passons aux adhésions. Monsieur DARRAS, parlez-nous de Cinéligue.

VII. ADHÉSIONS

- À l'Association Cinéligue Nord - Pas de Calais

M. DARRAS.- Vous savez que la salle 1 du cinéma Arc en Ciel a ouvert ses portes au mois de mars. Il vous est proposé que nous adhérons à l'Association Cinéligue Nord - Pas de Calais dès cette année, pour une dépense de 700 €. Cette association propose l'accompagnement à la programmation, des interventions en milieu scolaire, des ateliers de réalisation de courts métrages ; bref, une opportunité de développement de l'éducation aux images pour la Ville de Liévin.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame GACI.

- À l'Association départementale pour les Transports éducatifs de l'enseignement public (ADATEEP)

Mme GACI.- Il s'agit de délibérer pour une adhésion à l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public qui a pour mission de travailler avec les enfants et accompagnateurs sur la sensibilisation routière et particulièrement dans les transports en commun et déplacements collectifs.

Le montant de l'adhésion est de 48 €.

M. LE MAIRE.- Une action s'est d'ailleurs faite il n'y a pas longtemps à l'école Condorcet.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur JACKOWSKI, vous avez toute une série de délibérations sur des acquisitions foncières ou des cessions.

VIII. AMÉNAGEMENT/FONCIER/URBANISME

- Liévin : 17, rue du 1^{er} mai – acquisition d'un terrain à Monsieur Pascal KAPITZA

M. JACKOWSKI.- Monsieur Pascal KAPITZA a proposé à la Ville de Liévin le rachat d'une emprise de 820 m² située au 17 rue du 1^{er} mai au fond de sa propriété. Ce bien intéresse la Commune dans le cadre d'un projet de lotissement. L'estimation du terrain par France Domaine est de 16 400 € HT, TVA en sus et frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

M. LE MAIRE.- Monsieur LAMAND.

M. LAMAND.- Je connais bien cette rue. Je voulais juste savoir combien il restait encore de lots.

M. LE MAIRE.- Je ne l'ai pas en tête.

Madame DIART, combien de fonds de parcelle reste-t-il à acheter ?

Mme DIART.- Nous devons être à une maîtrise d'environ 50 %.

M. LE MAIRE.- Encore la moitié.

M. LAMAND.- Bon courage.

M. LE MAIRE.- La maîtrise foncière publique se fait avec le temps. Il y a une solution plus simple, celle d'exproprier, mais je ne suis pas sûr que ce soit la bonne méthode. La méthode qui a toujours prévalu ici est que les échanges se fassent à l'amiable. On sait que cela prendra du temps. Un jour, nous serons à 75 %, puis à 100 % et nous pourrons enfin réaliser l'opération.

M. LAMAND.- 100 %, je ne suis pas sûr, pas tant que je serai là. J'y habite et je ne suis pas prêt de vendre.

M. LE MAIRE.- Vous allez donc retarder l'opération. Ce seront vos successeurs qui nous permettront peut-être de la faire. Rassurez-vous, je ne serai plus là non plus.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

- Liévin : angle de la rue Emile Zola et chemin d'Aix – Acquisition de terrains au Conseil départemental du Pas-de-Calais

M. JACKOWSKI.- Le Conseil départemental a réalisé la construction d'une salle de sport pour le collège Curie, à l'angle de la rue Emile Zola et du chemin d'Aix. Après travaux, on s'est aperçu que des parcelles appartenant au Conseil départemental ne sont pas affectées à cet équipement. C'est pourquoi le Conseil départemental propose l'acquisition moyennant l'euro symbolique de trois terrains d'une superficie totale de 221 m² tous frais à la charge de la Commune.

- Liévin : cité Chouard – rues Mermoz et Guynemer – Cession de terrains à Coopartois

M. JACKOWSKI.- Suite à une étude du marché, Coopartois se propose d'acquérir deux îlots fonciers non bâtis d'une superficie de 5 278 m² et de 2 189 m², afin d'y réaliser un programme de dix logements en accession sociale pour l'îlot 1 et de cinq logements en accession sociale pour l'îlot 2.

L'estimation de cette unité foncière par France Domaine est de 480 000 € HT.

Il est à noter que la cité Chouard étant en zone ANRU, elle accueille à ce jour deux immeubles collectifs de 12 logements chacun et de 22 logements individuels locatifs sociaux appartenant à Pas-de-Calais Habitat. Coopartois lui propose la construction de logements en accession sécurisée à la propriété, en opérations groupées, s'adressant à une clientèle dont les revenus sont plafonnés.

La valeur vénale déterminée par France Domaine ne ferait qu'augmenter le coût de l'opération et la faire annuler puisqu'une telle valeur vénale ne pourrait être répercutée sur les acquéreurs potentiels. C'est pourquoi Monsieur le Maire propose que la vente soit régularisée moyennant le prix de 181 500 € HT, TVA en sus, tous frais à la charge du preneur, soit 12 100 € HT par logement, prix plafond pour équilibrer ce programme.

- Liévin : 81, rue du 1^{er} mai – Cession d'un immeuble à Monsieur GOESAERT

M. JACKOWSKI.- Monsieur le Maire propose la cession du 81 rue du 1^{er} mai, une parcelle cadastrée BO n° 130 pour 452 m², au profit de Monsieur Rémi GOESAERT, au prix de 55 000 € tous frais à la charge de l'acquéreur. On se souvient que c'était suite à une décision du Conseil municipal du 16 juin 2015 qui avait décidé de la mise en vente par voie d'adjudication d'un ensemble immobilier bâti et non bâti appartenant à la Commune et affecté à aucune opération d'aménagement spécifique.

- **Liévin : rue Entre Deux Monts – Ancien foyer Raymond Vanhollebeke – Cession d’un terrain à la Ligue de l’enseignement**

M. JACKOWSKI.- L’ancien foyer Raymond Vanhollebeke, face au collège Riaumont, rue Entre Deux Monts, est libre d’occupation, désaffecté et déclassé par délibération du Conseil d’administration du 23 mars 2015. Ce site étant vacant, il pourrait faire l’objet d’une cession à la Ligue de l’enseignement qui s’installerait ainsi à Liévin, ce qui est vraiment une excellente nouvelle.

- **Liévin : impasse du Bellay – Cession de deux parcelles à la SA UES Habitat PACT**

M. JACKOWSKI.- La SA UES Habitat PACT est propriétaire de six logements situés à Liévin, impasse du Bellay, actuellement desservis par une servitude inadaptée sur le terrain de l’immeuble 58 rue Henri Martin appartenant à Monsieur et Madame DECROCO. Cette société envisage de desservir ces logements en réalisant une voie sur deux parcelles appartenant à la Commune de Liévin à ses frais. La valeur de ces deux parcelles est de 13 000 €.

Monsieur le Maire propose que cette cession soit conclue à titre gratuit si toutes les garanties officielles sont respectées : voirie carrossable, pose de clôtures et délai d’un an.

M. LE MAIRE.- Je suis très heureux que ce dossier aboutisse. En effet, aujourd’hui, les habitants de l’impasse du Bellay passent par une ruelle, mais, pour y passer en voiture, il faut être adroit. C’est particulièrement dégradé et surtout – j’ai pensé à cela lorsque j’y suis allé à plusieurs reprises – c’est dangereux parce que les services de la protection civile ne pourraient pas y accéder avec des véhicules. Cela va donc permettre de desservir d’une manière plus sûre et correcte ces logements de l’impasse du Bellay.

Pourquoi est-ce que je vous propose de ne pas faire payer ? Le PACT s’occupe d’un logement très social pour des personnes qui sont en grande précarité. Je ne vais donc pas lui faire payer les terrains sur lesquels il va réaliser une voirie. On sait que ce sont toujours des travaux importants. C’est pourquoi je vous propose de passer outre l’avis des Domaines et de céder cette emprise foncière qui permettra de résoudre un gros problème à cet endroit. Je peux vous dire que, lorsque je m’y baladais, je n’étais pas très fier, je me disais qu’il fallait à tout prix trouver une solution. Nous l’avons enfin trouvée.

Pas de remarques sur cette délibération ? (*Aucune*).

Poursuivez, Monsieur JACKOWSKI.

- **Liévin : résidence du Grand Siècle – Cession par la Commune de lots à bâtir**

M. JACKOWSKI.- Des lots à bâtir ont été commercialisés suite à une décision du Conseil municipal du 17 mars 2016.

Quatre nouvelles réservations ont été adressées à Monsieur le Maire. Sur le tableau, vous avez les références cadastrales, la superficie, les coordonnées des acquéreurs, le prix hors taxes, sous condition du permis de construire et du financement de l’opération, avec une caution de 1 500 €. C’est valable pour tous les logements.

M. LE MAIRE.- A ce jour, depuis que nous avons pris les CPA, 23 lots libres ont été vendus et ce, pour une valeur de 1 116 000 €, ce qui n’est pas mal. Cela avance.

- **Liévin : rue Jules Bédart – Vente des 18, 20, 26 et 28 à la SA UES Habitat PACT et bail à réhabilitation consenti à la SA UES Habitat PACT sur les 16, 22, 32, 34 et 36**

M. JACKOWSKI.- Nous revenons au centre-ville, rue Jules Bédart.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l’assemblée que la Commune, dans le cadre de la clôture de la ZAC Gambetta, par acte du 1^{er} octobre 2015, est propriétaire de neuf immeubles à usage d’habitation situés à Liévin rue Jules Bédard. Sur ces neuf logements, trois sont occupés – vous en avez la liste.

La société UES Habitat PACT a sollicité la reprise de ces neuf logements.

France Domaine, par avis du 18 novembre 2015, a fixé la valeur vénale de ces immeubles au prix de 405 000 €, ce qui est trop cher pour la société, chaque immeuble nécessitant beaucoup de travaux de rénovation.

Monsieur le Maire propose la cession des quatre immeubles repris sous les n° 18, 20, 26 et 28 rue Jules Bédart, au prix de 339 359 € et la reprise par le biais d'un bail à réhabilitation consenti à l'euro symbolique des n° 16, 22, 32, 34 et 36 rue Jules Bédard d'une durée de 40 ans avec prise en charge par la société de la rénovation et de l'entretien, y compris les grosses réparations, du paiement des impôts et la location de chaque bien pendant toute la durée du bail, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur, avec une condition de l'obtention du prêt.

- **Liévin : chemin d'Aix – Désaffectation et déclassement des parcelles cadastrées section AE n° 1373 et 1374**

M. JACKOWSKI.- Nous revenons au collège Curie. Dans le cadre de la nouvelle salle de sport du collège Curie à Liévin, les travaux ont affecté deux parcelles pour 13 m² de trottoirs. Ces terrains sont repris dans l'assiette du gymnase. Ils seront déclassés, cédés au Conseil départemental, ce qui implique une rectification du cadastre.

- **Liévin : chemin d'Aix – Cession de deux parcelles au Conseil départemental du Pas-de-Calais**

M. JACKOWSKI.- Cela concerne toujours ces deux parcelles. Il a été décidé de procéder au déclassement de deux parcelles (1 m² et 12 m²) situées à Liévin, chemin d'Aix. Monsieur le Maire propose la cession au Conseil départemental à l'euro symbolique, conformément à l'estimation de France Domaine du 6 avril 2016, tous frais à la charge de l'acquéreur.

M. LE MAIRE.- Sur toutes ces cessions et acquisitions, etc., sommes-nous tous d'accord ?

(Ces neuf délibérations sont adoptées à l'unanimité).

Je vous remercie.

- **Liévin : Désaffectation et déclassement avant cession à Monsieur et Madame SCALISE – environ 12,70 m² de trottoir**

M. JACKOWSKI.- Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur et Madame SCALISE, demeurant 43, rue Carnot, se sont manifestés afin d'acquérir une partie du trottoir enclavé et jouxtant leur propriété (superficie 12,70 m²).

Il est proposé de constater la désaffectation de cette emprise et de la déclasser en vue de sa cession à Monsieur et Madame SCALISE.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

- **Liévin : angle des rues Antoine Dilly et Arthur Lamendin – Ancien foyer municipal – Désaffectation et déclassement d'une emprise d'environ 51 m²**

M. JACKOWSKI.- Monsieur le Maire rappelle que, lors du Conseil municipal du 21 janvier dernier, il a été constaté la désaffectation et procédé au déclassement de l'ancien foyer municipal érigé sur la parcelle cadastrée section BX n° 547, pour une superficie de 966 m².

Lors du Conseil municipal du 18 mai 2016, il a été décidé la cession de cet immeuble à la société d'HLM Habitat 62/59 Picardie.

Erreur d'arpentage d'environ 51 m² : en effet, une parcelle située côté rue Arthur Lamendin est délimitée en partie par un muret, oubli d'autant plus préjudiciable que cette superficie est reprise dans le projet de construction de la société d'HLM Habitat 62/59 Picardie.

Il conviendrait donc, dans la mesure où le foyer a déjà été déclassé, de constater la désaffectation de cette emprise faisant partie intégrante du bâtiment, de créer un numéro de cadastre élaboré par un géomètre afin de procéder à son déclassement en vue de l'inclure dans l'acte de vente au profit de la société.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur JACKOWSKI.

Pas de souci sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

- **Liévin : 189, rue Jean-Baptiste Défernez – Modification du prêt à usage consenti à l'Association culturelle de l'Eglise réformée de Liévin, Hénin-Beaumont, Lens et à l'Association La Fraternité**

M. JACKOWSKI.- Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que, par acte des 18 février et 3 mars 1994, l'assemblée culturelle de l'église réformée de Liévin, Hénin-Beaumont, Lens a fait don à la Commune de deux immeubles situés à Liévin aux 189 et 189 bis rue Défernez, cadastrés section BH n° 47 et 48. En contrepartie, la Ville y avait autorisé l'Association culturelle La Fraternité.

Monsieur le Maire a reçu, par courrier datant du 25 mai 2016, la décision de cette association de ne plus utiliser les lieux.

Il convient donc de prendre acte que l'association n'a plus l'usage des locaux situés à l'intérieur du 189 rue Défernez et de modifier le prêt à usage.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur JACKOWSKI.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame GACI.

- **Liévin : chemin des Manufactures – Immeuble appartenant à la Commune – Convention d'occupation au profit du Syndicat mixte pour l'exploitation du stade couvert régional**

Mme GACI.- Il s'agit de réaliser une convention d'occupation entre le Syndicat mixte du stade couvert et la Ville pour un immeuble appartenant à la Ville, qui est aujourd'hui inoccupé, par un bail d'un an par reconduction tacite, avant pour contrepartie la réalisation de l'entretien, le remboursement des impôts et taxes et la prise en charge des fluides.

M. LE MAIRE.- Cette maison n'a plus d'utilité pour nous. Elle en aura pour le Syndicat mixte, en particulier, avant la réalisation du projet Vivalley, d'accueillir les premiers petits créateurs d'entreprise, puisque nous leur mettrons les lieux à disposition.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

- **Liévin : chemin des Manufactures – Transfert de propriété à titre gratuit du terrain de football « Jules Bigot » au profit du Syndicat mixte pour l'exploitation du stade couvert régional**

Mme GACI.- Cette délibération concerne un transfert de propriété à titre gratuit du terrain de football Jules Bigot de la Ville au Syndicat mixte du stade couvert, l'avis de France Domaine étant positif. Pour rappel, c'est sous réserve d'arpentage, donc pas de changement d'usage possible. Aujourd'hui, l'entretien coûte plus qu'il n'apporte à la population.

M. LE MAIRE.- Pas de souci ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS.

- **Liévin : accord-cadre d'intermédiation immobilière**

M. DARRAS.- Nous poursuivons avec opiniâtreté la mise en place du dispositif de commercialisation des parcelles. Il vous est proposé de passer un accord-cadre qui comportera des marchés subséquents pour confier la vente de ces biens à des intermédiaires immobiliers qui seront rémunérés par des frais d'agence facturés à l'acquéreur. Dans ce cadre, nous devons décider de confier un mandat simple, qui est le mandat le moins contraignant, à l'agence immobilière qui sera retenue pour chaque marché subséquent.

Il s'agit donc d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure.

M. LE MAIRE.- C'est un dispositif supplémentaire qui doit permettre la commercialisation de tous ces lots libres. Ce ne sont pas des marchés uniques ou réservés, c'est-à-dire que nous gardons toute notre liberté pour continuer à faire le même travail, mais c'est une manière d'accélérer ce mouvement de vente des lots libres.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS.

- **Liévin : concession publique d'aménagement Jaurès/Scientifiques – Avenant n° 3 de résiliation anticipée**

M. DARRAS.- Par concession publique d'aménagement, en 2009, la Ville avait confié à Artois-développement l'aménagement de la ZAC dites Jaurès/Scientifiques. Vous savez que, depuis, il a été décidé par le musée du Louvre d'implanter son pôle de conservation sur cette ZAC. Compte tenu de ces modifications substantielles à l'économie générale de la ZAC, il y a lieu de procéder à la résiliation de celle-ci. C'est l'objet de l'avenant n° 3 qui vous est proposé pour organiser les modalités techniques, financières et juridiques de cette résiliation anticipée qui prendra effet au 1^{er} octobre de cette année.

Il est rappelé que, pendant les années 2014 et 2015, aucune participation n'a été appelée et que le bilan de pré-clôture au 30 septembre 2016 fait apparaître un solde négatif de 1 555 026,02 €. Je vous rappelle qu'il est dû également au concessionnaire une indemnité spéciale de liquidation, mais que celui-ci y renonce, et également une indemnité qui correspond à 10 % de la rémunération dont le concessionnaire va se trouver privé du fait de cette cessation anticipée de contrat. Le montant de cette indemnité est de 20 625 €.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant aux conditions que je viens de rappeler.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

C'est un sujet déjà ancien, mais sur lequel nous devons délibérer.

Pas de souci sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

- Liévin : modification du plan local d'urbanisme - Approbation

M. DARRAS.- Par délibération du mois d'octobre de l'année dernière, nous avons engagé la modification simplifiée du plan local d'urbanisme. Le dossier a été mis à disposition du public du 21 mars au 22 avril 2016. Il y a lieu de faire le bilan de cette mise à disposition et d'approuver le dossier.

Nous avons eu une remarque qui a été faite par un particulier, qui ne concerne pas la modification simplifiée, mais la procédure de révision allégée qui est en cours, et des courriers du Conseil départemental du Pas-de-Calais et de Madame la Préfète avec un certain nombre de prescriptions. Le dossier de modification simplifiée a donc été complété en tenant compte de ces remarques et prescriptions.

Il vous est donc proposé d'approuver la modification simplifiée du PLU.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur MACQUART.

- Liévin : angle des rues Carton et Mazarin – Convention de servitude entre GRDF et la Commune

M. MACQUART.- La Commune est propriétaire d'une parcelle de 34 793 m². La Commune a reçu de la société GRDF une convention de servitude leur permettant le passage d'un système de protection cathodique à installer autour d'une canalisation de gaz existante.

Nous demandons l'autorisation de signer cette convention avec GRDF.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord pour cette convention ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

- Liévin : convention de gestion et d'entretien pour la conservation du giratoire Pierre de Coubertin et la rue Maurice Garin

M. MACQUART.- En date du 15 décembre 2004, les élus de la CALL ont décidé de confier à la SEM Territoires 62 la réalisation de l'opération d'aménagement du pôle d'excellence sportif.

Ces aménagements se décomposent en trois grandes thématiques :

- le cœur de pôle pour les aménagements urbains et paysagers,
- le secteur à vocation économique,
- les équipements sportifs de plein air à intégrer au sein de l'espace naturel.

Toutefois, ces aménagements restant d'intérêt communal, la CALL a sollicité la Ville afin de prendre en charge les frais de gestion et d'entretien des abords du giratoire Pierre de Coubertin et de la rue Maurice Garin.

À ce titre, une convention a été rédigée par les services de la Communauté d'Agglomération ayant pour objet de définir les modalités de gestion et d'entretien de ces espaces pour une durée de dix ans.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MACQUART.

Pas de problème sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS.

- Liévin : droit de préemption urbain – Modification de la délégation

M. DARRAS.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'adapter notre droit de préemption urbain en fonction d'un certain nombre d'événements qui se sont produits.

Les concessions publiques d'aménagement Gambetta, Petits-Bois, Cracovie et Fossé à Sec ont été clôturées ou sont arrivées à terme, la délégation du droit de préemption n'existe donc plus.

Ensuite, dans le cadre du pôle d'excellence sportif, une convention opérationnelle a été signée entre la Communauté d'agglomération et l'Etablissement public foncier Nord - Pas de Calais.

Enfin, dans le cadre de la CPA Jaurès/Scientifiques, la convention signée entre l'EPF et la Ville de Liévin prévoit que l'EPF se rende propriétaire d'un ensemble de biens situé au sud du pôle de conservation.

Il s'agit donc en particulier de décider de déléguer à l'Etablissement public foncier Nord - Pas de Calais ce droit de préemption urbain à l'intérieur des périmètres que je viens d'indiquer au sud du projet.

M. LE MAIRE.- L'EPF est un excellent outil pour les collectivités locales, justement pour les maîtrises foncières qui durent très longtemps et qui sont très coûteuses.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur GRABARZ.

- Liévin : Validation et dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap)

M. GRABARZ.- Pour les personnes en situation de handicap, on rappelle que la loi du 11 février 2005 prévoyait que tous les établissements recevant du public, classés de la première à la quatrième catégorie, devaient être aux normes d'accessibilité au 1^{er} janvier 2015. Or, il y a eu du retard dans la mise en œuvre de cette réglementation, si bien que le gouvernement a tenu à alléger les règles techniques d'accessibilité en simplifiant des normes de construction. L'arrêté du 8 décembre 2014 a imposé le dépôt d'un agenda d'accessibilité programmée préfecture.

Aussi, la Ville a voulu se faire accompagner par un assistant à maîtrise d'ouvrage. Manque de chance, la Ville n'a pas été en mesure de déposer l'agenda dans les délais imposés et la désignation de cet assistant s'est avérée infructueuse par les membres de la commission des marchés à procédure adaptée.

Enfin, l'arrêté du 27 avril 2015 a autorisé le report de la date de remise de l'agenda. Par notre délibération du 18 juin 2015, nous avons autorisé à solliciter un report au 30 juin 2016.

Actuellement, notre assistant à maîtrise d'ouvrage a eu le temps de réaliser les audits des 89 bâtiments recevant du public. L'agenda d'accessibilité peut donc être proposé.

Ce soir, nous devons valider cet agenda et autoriser Monsieur le Maire à le déposer auprès de la préfecture.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GRABARZ. C'est une délibération importante.

Tout le monde est malheureusement en retard, mais il faut dire que ce qui est en jeu est important. Chez nous, ce sont environ 90 bâtiments qui doivent faire l'objet de travaux. Selon les premiers estimatifs, il y en a pour environ 5 M€, ce qui n'est pas une petite somme.

C'est pourquoi nous vous demandons à la fois d'approuver ce programme et surtout d'approuver la programmation dans le temps de ces opérations. Vous imaginez bien qu'investir 5 M€ sur nos bâtiments communaux rien que sur les problèmes d'accessibilité va être un peu compliqué.

Nous vous proposons donc d'accepter cette programmation sur la durée de neuf ans, de manière à ce que ces travaux soient réalisés dans cette durée de neuf ans et que nous nous soyons mis en conformité avec la loi et ce, d'une manière compatible avec nos finances.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

- **Liévin : cité Jean Jaurès – rue du Docteur Piette – Déclassement d'une emprise**

M. GRABARZ.- Par notre délibération ce soir, il s'agit de déclasser une bande de terrain d'une superficie de 1 405 m² comprise entre la rue du Docteur Piette et l'assiette foncière des logements démolis de la cité Jean Jaurès appartenant à Maisons & Cités Soginorpa. C'est une parcelle non cadastrée.

Cette emprise n'étant affectée ni à l'usage direct du public, ni à un service public pourra s'avérer utile dans le cadre de l'implantation du centre de conservation des collections du Louvre.

Notre délibération a pour but de permettre à Monsieur le Maire de procéder au déclassement de cette emprise pour une revente ultérieure.

M. LE MAIRE.- Il s'agit d'une délibération qui n'était pas dans le document initial, mais qui vous a été remise par la suite.

Pas de souci ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Nous en venons à l'énergie, Monsieur AMOUZ.

IX. ÉNERGIE

- **Marché de services liés à l'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement d'eau des bâtiments – Avenant n° 5**

M. AMOUZ.- La Ville de Liévin et la Caisse des écoles ont confié par appel d'offres un contrat de chauffe à la société Dalkia pour la période de 2012 à 2020, celui-ci pour un total de 70 bâtiments. Quatre avenants ont permis d'apporter des modifications au contrat, notamment le regroupement de tous les sites sous un seul contrat « ville » et la suppression de certains bâtiments.

L'avenant n° 5 sur lequel nous devons délibérer concerne l'ancien collège Curie où Dalkia prendra en charge les consommations gaz qui s'élèvent à 40 000 € pour, dans un futur, entamer des travaux de chaufferie et de distribution de chauffage qui entraînent une plus-value de 56 538,30 €, mais aussi un réajustement des consommations de certains sites qui va engendrer une économie de 10 597,43 € et la suppression des tarifs réglementés de vente de gaz naturel qui entraîne une modification des formules de révision des redevances P1 et la refacturation semestrielle des nouvelles taxes.

Je vous épargne le détail des calculs qui sont en annexe.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur AMOUZ.

Avez-vous des observations ?

Monsieur LEJEUNE.

M. LEJEUNE.- Monsieur le Maire, inutile de dire que le mot « avenant » nous fait toujours réagir et que nous sommes a priori contre ; mais, lorsque l'avenant est justifié à nos yeux, nous sommes pour et c'est le cas pour cet avenant n° 5 concernant Dalkia.

Cependant, nous faisons quelques remarques.

Tout d'abord, en ce qui concerne la rédaction de la délibération, le quatrième paragraphe concernant le site Curie ne nous semble pas clairement écrit. En effet, Dalkia s'occupera totalement du site Curie, y compris des travaux, mais ne prendra pas en charge les consommations qui reviendront toujours à la Ville. Or, il est écrit dans ce quatrième paragraphe : « par l'avenant n° 5 proposé, Dalkia prend en charge directement les consommations gaz du site actuellement payées par la Ville ». En réalité, c'est toujours la Ville qui paiera ces consommations. Simplement, plutôt que la Ville paye directement, elle passera par Dalkia, mais c'est quand même la Ville qui paiera.

De plus, ces consommations P1, pour un montant de 49 089 € HT me semblent excessives en termes de plus-value.

Ma deuxième remarque concerne le cinquième paragraphe qui parle de l'analyse des consommations permettant d'ajuster les cibles annuelles à atteindre dans les 26 sites. Les 10 597,43 € HT ne sont pas une économie annuelle comme il est écrit, mais une économie sur trois sessions de fonctionnement. Il serait donc bon également de préciser que les réajustements proposés ne sont qu'indicatifs et non pas des sommes qui seront à payer par la Ville durant plusieurs années. Cela nous permettrait de continuer à proposer des économies pour certaines structures et, en disant cela, je pense à l'atelier Renoir par exemple.

Ma troisième remarque concerne la rédaction de l'avenant. Dans l'article 2 concernant l'objet de l'avenant, à mon avis, il n'est pas écrit clairement « pour le site de Curie ». Même si les P1, P2, P3 sont bien mentionnés, il n'est pas précisé que Dalkia doit refaire une chaufferie, relier les installations utilisées par la Ville, permettre le chauffage des bâtiments en fonction du fonctionnement. Ce n'est pas précisé dans cet avenant de façon claire. C'est peut-être prévu dans un autre document, mais, à mon avis, il serait bon de le préciser dans cet avenant.

Nous souhaitons donc que ces ajustements sur la forme et non sur le fond soient réalisés. Cela donne plus de précisions et d'éclaircissements.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que j'avais à dire sur cette délibération proposée.

M. LE MAIRE.- Monsieur LEJEUNE, comme nous sommes là dans un domaine technique – c'est un peu compliqué, je ne suis pas sûr que tout le monde arrive à suivre tout cela –, je vous propose de vous rapprocher de Madame DIART de manière à ce que ces ajustements puissent s'opérer ou que les explications souhaitées puissent vous être apportées.

M. LEJEUNE.- Pas de problème.

M. LE MAIRE.- Quant aux avenants, sur ce type de marché, malheureusement, ils sont indispensables et nécessaires. En effet, un marché de ce type est amené à vivre, des bâtiments se construisent, des bâtiments sont détruits, il y a donc toujours des avenants par rapport à un marché comme celui-ci.

En tout cas, je vous propose de vous rapprocher de Madame DIART pour qu'elle vous apporte tous les éléments d'explication, voire éventuellement qu'elle puisse ajuster les choses. Etes-vous d'accord, Monsieur LEJEUNE ?

M. LEJEUNE.- Absolument, Monsieur le Maire, d'autant plus que c'est un avenant très intéressant pour nous. Cela montre que l'on suit de très près les dépenses d'énergie, mais, à la vue de la liste et du tableau qui nous sont proposés, on voit qu'il y a encore des progrès à faire dans certaines structures. Il ne faut pas que nous soyons bloqués par des sommes indiquées et qui peuvent évoluer.

M. LE MAIRE.- Madame DIART, où en est l'audit qui doit être réalisé sur le contrat ?

Mme DIART.- Il est toujours en cours. Il reste la phase de proposition d'optimisation.

M. LE MAIRE.- Nous pouvons donc espérer une présentation au Conseil municipal ?

Mme DIART.- Peut-être pour le mois de décembre.

M. LE MAIRE.- En fin d'année, nous devrions donc avoir un audit sur le contrat que nous avons, avec les forces et faiblesses, savoir comment il évolue, c'est-à-dire un contrôle et il est tout à fait légitime que le Conseil municipal et la Ville exercent un contrôle sur ce type de contrat.

Pour la fin d'année, nous aurons donc cet audit sur le réseau de chaleur, l'application du contrat. Nous serons alors à mi exercice ?

Mme DIART.- Plus une année.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Nous passons au développement territorial, Edmond GOGUILLON.

X. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

- Tarification des mises à disposition de bureaux et autres locaux municipaux à des organismes

M. GOGUILLON.- Monsieur le Maire, cette délibération vient en complément des délibérations prises dans le cadre des tarifications de salle, elle propose une tarification de bureaux et autres locaux municipaux mis à disposition à des organismes à compter de cette année suivant le tableau dans la délibération qui vous indique les tarifs sur la journée et la demi-journée pour les bureaux et locaux pouvant accueillir moins de 19 personnes.

Monsieur le Maire informe que les bureaux et locaux pourront être mis gracieusement à disposition des organismes dès l'instant où ils développent des activités dans un cadre d'intérêt général et conformément à l'article L.2144-3 du Code général des collectivités territoriales sur l'utilisation des locaux communaux, etc.

Monsieur le Maire précise que, à compter de cette année et pour les années à venir, la tarification s'effectuera suivant l'indice INSEE de l'évolution du coût de la vie, arrondie à l'euro inférieur, révisable au 1^{er} juillet de chaque année.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GOGUILLON.

Pas de problème sur ces propositions ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS, pour la culture.

XI. CULTURE

- Animations musicales au jardin public les 17, 24 et 31 juillet et les 7, 14, 21 et 28 août 2016

M. DARRAS.- Dans le cadre de la programmation pour juillet-août et plus particulièrement de l'action intitulée « Kiosqu'Estival 2016 », il vous est proposé de procéder au recrutement en vacation d'un intervenant qui sera présent sur place tous les dimanches, les 17, 24 et 31 juillet et les 7, 14, 21 et 28 août. L'agent contractuel serait indemnisé à hauteur de 65 € bruts par vacation.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

- **Frais de participation au marché aux livres 2017 – 14^{ème} édition le samedi 14 janvier 2017**

M. DARRAS.- Le marché aux livres 2017 aura lieu le 14 janvier. Dans ce cadre, la bibliothèque souhaite demander une participation de 30 € pour les exposants et librairies participantes à compter de 2017 et pour les années suivantes.

M. LE MAIRE.- Merci.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

- **Désherbage bibliothèque municipale 2016 – Braderie aux livres le dimanche 18 septembre 2016**

M. DARRAS.- La braderie aux livres 2016 aura lieu pendant les journées du patrimoine, le dimanche 18 septembre. Dans ce cadre, un désherbage des collections de la bibliothèque est envisagé. Il vous est proposé de léguer l'ensemble des éléments à l'association « Vivre lire » qui pourra en user comme bon lui semble. Cette association concourt aux mêmes objectifs que ceux de la bibliothèque de Liévin.

M. LE MAIRE.- Pas de problème ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

- **Frais de participation au banquet de la Sainte Cécile de l'Harmonie municipale le samedi 26 novembre 2016**

M. DARRAS.- Comme chaque année, le banquet traditionnel de Sainte Cécile réunira l'Harmonie municipale et la Batterie fanfare. L'Harmonie et la Batterie fanfare de Liévin proposent pour cette année et les années à venir une participation de :

- 35 € pour les personnes extérieures à ces formations,
- 17,50 € pour les enfants de plus de 12 ans et les conjoints des musiciens,
- la gratuité pour les musiciens de l'Harmonie et de la Batterie fanfare de Liévin, ainsi que les invités, et pour les enfants des musiciens de l'Harmonie et de la Batterie de moins de 12 ans.

M. LE MAIRE.- Monsieur KAZNOWSKI, vous aviez un amendement sur cette question.

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Je voudrais dire quelques mots sur le but de cet amendement.

Avec l'ensemble de mon groupe, nous pensons que le fait de s'accorder lors d'un Conseil municipal la gratuité pour ce banquet pourrait être perçu comme un avantage voté par nous-mêmes, pour nous-mêmes. C'est pourquoi je demande que la gratuité ne soit pas accordée pour les élus.

M. LE MAIRE.- C'est un amendement, il sera mis au vote.

La seule qui, à mon avis, est amenée à y aller est Françoise HAUTECOEUR, je ne suis même pas sûr qu'elle y aille.

Monsieur LEJEUNE.

M. LEJEUNE.- Je tenais à préciser que lorsque les élus assistent à un banquet, à une cérémonie quelconque, à une kermesse, etc., en tout cas, en ce qui me concerne particulièrement, je dépense énormément. Quand il y a des grilles qui passent, en général, les élus achètent beaucoup de cases.

Même si on peut y accéder gratuitement, bien souvent, on dépense beaucoup plus que si on avait participé effectivement à l'achat de places ou de repas. Voilà ce que je pense.

M. LE MAIRE.- Monsieur KAZNOWSKI, tout cela est de la démagogie pure et dure !

Dans ce cas, on peut aller loin. Vous avez, tout comme nous, des élus au Conseil départemental. Quand la séance s'interrompt à l'heure du midi et que l'on reprend la séance à 14 heures 30, il y a un repas. Nous ne le payons pas, vos conseillers départementaux comme les nôtres. On pourrait dire qu'il n'y a plus de repas entre midi et 14 heures pour les conseillers départementaux.

C'est de la démagogie pure et dure. On peut aller très loin dans ce débat, proposer toutes sortes de choses. On peut même proposer que les élus ne soient plus indemnisés. À la limite, je propose que l'on aille jusque-là, que les élus ne soient plus indemnisés dans le cadre de leurs fonctions et vous verrez ce qui va se passer. Vous ne serez plus élus parce que vous n'aurez pas les moyens de l'être.

Arrêtons cette démagogie à l'extrême, surtout sur une chose comme celle-là. Je le répète, Françoise HAUTECOEUR sera sans doute la seule à aller à ce repas. C'est dans le cadre de sa délégation et je pense que les musiciens et les responsables de l'Harmonie seront bien heureux et bien fiers de l'avoir à leur côté.

On peut être démagogique. En tout cas, je ne le suis pas.

Je vais faire voter cet amendement.

Qui est pour cet amendement ? (*Liévin Bleu Marine*).

Qui est contre cet amendement ? (*Le groupe majoritaire, Liévin Ensemble et Ecologie et Citoyenneté*).

L'amendement est donc rejeté.

Je mets au vote la délibération qui est proposée.

Qui est contre cette délibération ? (Personne).

(*s'adressant au groupe Liévin Bleu Marine*) Soyez logiques avec vous-mêmes.

Je fais voter la délibération telle qu'elle est écrite. Qui est pour cette délibération ?

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Nous sommes pour.

M. LE MAIRE.- Vous êtes pour ? Ce n'est pas possible.

M. Guillaume KAZNOWSKI.- On vous propose un amendement.

M. LE MAIRE.- J'ai fait voter votre amendement qui est refusé. Je fais maintenant adopter ma délibération telle qu'elle est écrite.

M. Guillaume KAZNOWSKI.- La délibération comprend l'ensemble de ce qui est écrit.

M. LE MAIRE.- Je fais voter la délibération telle que je vous la propose, pas en fonction de votre amendement, la délibération initiale. Sur cette délibération, quelle position avez-vous ?

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Nous sommes pour.

M. LE MAIRE.- C'est enregistré.

Monsieur DARRAS.

- **Convention particulière « Arts de jardins en sol mineur »**

M. DARRAS.- Il nous est proposé la signature de la convention particulière « Arts et jardins en sol mineurs », particulière parce qu'elle est complémentaire à la convention cadre qui a été adoptée par l'assemblée générale de l'association Euralens.

Il s'agit d'impliquer les habitants des cités minières dans la transformation de leur cadre de vie à travers le thème des jardins et du paysage, de développer le lien social, d'améliorer l'attractivité du territoire et de participer au développement touristique.

Il est vous est également proposé de désigner Madame Françoise HAUTECOEUR comme représentante de la Ville au sein de l'instance qui sera mise en place pour le pilotage de ce projet.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord pour la désignation de Madame Françoise HAUTECOEUR ou souhaitez-vous faire une élection ? *(Personne ne le demande).*

Je vous remercie de nous épargner cela.

Tout le monde valide-t-il la délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame GACI.

XII. JEUNESSE-LOISIRS

- Proposition de tarifs pour les séjours colonies de vacances été 2016

Mme GACI.- Monsieur le Maire, il convient de vous présenter comme chaque année les tarifs pour les séjours Adolescents et les séjours Enfants qui se dérouleront au mois de juillet et au mois d'août.

M. LE MAIRE.- Monsieur LAMAND.

M. LAMAND.- On nous demande de délibérer aujourd'hui sur les tarifs de colonies pour l'été 2016. C'est une délibération somme toute normale, mais un peu tardive à notre goût. De plus, vous avez pris une décision le 25 avril dernier dans le cadre de votre délégation. Nous ne comprenons donc pas bien pourquoi elle arrive si tardivement, étant donné que vous avez déjà pris la décision.

Vous avez la majorité, cette délibération passera, ce n'est pas le problème, mais vous nous mettez devant le fait accompli et le groupe Liévin Ensemble trouve cela est un peu gênant.

M. LE MAIRE.- Madame GACI.

Mme GACI.- Je ne trouve pas que la présentation aujourd'hui soit tardive. Il y a la procédure de marché qui est normale, classique et, à partir du moment où les lots sont ouverts et les séjours connus, les délibérations sont présentées. Les séjours ne sont pas encore passés, ils se dérouleront du 13 au 24 juillet et du 4 au 16 août.

M. LE MAIRE.- Qui est contre ? Vous la votez quand même, Monsieur LAMAND ?

M. LAMAND.- Je n'ai pas dit que j'étais contre. Nous sommes pour, mais je trouve que c'est assez tardif. On sait très bien que les colonies sont très vite prises et que les chèques sont déjà faits.

M. LE MAIRE.- Tout le monde vote pour ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

- Tarification des voyages à la mer

Mme GACI.- Il vous est proposé de délibérer sur les tarifs à la mer qui ont lieu également aux mois de juillet et août : 3 € par personne et gratuit pour les moins de 5 ans.

M. LE MAIRE.- 3 € par personne ! On avait voulu me faire « passer à l'as » un voyage par rapport à l'année dernière. Ils ont cru que je n'allais pas le voir. J'ai rétabli les choses et il y aura autant de voyages à la mer que l'année dernière. J'ai même dit qu'il serait souhaitable que, dans les exercices prochains, on puisse en ajouter parce qu'ils connaissent un vrai succès, c'est complet. Nous essaierons donc d'en ajouter un ou deux dans l'avenir parce que cela apporte véritablement satisfaction à la population.

Monsieur LAMAND.

M. LAMAND.- Monsieur le Maire, je tiendrai à peu près le même propos que précédemment. Vous venez de dire vous-même que c'est déjà complet. On l'a même vu dans la presse. On délibère une fois que c'est complet. Je trouve cela un peu gênant. Les délibérations devraient venir en amont.

M. LE MAIRE.- Ce sont les mêmes tarifs que précédemment, Monsieur LAMAND, il n'y a donc pas de mystère. S'il y avait 50 % ou 100 % d'augmentation... Ce sont des délibérations qui doivent passer par principe mais qui, quelque part, n'ont pas de sens parce qu'on renouvelle systématiquement les tarifs. Le jour où on vous proposera que le tarif passe à 15 € au lieu de 3 €, effectivement, on ne le fera pas au dernier moment, ce sera discuté avant ; mais je peux vous dire que ce jour-là n'arrivera jamais.

Sommes-nous d'accord sur cette tarification ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame MASSIN.

XIII. CENTRES CULTURELS ET SOCIAUX

- Tarification des activités socio culturelles – Centre culturel et social Jules Grare

Mme MASSIN.- Monsieur le Maire, cette délibération a pour objet de présenter la tarification des centres sociaux. À noter que la tarification fluctuera suivant l'évolution du coût de la vie, révisable au 1^{er} juillet de chaque année.

Vous avez la liste des tarifs.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Nous passons au personnel, Madame HAAR.

XIV. PERSONNEL

- Renouvellement de poste

Mme HAAR.- Monsieur le Maire, afin de garder une restauration collective de qualité et mener à bien l'ensemble des missions, il conviendrait de renouveler à compter du 1^{er} décembre 2016 un poste de conseiller culinaire. Il pourrait développer des outils de maîtrise, de suivi et d'évaluation de la qualité de service de restauration scolaire, l'élaboration de repas équilibrés, développer l'éducation alimentaire et favoriser l'éveil nutritionnel de l'enfant.

La rémunération brute de cet emploi à temps non complet, sur une base mensuelle de 20 heures, serait fixée suivant l'indice brut 416 de la fonction publique territoriale.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame HAAR.

Monsieur LAMAND.

M. LAMAND.- Monsieur le Maire, un conseiller culinaire, très bien, d'autant que l'on indique pouvoir renouveler le contrat pour une période de trois ans à raison de 20 heures par semaine. De plus, dans une délibération précédente, nous avons baissé le tarif de la cantine d'un euro, sans baisse de qualité.

Ma question est celle-ci : y a-t-il plus d'enfants qui mangent à la cantine ?

M. LE MAIRE.- Oui. Je peux vous le dire. C'est plein.

M. LAMAND.- Comment déterminez-vous la qualité ?

M. LE MAIRE.- Monsieur LAMAND, je pense que vous avez eu des enfants qui ont fréquenté cette cuisine centrale. Ce sont les enfants eux-mêmes qui le disent, c'est-à-dire que, lorsqu'ils vont à notre cuisine, ils sont contents, ils mangent bien et ils le disent.

M. LAMAND.- Si je vous pose cette question, Monsieur le Maire, c'est parce qu'il est venu à mes oreilles que certains élus ne mettaient pas leurs enfants à l'école de Liévin – cela les regarde –, mais, quand on est défenseur de l'école publique...

M. LE MAIRE.- Les élus sont des hommes et des femmes et ils font ce qu'ils veulent. Ne mettez jamais les enfants dans un débat politique, Monsieur LAMAND ! Ayez un peu de respect pour chacune et pour chacun !

M. LAMAND.- J'ai du respect, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Ne mélangez pas tout, s'il vous plaît !

M. LAMAND.- Je ne mélange pas tout, mais, quand on est élu d'une Ville, le premier devoir, Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE.- N'entamez pas un débat qui est un débat scandaleux ! Vous avez des propos scandaleux ! Ne mélangez pas la vie privée des gens avec leur vie publique, Monsieur LAMAND !

M. LAMAND.- Ce n'est pas une question de vie privée, c'est une question de devoir.

M. LE MAIRE.- Sinon, nous pourrions dire un certain nombre de choses.

M. LAMAND.- Dites-les, je n'ai rien à cacher.

C'est simplement un devoir. Dans ce cas, le devoir dépasse le droit.

M. LE MAIRE.- Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. LAMAND.- Cela veut dire que, lorsqu'on est un élu d'une commune et son premier magistrat, on a le devoir de mettre ses enfants dans sa commune. Point barre !

M. LE MAIRE.- Je ne considère pas cela. Je suis un homme libre et j'exerce ma qualité de premier magistrat dans mes fonctions publiques, politiques. Et, contrairement à ce que font certains de votre majorité, j'accorde toute l'importance qu'il faut à l'école publique. J'en suis un ardent défenseur et, au travers des dotations financières qui sont accordées à cette école publique, Monsieur LAMAND, vous ne pourrez pas dire le contraire. Là, j'exerce ma responsabilité.

En tant qu'homme – et j'ai également une compagne –, vous laisserez mon enfant à l'écart de cette saleté que vous êtes en train de prononcer, Monsieur LAMAND ! Je savais que, parfois, vous n'étiez pas un homme de valeur, vous le démontrez une fois de plus, Monsieur LAMAND, en engageant le débat sur quelque chose qui est presque ordurier ! Laissez mon enfant et ma compagne de côté par rapport à un débat qui n'a pas lieu d'être ici, Monsieur LAMAND ! Ayez un peu d'honneur s'il vous plaît !

M. LAMAND.- Je ne pense pas les avoir cités.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie – si je puis dire.

Y a-t-il des observations sur cette délibération ? (*Aucune*).

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

- **Recrutement d'un chargé de mission marketing territorial**

Mme HAAR.- Monsieur le Maire, vu les différents textes de loi concernant la fonction publique et l'avis du comité technique en date du 3 mars 2016, une procédure de recrutement d'un chargé de mission marketing territorial a été mise en place et publiée au centre de gestion de la fonction publique.

Outre une parfaite connaissance de la ville et de ses capacités budgétaires, les postulants devront pouvoir répondre à toutes les missions détaillées dans l'offre d'emploi.

Au regard des missions et des compétences recherchées, le poste a été ouvert sur le grade d'attaché catégorie A de la filière administrative.

Il est proposé de recruter un attaché contractuel à temps complet et ce, à compter du 1^{er} septembre 2016 pour une durée d'un an renouvelable sur une période de trois ans.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Il s'agit du poste de Monsieur Adrien JUSTINE, qui est aujourd'hui dans nos services.

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

- Recrutement d'un ingénieur territorial contractuel pour assurer les missions d'adjoint au responsable informatique

Mme HAAR.- Il s'agit d'une procédure de recrutement d'un ingénieur informatique afin d'assister le responsable du service informatique. Cette procédure a également fait l'objet d'une publication au centre de gestion de la fonction publique.

Comme il n'y a pas eu de candidature d'agent titulaire de la fonction publique, il est demandé de désigner l'agent qui bénéficiera d'un contrat d'une durée de trois ans rémunéré sur la base de l'indice 492 correspondant au 4^{ème} échelon du grade d'ingénieur territorial. Cet agent est déjà en poste.

M. LE MAIRE.- Il s'agit de Monsieur Nicolas WALEZA.

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

- Remise gracieuse sur la dette résultant du trop-perçu d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) versées à des agents de catégorie C et B dont l'indice brut est supérieur à 380

Mme HAAR.- Vu les différents textes de loi, décrets de la fonction publique territoriale, vu les différentes délibérations constatant et modifiant le versement des IHTS à des agents de catégorie C et B dont l'indice brut est supérieur à 380, vu le courrier du 9 novembre 2015 de Monsieur le receveur municipal réclamant le remboursement de ces sommes depuis 2013, vu les titres de reversement émis et les demandes de remise gracieuse concernant 78 agents de catégorie B et C dont l'indice brut est supérieur à 380 et qui ont perçu des IHTS alors que la Ville ne pouvait pas leur en verser,

Considérant que les agents concernés ont des charges de famille et perçoivent des revenus modestes, qu'ils se retrouveraient en graves difficultés financières s'ils étaient tenus de rembourser les sommes en question,

En conséquence, il est proposé que la Ville accorde une remise gracieuse à ces 78 agents de catégorie B et C et prenne en charge ces indus en lieu et place de ceux-ci pour la somme de 65 121,86 €, selon le tableau ci-joint.

Il convient en effet d'assumer la réalité de l'erreur technique qui a été commise dans la gestion des personnels, la situation particulière des agents concernés, leur bonne foi et leur absence totale de faute.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame HAAR.

Y a-t-il des observations sur cette délibération ? *(Aucune).*

Nous en arrivons au terme de cette histoire un peu complexe où des employés municipaux auraient été amenés à rembourser des sommes qui sont considérées comme perçues d'une manière indue. Il vous est proposé que nous leur fassions la remise gracieuse de ces sommes semble-t-il perçues d'une manière indue, de façon à ne pas pénaliser ces agents qui n'y sont pour rien. Voilà l'objet de cette délibération.

Sommes-nous tous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous en remercie pour eux.

- **Frais de déplacement – Mandat spécial**

Mme HAAR.- Monsieur le Maire, il conviendrait de prendre en charge les frais de formation des élus suivant la liste ci-dessous, de les régler aux prestataires de service respectifs et de rembourser aux intéressés les frais de déplacement qu'ils auraient avancés sur production de justificatifs.

Il s'agit de :

- Messieurs Roger FRUCHART, Serge KAZNOWSKI, Guillaume KAZNOWSKI, conseillers municipaux, pour une participation à la formation « le budget communal » du 20 février 2016 à Lens, pour une facture de 600 €,
- Madame Samia GACI, pour une participation à la formation sur la prévention de la radicalisation, du 24 février 2016, pour des frais de déplacement de 115,20 €.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

XV. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- **Création d'une police municipale – Recours au référendum local**

M. LE MAIRE.- Il s'agit d'un sujet dont nous avons déjà largement parlé ici.

Je vous propose une délibération qui a pour finalité de m'autoriser le recours au référendum pour l'adoption de la création d'une police municipale à Liévin. Cette délibération fixe également les conditions dans lesquelles pourrait s'organiser ce référendum.

Ces conditions sont les suivantes.

- La date qui serait choisie est le dimanche 27 novembre 2016, de 8 heures à 18 heures.
- Le collège électoral est le collège des inscrits sur les listes électorales.
- La question qui sera posée est celle-ci : « êtes-vous favorable au projet de délibération créant une police municipale à Liévin ? ». Ce sera cette question qui sera posée à la population liévineoise durant ce référendum.
- La campagne sera ouverte le deuxième lundi précédant le scrutin à minuit et sera close la veille du scrutin à minuit.
- Pour cette campagne, nous avons fixé un seuil de remboursement de 805 € pour chaque formation politique qui désirerait participer à cette campagne sur la police municipale.

Nous agissons donc aujourd'hui au travers de cette délibération le principe du recours au référendum et son organisation le 27 novembre prochain.

Monsieur LAMAND.

M. LAMAND.- Monsieur le Maire, en bon gaulliste que je suis, je ne suis pas contre le référendum, bien au contraire. Mais là, pour le coup, pour moi, le référendum a déjà eu lieu en 2014 au moment des élections municipales, puisque vous aviez ce projet de police municipale dans votre programme, comme nous l'avions déjà. Dans ce cas, pourquoi un référendum ? Pourquoi mobiliser du personnel municipal, ouvrir 26 bureaux de vote – tout cela a un coût – pour une décision qui a déjà été prise ?

Je ne comprends pas bien, je vous l'avais déjà dit. Les gens ont voté en connaissance de cause. Ils savaient très bien que, dans votre programme, vous aviez une police municipale.

Nous ne voterons pas cette délibération.

M. LE MAIRE.- Vous n'êtes pas favorable à la police municipale.

M. LAMAND.- Si ! Ne dites pas ce que je n'ai pas dit, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Monsieur DERNONCOURT.

M. DERNONCOURT.- J'ai déjà eu l'occasion de le dire lorsque vous avez proposé le recours au référendum. Je me félicite de cette disposition, même si cette proposition était inscrite dans le programme municipal que les électeurs ont effectivement massivement approuvé puisqu'ils nous ont élus majoritairement.

Ceci étant, je crois que la démocratie a besoin de vivre. Là, c'est vraiment l'exemple type. En faisant participer les gens sur un projet aussi important, dont tous les éléments figurent dans la délibération – puisqu'on parle aussi du coût d'un tel projet –, les gens auront tous les éléments pour juger. Pour moi, c'est le b.a.-ba de la démocratie et, une fois de plus, Monsieur le Maire, je vous félicite d'avoir décidé d'avoir recours à ce référendum.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Monsieur KAZNOWSKI.

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Nous sommes sur la même position que ce qu'a dit Monsieur DERNONCOURT. Lorsque cela engage des dépenses aussi importantes, il est logique que l'on consulte la population. En revanche, pour le BHNS, nous aurions souhaité aussi que la population soit consultée de cette même façon, même si c'est beaucoup plus étendu.

M. LE MAIRE.- Monsieur KAZNOWSKI, vous vous trompez d'échelle. Le BHNS, ce n'est pas Liévin, c'est un territoire. De plus, la population sera consultée au travers de ce qu'on appelle la déclaration d'utilité publique, l'enquête publique. D'ailleurs, du 16 août au 18 septembre je vous engage et j'engage la population à venir inscrire sur le registre ses observations, ses remarques, ses désirs et souhaits. C'est ainsi que cela se passe dans une opération de DUP. La population a d'ailleurs déjà été consultée dans la phase de concertation préalable, elle le sera à l'occasion de cette déclaration d'utilité publique. Monsieur KAZNOWSKI, nous ne sommes pas là sur la même échelle. Le BHNS n'est pas à l'échelle d'une commune, c'est un projet qui concerne un territoire tout entier. On aurait pu faire comme pour l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes et, face à la contestation, aux dégradations, à l'opposition, provoquer par décision de l'État un référendum sur tout le département de la Loire-Atlantique. Ici, nous aurions pu le faire sur le territoire des trois agglomérations, mais ce n'est pas nous qui en décidons, ce n'est pas ainsi que les choses se font sur un projet comme celui-là, qui va être déclaré d'utilité publique.

Pour en revenir à ce référendum, Monsieur DERNONCOURT, vous avez raison, c'est une décision tellement importante, avec un coût, avec création d'un nouveau service, des recrutements de personnels supplémentaires, en l'occurrence de policiers municipaux, une transformation totalement radicale parce qu'il n'y a jamais eu une police municipale à Liévin, je dirai même qu'il n'y a pas souvent des polices municipales sur le territoire du bassin minier, cela ne se fait pas comme cela en disant « c'est sur mon programme, je l'impose et je le fais ». Non ! Pour une fois, je pense que, sur un dossier aussi important que celui-là, il faut consulter la population par voie de référendum. C'est ce que nous faisons, c'est la démocratie, elle me paraît devoir s'appliquer en l'occurrence sur une chose aussi importante et que l'on n'en décide pas comme cela entre nous. Certes, cela pourrait être légitime parce que nous avons la légitimité politique, nous avons été élus, mais je pense qu'il est bon d'aller au-devant de la population sur une question aussi importante.

Cela va redonner ses lettres de noblesse au débat public. En effet, ce sera également l'occasion d'avoir un vaste débat public sur la question puisque, à partir du mois de septembre, des réunions publiques seront organisées et j'espère que la population liévine viendra nombreuse. On reprendra goût au débat public, parce que ce débat public manque dans nos sociétés. Il faut lui redonner l'occasion de pouvoir avoir lieu de temps en temps. Or, sur une question comme celle-là, je suis persuadé qu'il y aura un vrai débat public et qu'il sera passionnant d'entendre ce que la population a à dire sur la question.

Nous mettons cette délibération au vote.

Qui est contre ? (*Liévin Ensemble*).

Qui est pour ?

(Délibération adoptée par le groupe majoritaire, Ecologie et Citoyenneté et Liévin Bleu Marine ; Liévin Ensemble ayant voté contre).

Je vous remercie.

Monsieur LARDEZ.

- Elections présidentielles et législatives 2017 – Campagne électorale – Mise à disposition des salles municipales - Modalités

M. LARDEZ.- Dans le cadre de la campagne électorale qui précédera les prochaines élections présidentielles et législatives, il convient de définir les conditions dans lesquelles les salles municipales pourront être mises à disposition.

Il est proposé d'octroyer, à compter du 1^{er} janvier 2017 jusqu'à la date de clôture officielle de la campagne électorale, une salle municipale dans la limite de deux mises à disposition par mois.

M. LE MAIRE.- C'est ce que nous avons déjà fait lors de la campagne municipale. Nous reconduisons donc le même dispositif.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame GACI.

- Désignation d'un membre du Conseil pour siéger au sein des commissions municipales et structures extérieures en remplacement d'un conseiller municipal

Mme GACI.- Monsieur le Maire, il s'agit de rappeler le souhait de Monsieur Guillaume KAZNOWSKI de ne plus siéger sur différentes commissions, en l'occurrence celle liée à l'animation territoriale, celle des marchés à procédure adaptée, ainsi qu'en tant que suppléant sur la commission de délégation de service public.

Il convient de procéder à son remplacement sur les commissions précitées.

M. LE MAIRE.- Qui proposez-vous ?

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Monsieur LAMIAUX.

M. LE MAIRE.- Monsieur Roger LAMIAUX remplacera donc Monsieur KAZNOWSKI.

Pas de souci ? De toute façon, ce sont des postes qui, par la représentativité, sont dévolus automatiquement au groupe Front National.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Françoise BENEZIT.

- Convention d'occupation du domaine public – Halle couverte

Mme BENEZIT.- Monsieur le Maire, la Ville de Liévin met à disposition de commerçants des cellules commerciales au sein de l'équipement communal de la Halle couverte et cette mise à disposition suppose une contractualisation entre le locataire et la Ville au travers d'une convention d'occupation du domaine public.

Cette convention nécessite aujourd'hui des ajustements, notamment au regard du mode de gestion de la Halle couverte désormais du ressort de la Ville de Liévin. En effet, jusqu'au 31 décembre 2015, l'exploitation était confiée à un prestataire, la société Mandon, dans le cadre d'une commande publique.

Au regard de ces éléments, il est proposé de valider cette convention actualisée jointe à la présente délibération, qui annule et remplace l'actuelle convention.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame BENEZIT.

Pas de problème sur cette convention ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

- Demande de gratuité de salles hors dispositions prévues dans la délibération du 16 décembre 2013

M. GOGUILLON.- Monsieur le Maire, il y a quatre demandes de gratuité de salle par les organismes cités dans le tableau.

Monsieur le Maire précise qu'il souhaite donner un avis favorable à ces demandes.

M. LE MAIRE.- L'amicale du personnel du commissariat de police, le commissariat de police, l'union régionale des médecins libéraux et Monsieur Thomas DELREUX, directeur de l'APEI de Lens.

Monsieur LAMAND.

M. LAMAND.- Monsieur le Maire, que l'on accorde la gratuité au commissariat de Liévin, je veux bien, c'est Liévin, mais au directeur de l'APEI de Lens, aux médecins libéraux de Lille... S'ils ne trouvent pas de salle à Lille... Si toutefois ils ne trouvent pas de salle dans leur ville respective, qu'ils s'acquittent au moins de la moitié de la valeur de location de la salle, comme on le demande aux associations quand elles ont besoin d'une deuxième salle dans l'année.

M. LE MAIRE.- Ce sont des médecins qui se réunissent, non pas pour faire la fête, non pas pour s'amuser, mais pour travailler, pour faire de la formation sur une question hautement importante, c'est l'autisme. Je suis bien content qu'ils soient venus faire de la formation et s'occuper de ce problème tellement important et tellement douloureux qu'est l'autisme. Je le propose donc sans état d'âme aucun.

Sommes-nous d'accord ?

Y a-t-il des abstentions ? *(Aucune).*

Y a-t-il des votes contre ? *(Aucun).*

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

- Attribution d'une pochette anniversaire à chaque liévinois âgé de 18 ans

Mme BENEZIT.- A l'occasion de l'entrée dans la majorité des jeunes liévinois, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de marquer cet événement. Il propose d'offrir une pochette anniversaire composée de deux entrées au centre Nauticaa et deux entrées au complexe cinématographique Pathé, qui sera à retirer au centre administratif.

Le Conseil municipal est appelé à délibérer sur cette question.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame BENEZIT.

Monsieur DARRAS.

M. DARRAS.- Si on ne l'a pas eue à 18 ans, peut-on la demander à 58 ans ?

(Rires).

M. LE MAIRE.- Désolé, Monsieur DARRAS.

Monsieur LAMAND.

M. LAMAND.- Certes, ce ne sont pas des grosses dépenses, mais ce sont des dépenses de plus. Pourquoi 18 ans ? Parce que c'est la majorité électorale ? Pourquoi pas 21 ? Je ne sais pas.

M. LE MAIRE.- Parce que c'est la majorité et parce qu'on devient citoyen à 18 ans, on a le droit de vote, on devient adulte et responsable. 18 ans, c'est symbolique, il n'y a rien d'autre que cela. Et puis, c'est une formidable occasion pour eux de venir aux Grands Bureaux et de découvrir l'administration communale. Souvent, beaucoup d'entre eux ne sont jamais venus. C'est donc une occasion. Il faut d'ailleurs qu'ils y viennent, sinon, ils n'auront pas leurs places.

Monsieur LEJEUNE.

M. LEJEUNE.- En plus des places de cinéma et de piscine, nous pourrions peut-être joindre une brochure sur les droits et devoirs du citoyen. En effet, après, c'est la première fois qu'ils vont voter.

M. LE MAIRE.- Vous avez tout à fait raison, Monsieur LEJEUNE. On leur donne en même temps une petite carte et, dans le message, on leur rappelle un peu cela.

Je me tourne vers Madame CLEMENT. Nous allons y joindre une sorte de petite charte sur les droits et devoirs du citoyen. C'est une excellente idée.

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- C'est effectivement une excellente idée de Monsieur LEJEUNE, mais je pense qu'il faudrait tout simplement les inciter à s'inscrire sur les listes électorales. Je ne sais pas ce que tu en penses, Yvon.

M. LEJEUNE.- Parfaitement.

M. LUDWIKOWSKI.- C'est une formidable occasion – bien sûr, ils ne sont pas obligés de le faire – de leur dire que, s'ils veulent aller voter, c'est une occasion de s'inscrire.

M. LE MAIRE.- Dans la charte du bon citoyen, il y a forcément cela.

M. LUDWIKOWSKI.- Oui, mais c'est écrit entre 1 000 choses.

M. LE MAIRE.- On mettra un petit mot explicatif : comment s'inscrire sur les listes électorales.

M. LUDWIKOWSKI.- Nous allons vers des échéances électorales ces prochaines années.

M. LE MAIRE.- Monsieur KUZNIAK me dit que, maintenant, l'inscription est automatique.

M. KUZNIAK.- A leur majorité, nous avons les listes, et, à 18 ans, ils sont inscrits automatiquement.

M. LE MAIRE.- Nous n'avons donc plus besoin de faire cela.

En tout cas, c'est une bonne idée Monsieur LEJEUNE. Nous mettrons cela en place.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame BENEZIT.

- Attribution des cadeaux offerts par la Commune – Imputation budgétaire 6232

Mme BENEZIT.- Dans l'attribution des cadeaux offerts par la Commune, il faut voir les catégories suivantes : les retraités, personnalités, naissances, baptêmes républicains, etc. Ces cadeaux sont donnés sous formes diverses selon les personnes. Ce sont des médailles, des fleurs, des colis, ce que nous offrons toute l'année.

Le Conseil municipal est appelé à délibérer sur la question.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame BENEZIT.

Pas de problème ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame GACI.

- **Comité consultatif des services publics locaux - Désignation**

Mme GACI.- Il s'agit, tel que défini à l'article L.143-1 du code général des collectivités territoriales, de la création d'une commission permettant l'expression des usagers des services publics.

Cette commission est présidée de droit par le Maire, elle peut être saisie sur toutes les questions concernant les usagers des services publics et elle est consultée par les instances délibérantes de la Commune, entre autres sur les délégations de service public ou sur la création d'une régie. Elle comprend des représentants du tissu associatif à hauteur du nombre d'élus présents au cours de cette commission.

M. LE MAIRE.- La représentation se fait bien évidemment selon la représentation des formations politiques au sein de ce Conseil.

Pas de souci ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

- **Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ) - Désignation**

M. LE MAIRE.- Je vous propose que nous adhérons à l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ) et que Madame GACI en soit notre représentante.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

XVI. SUBVENTIONS

- **Demandes de subventions**

M. LARDEZ.- Nous vous proposons de valider l'attribution des subventions aux associations, vous en avez la liste et les montants sous les yeux.

M. LE MAIRE.- Je signale que celles et ceux qui font partie de ces associations ne participent pas au vote.

Pas de problème sur ces subventions ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Je vous souhaite une bonne soirée, une bonne fin de match et à tous de bonnes vacances.

(La séance est levée à 22 heures 15).